



Agence canadienne de
développement international

Canadian International
Development Agency

Rapport sur le rendement



Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Agence canadienne de développement international
200, promenade du Portage
Gatineau (Québec)
K1A 0G4
Tél.: (819) 997-5006
Sans frais : 1-800-230-6349
Télécopieur : (819) 953-6088
(Pour les malentendants et les personnes atteintes
de troubles de la parole (ATS) seulement: (819) 953-5023
Sans frais pour les malentendants et les personnes atteintes
de troubles de la parole (ATS) seulement : 1-800-331-5018)
Courriel : info@acdi-cida.gc.ca

Canada 



Agence canadienne de développement international

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le Rapport sur les plans et les priorités fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/27-2001

ISBN 0-660-61673-4



Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

Agence canadienne de développement international

Rapport sur le rendement 2001

Pour la période
se terminant
le 31 mars 2001

Ministre de la Coopération internationale

Table des matières

Liste des figures et des tableaux	i
Acronymes et abréviations	ii
Résumé	iii
Section I : Message de la Ministre	1
Section II : Rendement du ministère	3
2.1 Contexte socioéconomique	3
2.2 Avantages pour les Canadiens	6
2.3 Résultats en matière de rendement	7
2.4 Résultats globaux	10
2.5 Pays en transition	42
Section III : Secteurs d'activités	48
3.1 Programmes géographiques	48
3.2 Pays en transition	55
3.3 Programmes multilatéraux	58
3.4 Partenariat canadien	62
3.5 Politiques	65
3.6 Communications	67
3.7 Services généraux	70
Annexe I : Rendement financier	77
Tableaux financiers récapitulatifs	77
• Sommaire des crédits approuvés	77
• Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles en 2000-2001	78
• Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	79
• Besoins en ressources par organisation et secteur d'activités en 2000-2001	80
• Recettes non disponibles	81
• Paiements législatifs	81
• Paiements de transfert par classement de subventions et contributions	82
• Paiements de transfert par secteur d'activités	85
• Dépenses en capital par secteur d'activités	85
• Prêts, investissements et avances	85
• Passif éventuel	86
Annexe II : Consolidation de rapports	87
Approvisionnement et marchés	87
Annexe III : Autres renseignements	89
Site Web et personnes-ressources pour obtenir d'autres renseignements	89
Lois appliquées	89

Liste des figures et des tableaux

Figure 1 : Tableau de concordance entre les principaux engagements en matière de résultats et la Stratégie de développement durable	8
Figure 2 : Évolution quinquennale des dépenses de programme par priorité d'APD	16
Figure 3 : Dépenses du programme d'APD en 2000-2001 par volet prioritaire	17
Figure 4 : Dépenses de programme liées à l'APD en 2000-2001 : Besoins humains fondamentaux	18
Figure 5 : Dépenses de programme liées à l'APD en 2000-2001 : Égalité entre les sexes	20
Figure 6 : Dépenses de programme liées à l'APD en 2000-2001 : Services d'infrastructure	23
Figure 7 : Dépenses de programme liées à l'APD en 2000-2001 : Droits de la personne, démocratie, bon gouvernement	25
Figure 8 : Dépenses de programme liées à l'APD en 2000-2001 : Développement du secteur privé	27
Figure 9 : Dépenses de programme liées à l'APD en 2000-2001 : Environnement	30
Figure 10 : Dépenses de programme liées à l'APD en 2000-2001 : Afrique et Moyen-Orient	50
Figure 11 : Dépenses de programme liées à l'APD en 2000-2001 : Asie	51
Figure 12 : Dépenses de programme liées à l'APD en 2000-2001 : Amériques	53
Figure 13 : Dépenses de programme liées à l'APD en 2000-2001 : Europe centrale et de l'Est	56
Figure 14 : Dépenses de programme liées à l'APD en 2000-2001 : Programmes multilatéraux	59
Figure 15 : Dépenses de programme liées à l'APD en 2000-2001 : Partenariat canadien	63
Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés	77
Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles en 2000-2001	78
Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	79
Tableau 4 : Besoins en ressources par organisation et secteur d'activités en 2000-2001	80
Tableau 5 : Recettes non disponibles	81
Tableau 6 : Paiements législatifs	81
Tableau 7a : Paiements de transfert par classement de subventions et contributions	82
Tableau 7b : Paiements de transfert par secteur d'activités	85
Tableau 8 : Dépenses en capital par secteur d'activités	85
Tableau 9 : Prêts, investissements et avances	85
Tableau 10 : Passif éventuel	86

Acronymes et abréviations

ACDI	Agence canadienne de développement international
APD	Aide publique au développement
BHF	Besoins humains fondamentaux
CAD	Comité d'aide au développement (de l'OCDE)
CDI	Cadre de développement intégré
CIDPDD	Centre international des droits de la personne et du développement démocratique
CNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DCI	Direction de la coopération industrielle
DGAMO	Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient
DGER	Direction générale de l'examen du rendement
DGGIT	Direction générale de la gestion de l'information et de la technologie
DGPC	Direction générale du partenariat canadien
DGPM	Direction générale des programmes multilatéraux
DID	Développement international Desjardins
DPDBG	Droits de la personne, démocratie, bon gouvernement
EAI	Enveloppe de l'aide internationale
ECE	Europe centrale et de l'Est
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GED	Initiative Gouvernement en direct
IFI	Institution financière internationale
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
NGC	Norme générale de classification
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des États américains
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PGIS	Programme de gestion de l'information stratégique
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
POP	Polluants organiques persistants
PPTE	Pays pauvres très endettés
PT	Pays en transition
RPP	Rapport sur les plans et les priorités
SDD	Stratégie de développement durable
SIA	Système d'information de l'Agence
SIF	Stratégie d'information financière
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Résumé

Le Canada s'engage dans le *xxi*^e siècle conscient du rythme effréné de la mondialisation, laquelle n'est pas confinée à l'économie, aux finances et à la technologie; elle s'étend aussi au domaine socioculturel. La mondialisation a apporté avec elle de nombreux changements positifs. Cependant, lorsque l'on regarde le fossé croissant qui s'est creusé entre les riches et les pauvres, force est de constater que les fruits de ce phénomène n'ont pas été répartis de manière équitable. Le fossé s'étend aux ressources et aux capacités dans les domaines de l'informatique, de la génétique et des sciences moléculaires; celles-ci ont une incidence sur l'aptitude des pays à marquer des progrès en matière de santé et de nutrition, à étendre le savoir, à stimuler la croissance économique et à permettre aux personnes de contribuer à la vie de leur collectivité. Aujourd'hui, on estime à 1,5 milliard le nombre de personnes vivant dans un état de pauvreté absolue, soit avec moins de un dollar américain par jour. De par son mandat — qui n'a rien perdu de sa pertinence et de sa validité — l'ACDI est en mesure de contribuer de façon marquante à cet aspect du développement, à l'avenir tout comme elle l'a fait par le passé. La poursuite de l'objectif, ambitieux mais combien essentiel, de conjuguer les efforts de coopération entre les pays et les organismes s'occupant de développement international rehausse la valeur de la contribution de l'Agence. À cet égard, une place importante est accordée aux objectifs internationaux de développement énoncés dans le document intitulé *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du *xxi*^e siècle*, en vue de réduire la pauvreté et d'accélérer les progrès réalisés au cours des dernières décennies en matière de développement. Les Canadiens continuent d'appuyer l'ACDI dans son rôle de mandataire des efforts de développement international du Canada, et de s'en montrer fiers. C'est d'abord par conviction profonde en l'équité, l'égalité et la justice qu'ils le font plutôt qu'en raison des retombées bénéfiques que ces efforts ont sur le Canada.

Les rapports sur le rendement de l'ACDI s'appuient sur des renseignements provenant de diverses sources, notamment des systèmes de suivi et d'évaluation internes et des données fournies par des organismes partenaires. Le rapport de cette année signale un changement dans la manière dont l'ACDI rend compte de la gestion de ses activités. La nouvelle série d'objectifs, de résultats et de mesures décrite dans le document ayant pour titre *Stratégie de développement durable de l'ACDI 2001-2003 : Un plan d'action pour le changement* — la deuxième édition de la stratégie de l'Agence dans ce domaine —, lui fournira le cadre nécessaire pour rendre compte de ses activités de la manière la plus complète possible. La nouvelle Stratégie est conforme aux engagements précédents et s'appuie sur les enseignements tirés de l'expérience en matière de développement durable, au sein de l'Agence comme à l'échelle de l'ensemble de l'administration fédérale. Le développement durable s'inscrit dans le mandat de l'ACDI depuis 1991. La nouvelle Stratégie est également conforme aux principaux engagements de l'Agence en matière de résultats. Le tableau de concordance à la page 8 montre le lien entre les deux.

Dans le présent document, on trouvera à la fois des rapports ayant trait aux six grands volets prioritaires du programme canadien d'aide publique au développement (APD)¹ — besoins humains fondamentaux; égalité entre les sexes; services d'infrastructure; droits de la personne,

¹ L'APD représente 96 p. 100 de l'enveloppe d'aide internationale (EAI) qui a été introduite lors du Budget de février 1991. Les 4 p. 100 restants constituent l'aide publique (AP) destinée au pays de l'Europe centrale et de l'Est.

démocratie, bon gouvernement; développement du secteur privé; environnement —, et des renseignements sur des activités menées dans le contexte de nouvelles approches mises en place au cours de la période visée ou juste avant. À l'aide d'exemples concrets de projets et de programmes — et d'études de cas montrant la contribution bilatérale de l'ACDI aux efforts de développement menés dans trois pays —, le présent rapport montre comment l'Agence continue à concevoir, à modifier au besoin, et à mettre en œuvre des programmes de développement axés sur les résultats afin d'appuyer les six volets prioritaires de son action.

En septembre 2000, la ministre a rendu public le document intitulé *Les priorités de développement social de l'ACDI : Un cadre d'action*. Les priorités de développement social établissent le point de convergence des efforts de réduction de la pauvreté mis en œuvre par l'ACDI en mettant l'accent sur quatre secteurs : la santé et la nutrition; l'éducation de base; la lutte contre le VIH/sida; la protection des enfants. Le rapport montre, encore une fois au moyen d'exemples concrets, la manière dont les visions et les principes liés aux priorités de développement social sont traduits dans des plans d'action réalisables, et comment ces objectifs sont atteints ou même surpassés.

Les résultats initiaux des efforts de l'ACDI pour mettre en œuvre de nouveaux programmes visant l'efficacité en matière de coopération au développement figurent dans le rapport. Ils font ressortir la manière dont les enseignements tirés de l'expérimentation d'un nouveau cadre de programme et de nouvelles approches, qui respectent les priorités des pays en développement et des pays en transition, se concrétisent dans des approches améliorées en matière de programmes pour mener avec efficacité les activités de coopération au développement à l'échelle de l'Agence.

Le rapport comporte une section où figurent des exemples d'« apprentissage et de mise en commun des connaissances ». Cet ajout s'accorde avec la détermination de l'ACDI d'être un organisme davantage axé sur l'apprentissage, en exploitant et en adaptant les enseignements tirés de l'expérience et en mettant en commun le savoir avec les partenaires des pays en développement.

Un certain nombre d'activités ont pour but d'améliorer la qualité des rapports que produit l'Agence et des comptes qu'elle rend. Le section portant sur le « processus de planification, de budgétisation et de production de rapports intégrés » permet de montrer que des cadres, des lignes directrices et des outils ont été mis au point dans l'ensemble de l'Agence afin de faciliter la planification, la budgétisation, le suivi et la production des rapports à l'échelle des directions générales, des programmes et des projets. Par la voie d'une « responsabilité financière améliorée », l'Agence définit et met en œuvre des contrôles internes et opérationnels à l'appui d'une saine gestion et responsabilité financière. Par ailleurs, les efforts et les préparatifs de l'Agence lui ont permis de respecter la date cible d'avril 2001 pour se conformer à la Stratégie d'information financière du gouvernement, qui est un aspect de la modernisation de la fonction de contrôleur.

Au moyen d'un profil de la Pologne et d'autres exemples concrets tirés d'un certain nombre de pays, le rapport montre la manière dont l'ACDI continue de concevoir, de modifier au besoin et de mettre en œuvre des programmes et des projets de développement axés sur les résultats afin

d'appuyer les quatre priorités de l'Agence ayant trait aux pays en transition. Ces priorités sont les suivantes : favoriser le passage à une économie de marché; encourager la saine gestion des affaires publiques, la démocratie, le pluralisme politique, la primauté du droit et le respect des normes internationales; faciliter l'établissement de liens entre le Canada et la région en matière d'échanges commerciaux et d'investissement; appuyer les efforts internationaux visant à réduire les menaces à la sécurité internationale et canadienne.

Outre les sections sur l'Agence et sur les pays en transition, le rapport présente également des exemples, sous forme narrative ou tabulaire, de résultats escomptés et réels pour les secteurs d'activités suivants, soit Programmes géographiques, Pays en transition, Programmes multilatéraux et Partenariat canadien, ainsi que pour les trois secteurs d'activités hors programme, à savoir Politiques, Communications et Services généraux. Le contexte dans lequel ces résultats ont été atteints est décrit brièvement.

Section I : Message de la Ministre



Maria Minna

Ministre de la Coopération internationale

Quoi de plus valorisant, pour une ministre de la Coopération internationale, que de savoir que les Canadiennes et les Canadiens appuient les efforts que nous déployons pour promouvoir le développement durable afin de réduire la pauvreté. Notre générosité, notre compassion et notre désir de tourner la mondialisation à l'avantage de tous et chacun, au Canada comme à l'étranger, figurent parmi les éléments déterminants de l'identité canadienne. En septembre 2000, le premier ministre a réitéré l'engagement du Canada à l'égard des objectifs internationaux de développement adoptés par les intervenants du développement international. Le premier de ces objectifs consiste à réduire de moitié la proportion des personnes vivant dans l'extrême pauvreté d'ici 2015. La population canadienne appuie cette entreprise pour plusieurs raisons. Nous reconnaissons le bien-fondé d'aider nos voisins, partout dans le monde, à assurer un avenir prospère, sain et stable à leurs enfants. Nous savons en outre que cette initiative est judicieuse, car elle promet également un avenir plus sain, plus stable et plus prospère à nos propres enfants.

Or, en sa qualité d'organisme principal chargé d'administrer les activités de développement international au nom du Canada, l'ACDI ne tient pas cet appui pour acquis et ne saurait se permettre de le faire. Les contribuables canadiens ont raison de s'attendre à ce que leurs impôts servent à appuyer les méthodes les plus efficaces en matière de développement. Ensemble, nous avons beaucoup appris sur ce qui fonctionne le mieux dans les pays en développement et les pays en transition, et je tiens à ce que nous tirions parti de ces enseignements. Voilà pourquoi j'ai consulté la population d'un bout à l'autre de notre pays, de St. John's à Vancouver, pour échanger des vues et des idées sur les moyens de rendre notre aide internationale plus efficace. J'ai été ravie de constater que les participants à ces discussions appuient les principes qui sous-tendent d'après nous l'efficacité des activités de développement. Par exemple, nous estimons que les stratégies de développement seront couronnées de succès dans la mesure où le pays bénéficiaire et sa société civile accueillent favorablement ces stratégies et se les approprient. Par ailleurs, il faut promouvoir la coordination des efforts des bailleurs de fonds et veiller à un bon équilibre entre les approches économiques et sociales. Ces

principes et d'autres lignes directrices contribueront à renforcer l'efficacité de notre travail.

Les programmes canadiens de développement et de coopération jouissent déjà d'une bonne réputation, à l'étranger comme au Canada. Par exemple, des instances aussi diverses que l'UNICEF, l'OCDE et le vérificateur général du Canada se sont prononcées favorablement sur la contribution du Canada à un monde meilleur, sur les méthodes novatrices de l'ACDI à l'égard du développement international et sur les progrès qui lui ont permis d'adopter un mode de gestion de l'aide au développement qui soit axé sur les résultats. Par conséquent, nous ne cherchons pas une nouvelle voie; nous visons plutôt des moyens plus efficaces de poursuivre notre cheminement.

Le présent rapport décrit certaines des grandes étapes qui jalonnent ce cheminement. Par exemple, le rapport illustre les premiers progrès enregistrés en fonction des priorités énoncées dans le document intitulé *Priorités de développement social de l'ACDI : Un cadre d'action*, un document que j'ai rendu public en septembre 2000. L'aide apportée aux enfants de Bosnie-Herzégovine pour contrer les ravages de la guerre, ou encore les efforts au Kenya pour prévenir 2 500 nouveaux cas d'infection à VIH chaque année, sont des exemples éloquents de nos réalisations et de ce que nous pouvons accomplir. Par ailleurs, le rapport fait état des progrès continus dont les Canadiens sont en droit d'être fiers. Pour ne citer qu'un exemple, le Canada a contribué à sauver la vie de millions d'enfants grâce à une seule initiative : la campagne de supplémentation en vitamine A de l'UNICEF, à laquelle l'ACDI a fourni plus d'un milliard de capsules de vitamine. C'est par la voie de telles interventions que nous cherchons, ensemble, à concrétiser les objectifs internationaux de développement.

J'invite le lecteur à examiner ces faits et d'autres éléments importants de ce rapport. Le mandat de l'Agence est de réduire la pauvreté et de favoriser le développement durable. J'incite tous les Canadiens et Canadiennes, et d'ailleurs, la population entière de notre village planétaire, à joindre leurs efforts aux miens dans la réalisation de cette très grande entreprise.

Maria Minna
Ministre de la Coopération internationale

Section II : Rendement du ministère

2.1 Contexte socioéconomique

À l'aube du ^{xxi}^e siècle, le Canada est très conscient de la progression du phénomène de la mondialisation d'un bout à l'autre de la planète. Ce phénomène a en effet entraîné des transformations à l'échelle mondiale qui débordent les domaines de l'économie, des finances et de la technologie et englobent les secteurs culturels et sociaux plus vastes.

Une bonne partie des changements survenus ont été positifs, la mondialisation ayant permis d'élargir les possibilités offertes à des millions de personnes partout dans le monde. Le *Rapport mondial sur le développement humain*² de cette année, publié par les Nations Unies, fait état de nombreuses réussites. Ces 30 dernières années, d'énormes progrès ont été réalisés pour ce qui est de sortir les gens de la pauvreté et de leur permettre de vivre plus longtemps et en santé, d'avoir accès à une meilleure éducation, à des revenus plus élevés, à un environnement plus propre et à de plus grandes libertés démocratiques. Selon le Rapport, « un enfant né aujourd'hui peut espérer vivre huit années de plus que s'il avait vu le jour il y a trente ans. Les personnes qui savent lire et écrire sont bien plus nombreuses : le taux d'alphabétisation des adultes est passé d'environ 47 p. 100 en 1970 à 73 p. 100 en 1999. » Dans les régions rurales, la proportion de familles ayant accès à l'eau potable a plus que quintuplé. En outre, un nombre beaucoup plus important de personnes jouissent d'un niveau de vie décent. Ainsi, dans les pays en développement, le revenu moyen a pratiquement doublé en chiffres réels entre 1975 et 1998, passant de 1 300 \$US à 2 500 \$US.

2.1.1 Le défi du développement

Les avantages de la mondialisation sont toutefois répartis de façon inégale; de nombreux problèmes importants demeurent. La pauvreté est un problème persistant et désespérant. Dans le monde, près de 1,5 milliard de personnes vivent dans la pauvreté absolue, c'est-à-dire avec moins de 1 \$ par jour; il s'agit d'une hausse par rapport à 1,2 milliard en 1987. D'ici 2015, ce nombre pourrait atteindre 1,9 milliard. Le fossé entre les riches et les pauvres s'est également élargi. De nos jours, le cinquième le plus riche de la population mondiale reçoit 85 p. 100 du revenu total, et le cinquième le plus pauvre, 1,4 p. 100 seulement. Les violations des droits de la personne et la grave dégradation environnementale risquent également de nuire aux progrès³.

La situation en Afrique⁴ demeure la plus difficile, en raison de la faible croissance économique, des violents conflits et de la propagation du VIH/sida. Malgré une croissance rapide dans plusieurs pays asiatiques, l'Asie⁵ continue d'abriter la moitié des

² <http://www.undp.org/hdro>

³ <http://www.Paris21.org/betterworld/home.htm>

⁴ <http://www.acdi-cida.gc.ca/africa-f.htm>

⁵ <http://www.acdi-cida.gc.ca/asia-f.htm>

pauvres. L'Amérique latine et les Antilles⁶ ont connu une reprise après la « décennie perdue » des années 1980, mais cette reprise n'a pas été accompagnée d'équité. Les résultats sont mitigés aussi pour les pays en transition d'Europe centrale et de l'Est⁷ et ceux de l'ancienne Union soviétique. Plusieurs ont connu une croissance économique stable. D'autres doivent composer avec le contrôle de l'État, de faibles institutions financières, une mauvaise gestion publique et une corruption presque généralisée. Dans certains pays, la guerre et les conflits internes continuent de nuire à la stabilité et entraînent le déplacement d'un grand nombre de personnes. Ces pays ont besoin d'une aide humanitaire et d'un soutien en matière de consolidation de la paix, de reconstruction et de déminage.

On observe également ce fossé entre les riches et les pauvres dans la nouvelle économie de l'information, lequel se traduit par un « fossé numérique⁸ » entre le Nord et le Sud. Les pays industrialisés sont de plus en plus tributaires de technologies de l'information toujours plus avancées, qui leur sont de plus en plus accessibles; en même temps, ils récoltent les effets bénéfiques des innovations dans les domaines de l'informatique, de la génétique et des sciences moléculaires. De telles percées ont des effets positifs sur les populations de ces pays, en matière de santé et de nutrition, d'élargissement des connaissances et des capacités humaines, et de croissance économique; elles rendent les citoyens plus aptes à participer à la vie et au développement de la collectivité. Pourtant, la moitié de la population mondiale n'a jamais utilisé le téléphone; on compte plus d'appareils téléphoniques sur l'île de Montréal que dans tout le Bangladesh.

Le fardeau de la dette demeure un obstacle de taille pour les pays les plus pauvres. Dans le Sud, l'accès aux capitaux privés demeure le privilège de quelques pays.

2.1.2 Le rôle de la coopération internationale

Face à ces problèmes complexes et divers, le mandat essentiel de l'ACDI, tel qu'il est défini dans *Le Canada dans le monde*⁹, demeure pertinent, à savoir « soutenir le développement durable dans les pays en développement afin de réduire la pauvreté et de rendre le monde plus sûr, plus juste et plus prospère ». Les fonds que le gouvernement du Canada consacre expressément au programme d'aide publique au développement (APD) servent à appuyer ce mandat. Le mandat s'appuie fortement sur les valeurs chères aux Canadiens de justice sociale et d'aide aux démunis. Il s'inscrit dans un contexte où l'on reconnaît que les mesures visant à renforcer l'interdépendance mondiale aident à préserver les intérêts des Canadiens. Dans la *Stratégie de développement durable de l'ACDI 2001-2003 : Un plan d'action pour le changement*¹⁰, ce solide mandat de l'Agence est élargi pour tenir compte d'un certain nombre d'objectifs en matière de développement et de gestion.

⁶ <http://www.acdi-cida.gc.ca/america-f.htm>

⁷ <http://www.acdi-cida.gc.ca/europe-f.htm>

⁸ <http://www.dotforce.org>

⁹ <http://www.dfait-maeci.gc.ca/francais/foreignp/cnd-world/menu.htm>

¹⁰ http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/vall/8AD6847996700764852569E70070796E?OpenDocument

Travaillons ensemble

Ces problèmes, tout comme les solutions globales nécessaires pour les résoudre, ne sont pas l'affaire d'un pays ou d'une région. En effet, ces problèmes ne peuvent être réglés que grâce à une collaboration internationale accrue. Le Canada collabore avec d'autres pays de maintes façons. Des institutions comme les Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et les banques régionales de développement ont un rôle important à jouer, tout comme les pays partenaires du Canada. Les programmes de coopération internationale sont essentiels alors que le Canada collabore avec des institutions et d'autres pays pour s'attaquer à la question des changements mondiaux. Souvent, le dialogue sur les politiques et l'influence stratégique sont aussi importants que les projets et les programmes.

À l'instar d'autres membres du Comité d'aide au développement¹¹ (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada a adopté un certain nombre d'objectifs internationaux de développement visant à réduire la pauvreté et à accélérer les gains acquis au cours des dernières décennies. Ces objectifs comprennent notamment les suivants : réduire de moitié la proportion de personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté et garantir l'enseignement primaire universel d'ici 2015; mettre en œuvre des stratégies nationales de développement durable dans tous les pays d'ici 2005.

Le Canada ne s'est pas contenté de définir ces objectifs avec des partenaires de pays en développement et d'autres pays donateurs; il a collaboré avec des partenaires afin d'atteindre ces objectifs au moyen de nouvelles méthodes visant à générer davantage de retombées en matière de développement. Ces nouvelles méthodes de coopération misent sur la nécessité d'adopter une approche globale pour satisfaire les besoins sociaux, économiques et autres d'un pays, et de garantir la coordination des initiatives des donateurs. Suivant ces nouvelles façons de procéder, il importe de répondre aux priorités de développement établies par le pays même et de placer le pays en développement, plutôt que le donateur, au centre de l'initiative de développement international. Les donateurs bilatéraux, les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales (IFI) tentent à l'heure actuelle d'intégrer ce mode de pensée à leurs projets, notamment par la voie de différents mécanismes utilisés en matière de programmes tels que les cadres de développement intégré (CDI)¹², les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP)¹³ et les approches sectorielles.

Bien sûr, le fait de travailler ensemble à la réalisation d'objectifs communs de développement international pose certains défis : il s'agit entre autres d'amener les divers intervenants à s'entendre sur les solutions et méthodes, notamment les gouvernements des pays en développement, les institutions internationales et les représentants de la société civile, autant dans le Nord que dans le Sud. La question de l'attribution, c'est-à-dire le fait d'attribuer à une intervention particulière un résultat donné, est encore plus épineuse.

¹¹ <http://www.oecd.org/oecd/pages/home/displaygeneral/0,3380,FR-home-notheme-2-no-no-no-0---,FF.html>

¹² <http://www.worldbank.org/cdf/>

¹³ <http://www.worldbank.org/poverty/strategies/index.htm>

Par exemple, lors d'initiatives internationales de grande envergure, il est souvent difficile de suivre les ressources et les contributions du Canada, de leur point d'origine à leur point d'aboutissement. L'ACDI est consciente de la nécessité de rendre clairement compte aux Canadiens du décaissement des fonds canadiens. L'Agence cherche donc à créer des partenariats efficaces qui optimiseront les ressources canadiennes et montreront aux Canadiens que l'argent investi génère de réelles retombées.

2.2 Avantages pour les Canadiens

Les Canadiens croient fermement en l'équité, l'égalité et la justice. Compte tenu de ses fortes convictions, le Canada se doit d'agir contre l'extrême pauvreté, et ses conséquences, dans le monde. L'ACDI transpose ces principes en actes concrets qui s'accordent avec les valeurs chères aux Canadiens. Par ailleurs, la mondialisation a pour effet d'accroître l'interdépendance. De nombreux problèmes transcendent les frontières, que ce soit les **maladies**, la **dégradation de l'environnement**, le **grand banditisme international** ou les **crises économiques**. Les Canadiens veulent tirer profit des retombées de la mondialisation sans avoir à subir les pressions et les problèmes qui peuvent constituer une menace à la paix et à la sécurité dans leur propre pays. Il est dans l'intérêt à long terme du Canada de contribuer à l'édification d'un monde plus sûr et plus prospère. Il est avantageux de le faire de manière à ce que les vues et les valeurs canadiennes soient accueillies favorablement par la communauté internationale.

En dernier lieu, la recherche de solutions mondiales repose entre autres sur la collaboration des pays en développement. Cependant, cette collaboration ne saurait être garantie qu'à condition de s'attaquer d'abord aux problèmes les plus pressants de ces pays. Les Canadiens ont beaucoup à offrir aux autres pays du monde, et beaucoup à apprendre de ces derniers.

Sensibilisation des Canadiens

Plus de 90 p. 100 des 294 personnes interrogées au hasard à l'Exposition du Canada central, qui a eu lieu du 20 au 27 août 2000, ont déclaré que leur connaissance du développement international s'était accrue après avoir visité l'exposition « Les enfants d'abord » financée par l'ACDI. En outre, la plupart des répondants ont affirmé avoir acquis une meilleure connaissance de ce que le Canada fait dans les pays en développement et ont dit en ressentir une plus grande fierté.

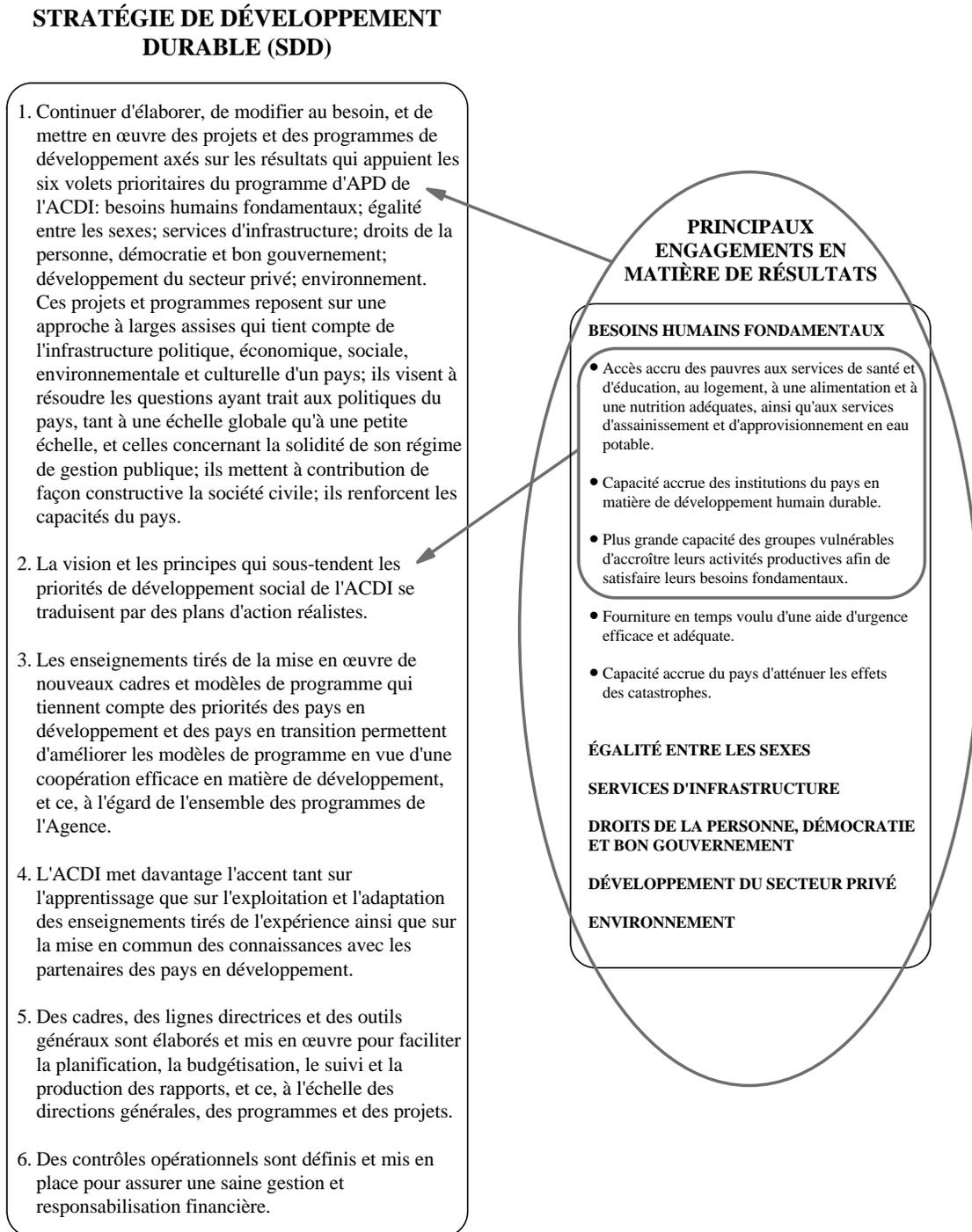
2.3 Résultats en matière de rendement

2.3.1 La reddition de comptes à l'ACDI

Par la voie du présent Rapport sur le rendement, l'Agence signale un changement dans la façon dont elle rend compte de ses activités et résultats. En 1996, elle a adopté une série d'engagements qui représentent ses « principaux engagements en matière de résultats », et en fonction desquels elle planifie ses activités et en rend compte depuis lors. Le tableau de ses principaux engagements en matière de résultats se trouve à la section III du *Rapport sur les plans et les priorités* de 2000-2001 (pages 10 et 11). En février 2001, l'ACDI a présenté sa deuxième Stratégie de développement durable, qui définit un nouvel ensemble d'objectifs, de résultats et d'interventions en ce qui a trait aux politiques, aux programmes et aux systèmes et structures de gestion. L'Agence a entrepris l'examen de ses principaux engagements en matière de résultats afin de les harmoniser aux objectifs de la nouvelle Stratégie. Dans l'intervalle, comme le présent rapport correspond à une période de transition à cet égard, un tableau est présenté ci-après pour montrer les liens qui existent entre les principaux engagements actuels en matière de résultats et la nouvelle Stratégie de développement durable. Bien entendu, les objectifs de la nouvelle Stratégie peuvent changer (en fonction des constatations découlant de la consultation et de l'examen touchant le document intitulé *Pour une aide internationale plus efficace*¹⁴).

¹⁴ <http://www.acdi-cida.gc.ca/aideffectiveness>

Figure 1 : Tableau de concordance entre les principaux engagements en matière de résultats et la Stratégie de développement durable



2.3.2 La Stratégie de développement durable de l'ACDI

Le développement durable fait partie du mandat de l'ACDI depuis 1991. En 1997, conformément à un engagement de la part du gouvernement, on a demandé expressément à tous les ministères et organismes fédéraux d'élaborer une stratégie de développement durable¹⁵. La stratégie de l'ACDI intitulée *Notre engagement à l'égard du développement durable*¹⁶ expliquait le mandat de l'Agence et les initiatives qu'elle a mises en œuvre pour réduire la pauvreté dans le monde. Les rapports annuels sur le rendement de l'ACDI faisaient état des progrès accomplis à l'égard des objectifs énoncés dans sa première stratégie de développement durable. Cependant, le lien entre les programmes d'aide publique au développement de l'ACDI et les objectifs de sa première stratégie de développement durable n'était pas clairement défini. La deuxième Stratégie de l'ACDI représente son plan d'activités, et lui permet de faire clairement état des progrès qu'elle réalise à l'égard d'un ensemble intégré de buts et d'objectifs généraux.

Il existe une continuité entre les engagements formulés dans la première stratégie de l'ACDI et ceux énoncés dans la deuxième stratégie ayant pour titre *Stratégie de développement de l'ACDI 2001-2003 : Un plan d'action pour le changement*. Les enjeux à l'égard desquels l'Agence s'est engagée demeurent pertinents. Les réalisations dans ces domaines lui ont permis de mieux comprendre les éléments qui sont essentiels à la réussite. Par exemple, dans la première stratégie, l'ACDI s'est engagée à appliquer de meilleures méthodes de gestion du savoir et à partager ce savoir avec ses partenaires, comme en témoignent entre autres la création de réseaux de savoir et l'initiative de gestion du savoir de l'Agence. Cependant, l'ACDI souhaite élargir ce concept et devenir un organisme fondé sur le savoir, viser l'amélioration constante comme objectif organisationnel, et intégrer les enseignements tirés de l'expérience dans sa gestion de projets et de programmes.

Dans sa première stratégie de développement durable, l'ACDI s'engageait à améliorer les composantes de ses programmes que sont la prise en charge locale et le renforcement des capacités. Voilà deux principes clés des nouveaux modèles de programmes qui ont vu le jour ces dernières années, y compris les cadres de développement intégré, les approches sectorielles et les projets pilotes de l'ACDI. Pour élaborer sa deuxième stratégie, l'ACDI a mis à profit les enseignements tirés de ses propres initiatives, et a bénéficié des commentaires du commissaire à l'environnement et au développement durable.

Les principaux objectifs formulés dans la Stratégie de développement durable de l'ACDI, en matière de politique et de programme, sont d'appuyer le développement durable dans les pays en développement de façon à réduire la pauvreté et à favoriser le développement démocratique et la libéralisation des échanges en Europe centrale et de l'Est, au Caucase et en Asie centrale. Un changement important à noter dans la nouvelle Stratégie : l'inclusion d'un objectif de gestion, lequel est « d'adopter une approche du système de gestion qui permette de perfectionner sans cesse l'exécution du mandat de l'ACDI en

¹⁵ <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/oag-bvg.nsf/html/environnement.html>

¹⁶ http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/vall/8AD6847996700764852569E70070796E?OpenDocument

matière de développement durable ». En s'attachant à la réalisation de cet objectif, l'ACDI souhaite devenir un organisme qui sache mettre en œuvre ses initiatives de manière cohérente en tenant compte de ses objectifs en matière de politique et de programme. Ce type d'initiative interne n'était pas auparavant reflétée dans le Rapport sur les plans et les priorités ou dans le Rapport sur le rendement de l'Agence. La nouvelle Stratégie de développement durable fera en sorte que l'ACDI rende compte de ses activités de façon détaillée.

2.3.3 Méthode

Compte tenu du caractère coopératif des activités de l'ACDI, les données dont se sert l'Agence pour rendre des comptes proviennent de sources diverses. Les partenaires canadiens de l'Agence, tels les agents d'exécution canadiens, les organisations non gouvernementales et les partenaires multilatéraux de l'ACDI, lui soumettent des rapports qui respectent les normes de l'Agence en matière financière et de reddition de compte. Ce degré de confiance est renforcé au moyen d'évaluations organisationnelles qui orientent la relation entre l'ACDI et ses partenaires. De plus, l'ACDI dispose de ses propres systèmes de suivi de projet et de programme. Ainsi, les rapports annuels sur le rendement des projets renferment des données sur les progrès réalisés, en fonction des résultats escomptés; ils permettent à l'Agence et à ses partenaires de tirer de précieux enseignements. Les vérifications internes et les examens du rendement servent à valider et à compléter ces données.

2.4 Résultats globaux

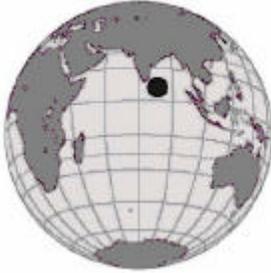
2.4.1 Les rapports à l'échelle des pays

À l'heure actuelle, l'ACDI rend compte de ses réalisations en fonction de ses activités de projet. Tel que mentionné, l'Agence revoit présentement ses principaux engagements en matière de résultats afin de mieux rendre compte de toutes les initiatives qu'elle met en œuvre. À l'avenir, un nombre accru de rapports seront produits à l'échelle du pays ou de l'institution en cause, ce qui montrera plus clairement l'incidence générale des initiatives de l'ACDI, ainsi que la façon dont les projets de l'Agence interagissent pour apporter des solutions aux situations et aux problèmes complexes. En outre la production de rapports à l'échelle de pays et d'institutions révélera la valeur du travail coopératif de l'ACDI au sein du système multilatéral ainsi qu'avec d'autres donateurs et les gouvernements partenaires.

Dans le présent Rapport sur le rendement, la présentation des renseignements à l'égard des principaux engagements en matière de résultats continue d'être axée sur les activités de projet. Des exemples de projets dignes de mention et de leurs retombées sont présentés. Cependant, pour illustrer le travail que l'ACDI effectue à l'échelle de pays, voici le profil de trois pays, soit ceux du Sri Lanka, de la Guyana et du Mali. Ces profils reflètent le volet bilatéral des activités de coopération internationale de l'Agence avec ces

pays; ces activités sont mises en œuvre par la Direction générale de l'Asie, la Direction générale des Amériques et la Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient respectivement.

*Profil de pays : le SRI LANKA*¹⁷



*Le Canada apporte une aide au Sri Lanka depuis 1950*¹⁸.

*Population : 19 238 575 (estimation en 2000)*¹⁹

*PIB par habitant : 2 600 \$US (estimation en 1999)*²⁰

En juin 1990, le cadre de la politique étrangère canadienne pour le Sri Lanka a été modifié pour tenir compte de l'incidence de certaines réalités : une situation politique instable; la violation grave et persistante des droits de la personne par les forces militaires et paramilitaires; les conflits à l'intérieur de groupes et entre ceux-ci; la multiplication des atteintes à la primauté du droit; l'affaiblissement des institutions démocratiques. La détérioration de la situation au Sri Lanka a conduit à un nouveau type de rapports entre le Canada et ce pays, qui s'est caractérisé par une importance plus marquée accordée à la promotion de la stabilité politique et à la croissance économique à long terme, au détriment des grands projets bilatéraux.

Dans le contexte du présent conflit, l'aide du Canada au Sri Lanka est acheminée principalement par l'intermédiaire des ONG et des institutions qui sont en mesure de tenir compte des causes politiques, sociales et économiques du conflit. L'ACDI a soigneusement élaboré un programme qui tente de remédier aux causes profondes du conflit et qui permet à toutes les collectivités de tirer parti de l'aide canadienne, mais en ciblant de façon particulière les régions avoisinant la zone de conflit.

Les initiatives financées par le programme d'aide bilatérale de l'ACDI, dont le Projet de sécurité alimentaire pour les régions touchées par les conflits, mené par l'organisme CARE dans la région de Vanni, ont considérablement amélioré la situation économique et la production de denrées vivrières dans les zones touchées par le conflit, en améliorant l'accessibilité à l'eau destinée à l'irrigation des cultures, à la consommation et à l'usage général. La culture du riz et des légumes a contribué à nourrir les familles aux prises avec le conflit. Le projet a aidé 26 241 ménages agricoles et, de ce fait, 7 766 acres ont pu servir à la production agricole.

¹⁷ <http://www.odci.gov/cia/publications/factbook/geos/ce.html>

¹⁸ Mémoire centrale de l'ACDI

¹⁹ <http://www.odci.gov/cia/publications/factbook/indexgeo.html>

²⁰ <http://www.odci.gov/cia/publications/factbook/indexgeo.html>

Le Projet de réhabilitation par l'éducation et la formation, phase III, a permis de prêter assistance aux familles touchées par la guerre grâce aux activités de formation, y compris le perfectionnement professionnel chez les femmes et les jeunes défavorisés, dans des secteurs qui cadrent avec les débouchés du marché du travail à l'échelle locale. Ce projet devient un des mécanismes les plus efficaces de l'ACDI, contribuant positivement à atténuer la tragédie humaine qui frappe le Sri Lanka.

Le Fonds de promotion des droits de la personne, phase III, qui cible les droits de la personne et le développement de la démocratie, appuie efficacement les institutions gouvernementales et non gouvernementales notamment en favorisant les éléments suivants : l'information sur les violations; l'accès à la justice pour les victimes d'abus; une protection accrue des droits de la personne chez les civils. Le projet, tout en sensibilisant les forces armées et la police à la valeur de l'éducation en matière de droits de la personne, a créé des conditions qui permettent d'offrir une telle éducation aux agents de la paix et aux officiers supérieurs des forces armées.

Grâce au Fonds pour la paix, les ONG ont pu intégrer l'éducation sur la paix à leur programme régulier. Résultat, un renforcement de l'engagement en faveur de la paix grâce à la mise en œuvre des initiatives suivantes : des activités de formation en matière de résolution de conflits à l'intention du clergé bouddhiste; un programme d'échange régional entre l'est et le sud; des groupes de femmes prônant un règlement pacifique négocié du conflit.

Néanmoins, le conflit ethnique qui perdure continue d'être le plus grand obstacle au développement humain durable à long terme du Sri Lanka. L'incertitude qui règne au pays rend la mise en œuvre de certaines activités presque impossible. Par exemple, le projet Saine gestion des affaires publiques et renforcement des institutions a connu de graves problèmes pour diverses raisons, dont le manque d'engagement du gouvernement sri-lankais, même si la situation semble s'être améliorée depuis la fin de l'exercice 2000-2001. De plus, malgré la publicité dans les médias, l'entente entre le gouvernement et les bailleurs de fonds quant à l'exploitation du Bureau de l'ombudsman n'a pas encore été renouvelée. La formation à l'intention des policiers et des militaires ne s'est pas réalisée en raison du contexte non propice. L'initiative a donc été annulée.

Même si on ne peut apporter beaucoup d'aide directe à l'atténuation du conflit au Sri Lanka, l'aide de l'ACDI par l'intermédiaire des ONG constitue un moyen de prendre en compte les difficultés ayant trait à la prestation de l'aide au développement dans un contexte de conflit civil. Le recours au Fonds pour la paix en tant que mécanisme d'aide a été un moyen d'apporter un soutien proactif et approprié aux initiatives stratégiques, lesquelles ont permis au Canada de manifester sa présence de manière plus visible et de contribuer à jeter les assises de la paix.

Profil de pays : la GUYANA²¹



*Le Canada apporte une aide à la Guyana depuis 1959²².
Population : 697 286 (estimation en 2000)²³
PIB par habitant : 2 500 \$US (1999)²⁴*

À l'instar de la plupart des petits États qui ont un accès restreint aux sociétés de crédit commercial, la Guyana compte grandement sur l'aide publique au développement pour financer ses initiatives de développement. Ce type d'aide représente de 80 à 90 p. 100 des dépenses d'investissement annuelles de la Guyana. Le Canada contribue au développement du pays depuis 1959; il met l'accent sur la mise en place de systèmes de formation professionnelle et technique, et sur l'amélioration de l'exploitation et de la gestion adéquates des ressources naturelles, plus particulièrement la sylviculture et la pêche artisanale. Après que la Guyana eut adopté son programme de réforme économique en 1988, le Canada a joué un rôle clé au sein du Groupe de soutien composé de donateurs et en tant que fournisseur important de subventions. Depuis 1990, l'ACDI a consacré plus de 60 millions de dollars à une douzaine d'initiatives visant à renforcer l'économie et les institutions de la Guyana.

En 1998, on a mené une analyse des résultats du programme de l'ACDI consacré à la Guyana pour tenter d'en évaluer l'incidence et les retombées. Des entretiens et des consultations avec des partenaires très divers ainsi que les constatations ressortant des évaluations de projets et de l'Agence ont servi à évaluer le programme. Le soutien de l'ACDI dans les secteurs de la sylviculture et de la pêche, du milieu des années 1980 au milieu des années 1990, a été très important pour le renouveau économique de la Guyana. Grâce à ces initiatives et au soutien bilatéral fourni dans le contexte du projet de gestion économique de la Guyana et du projet de Services conseils à l'entreprise, les travailleurs dans ces secteurs ont vu la sécurité alimentaire, l'emploi et le revenu augmenter grâce à l'aide accordée aux micro-entreprises et aux petites entreprises. Les Future Funds, qui ont appuyé directement des organismes communautaires, ont permis de financer le rétablissement de services d'infrastructure sociale de base des différents paliers de gouvernement, ainsi qu'un nombre important d'organismes communautaires et d'ONG ayant des connaissances et de l'expérience dans la mise en œuvre de projets de développement fructueux. Dans le cas de la Guyana, le Canada est perçu comme un chef de file parmi les pays donateurs pour ce qui est d'adopter des approches participatives en matière de développement communautaire.

²¹ <http://www.odci.gov/cia/publications/factbook/geos/gy.html>

²² Mémoire centrale de l'ACDI

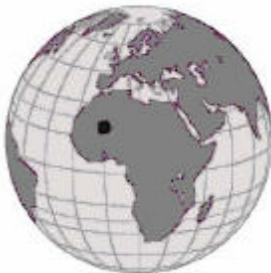
²³ <http://www.odci.gov/cia/publications/factbook/indexgeo.html>

²⁴ <http://www.odci.gov/cia/publications/factbook/indexgeo.html>

Les activités hors projet menées par le Canada, soit en sa qualité de membre actif du Groupe de soutien formé de donateurs soit, plus récemment, en tant qu'intermédiaire dans les discussions avec les institutions financières internationales au sujet de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés²⁵ (Initiative PPTE), ont eu d'énormes retombées sur le développement de la Guyana et ont aidé à créer et à maintenir des conditions générales plus propices à la réussite des interventions. Les initiatives entreprises par le gouvernement de la Guyana en ce qui a trait à l'Initiative PPTE, par exemple son cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, sont des points de référence sur lesquels se fonde l'ACDI pour élaborer un cadre stratégique pour la Guyana, tout en continuant d'appuyer le pays à l'égard de l'allègement de la dette et de la réduction de la pauvreté.

Depuis le milieu des années 1990, l'ACDI met en œuvre des projets de développement des capacités afin de réaliser les objectifs de réduction de la pauvreté. Le projet d'investissements sociaux (Social Investment Project), qui portait sur le rétablissement de l'infrastructure sociale et sur des projets de saine gestion publique, a été lancé en 1995 afin d'accroître l'efficacité et l'efficience de la gestion du secteur public. Le développement des capacités de la société civile se fait par la voie du projet de Mise en valeur du potentiel local (Building Community Capacity Project). Grâce au Fonds Canada-Antilles pour l'égalité des sexes, un soutien a été accordé afin d'intégrer davantage la question de l'égalité entre les sexes dans le processus de réforme constitutionnelle et la stratégie de développement national du pays. Le Programme de formation en enseignement de base en Guyana (Guyana Basic Education Teacher Training Project) avait pour objectif de former 1 000 enseignants du niveau primaire dans les zones rurales et reculées afin qu'ils acquièrent les compétences voulues. Depuis 1990, le Canada a contribué aux ressources financières importantes qui sont consacrées aux besoins humains fondamentaux pour lutter contre la pauvreté.

Profil de pays : le MALI²⁶



*Le Canada apporte une aide au Mali depuis 1961²⁷.
Population : 10 685 286 (estimation en 2000)²⁸
PIB par habitant : 820 \$US²⁹*

Avant 1996, le programme de coopération du Canada avec le Mali était caractérisé par une approche plutôt incohérente quant aux activités d'aide; nombre de celles-ci étaient alors conçues et mises en œuvre pour répondre aux préoccupations canadiennes. En 1996,

²⁵ <http://www.worldbank.org/hipc/>

²⁶ <http://www.odci.gov/cia/publications/factbook/geos/ml.html>

²⁷ Mémoire centrale de l'ACDI

²⁸ <http://www.odci.gov/cia/publications/factbook/indexgeo.html>

²⁹ <http://www.odci.gov/cia/publications/factbook/indexgeo.html>

l'ACDI a mis au point un nouveau programme de coopération avec le Mali, qui correspondait mieux aux besoins et au contexte du pays.

Ce nouveau programme de coopération portait sur trois enjeux : la croissance économique; le développement social; le développement démocratique et la saine gestion des affaires publiques. En 1999, l'ACDI a examiné l'orientation de son programme de coopération, examen qui a permis de constater que les activités de développement économique avaient pour effet d'augmenter le revenu des ménages. Au chapitre du développement démocratique et de la saine gestion publique, l'examen a révélé que le soutien de l'ACDI avait contribué à lancer le processus de réforme judiciaire sur une base participative, mais que l'envergure du projet dans son ensemble dépassait les moyens du Canada. L'examen n'a pas montré que les améliorations en matière de gestion publique s'étaient traduites par de meilleurs services communautaires. Il a cependant fait ressortir le caractère novateur de l'approche itérative choisie, c'est-à-dire le fait de chercher à intégrer systématiquement les enseignements tirés de l'expérience à la gestion des projets et programmes; mais l'examen a révélé la nécessité de renforcer la participation du Mali à la planification des activités de développement à venir, et d'améliorer le mécanisme de gestion axée sur les résultats.

À la suite de cet examen, un nouveau programme de coopération bilatérale entre le Canada et le Mali a vu le jour en novembre 2000. Ce programme est tout à fait conforme au cadre stratégique de lutte contre la pauvreté que le Mali a élaboré en 2000. Dans ce contexte, les activités de coopération en éducation et en santé sont conçues en fonction d'approches à partenaires multiples en matière de programmes, le Mali étant le maître d'œuvre et l'ACDI cherchant à intégrer ses transferts de ressources au système de gestion des dépenses du gouvernement malien. Le soutien de l'ACDI au Programme d'investissements à moyen terme en éducation est conforme aux mécanismes de suivi du Plan d'investissements sectoriels en éducation, qui est mis en œuvre par le Mali et soutenu par des partenaires techniques et financiers, dont la Banque mondiale, la France et les Pays-Bas. Dans le secteur de la santé, la prise en charge des réformes par le ministère de la Santé et le ministère du Développement social demeure plutôt faible. L'ACDI veut tirer profit de ses initiatives dans le secteur de la santé génésique pour renforcer les capacités de ces ministères.

2.4.2 Les rapports en matière de résultats généraux

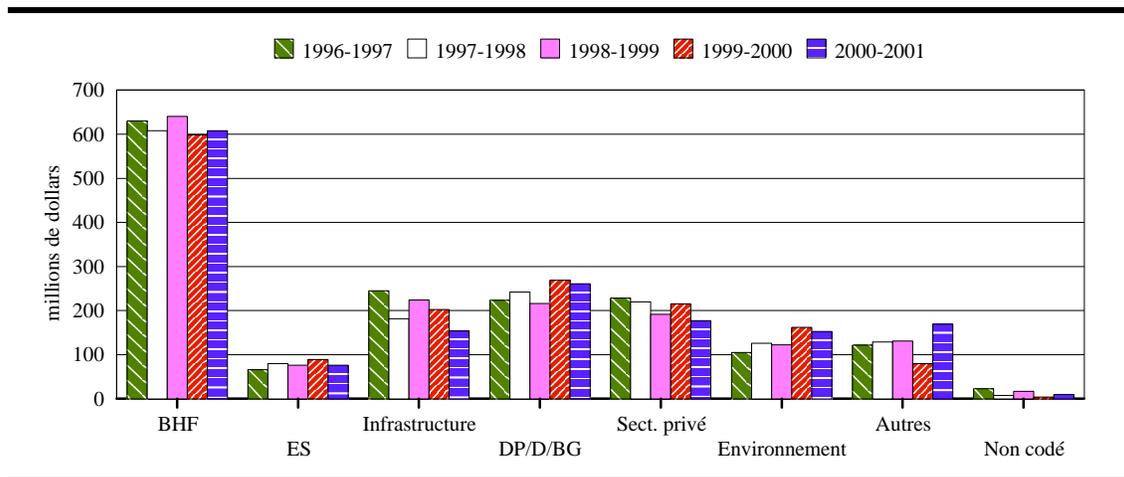
L'exemple des trois pays présenté précédemment permet de voir comment diverses activités multisectorielles peuvent contribuer à la mise en application d'un modèle complet et intégré de développement au sein d'un pays donné. Par ailleurs, dans les paragraphes qui suivent, les projets et les programmes mentionnés illustrent comment les activités de l'ACDI concourent à la réalisation des grands objectifs de l'Agence.

2.4.3 Programmes axés sur les priorités d'APD³⁰

Continuer d'élaborer, de modifier au besoin, et de mettre en œuvre des projets et des programmes de développement axés sur les résultats qui appuient les six volets prioritaires du programme d'APD de l'ACDI : besoins humains fondamentaux; égalité entre les sexes; services d'infrastructure; droits de la personne, démocratie et bon gouvernement; développement du secteur privé; environnement. Ces projets et programmes reposent sur une approche à larges assises qui tient compte de l'infrastructure politique, économique, sociale, environnementale et culturelle d'un pays; ils visent à résoudre les questions ayant trait aux politiques du pays, tant à une échelle globale qu'à une petite échelle, et celles concernant la solidité de son régime de gestion publique; ils mettent à contribution de façon constructive la société civile; ils renforcent les capacités du pays.

Les six volets prioritaires du programme d'APD sont définis dans le document intitulé *Le Canada dans le monde* comme étant les secteurs généraux en fonction desquels l'ACDI planifie ses projets et ses programmes en matière de résultats escomptés.

Figure 2 : Évolution quinquennale des dépenses de programme par priorité d'APD



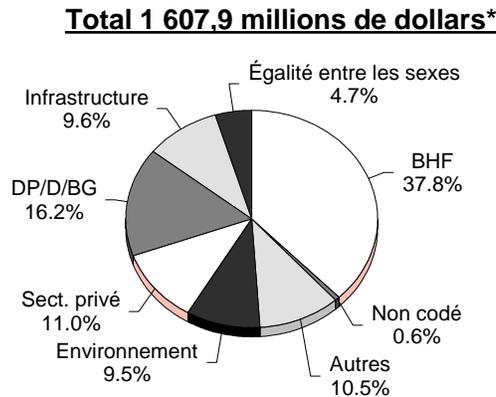
Conformément à l'engagement du Canada en matière de politique étrangère, et au récent recentrage de l'ACDI sur les priorités de développement social, les besoins humains fondamentaux continuent de recevoir la part du lion des dépenses liées à l'APD, ces dépenses ayant connu une modeste hausse en 2000-2001. Les dépenses liées aux autres volets prioritaires de l'APD sont demeurées relativement stables; celles consacrées au volet des services d'infrastructure ont connu une diminution ce qui s'accorde avec

³⁰ Les chiffres et les pourcentages dans cette section ne totalisent pas forcément 100 p. 100 en raison des dépenses « Autres », des dépenses non codées et des valeurs arrondies. Les chiffres se rapportant à l'Europe centrale et de l'Est ne comprennent que la portion liée à l'APD des dépenses de la Direction générale.

l'évolution continue du niveau relatif des dépenses correspondant à chacun des six volets prioritaires.

La figure 3 présente la valeur et le pourcentage des dépenses de l'ACDI par volet prioritaire de l'APD.

Figure 3 : Dépenses du programme d'APD en 2000-2001 par volet prioritaire



* Comprend les subventions, les contributions et l'émission de notes, mais non leur encaissement.

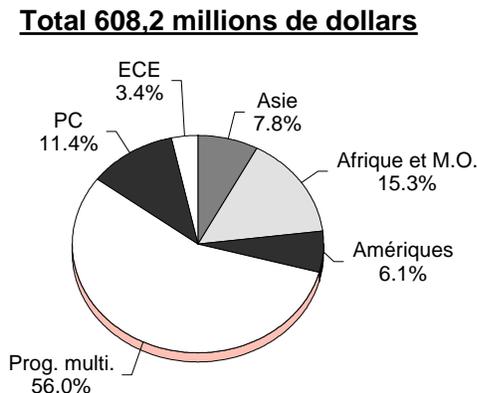
Besoins humains fondamentaux

La Politique de l'ACDI sur les besoins humains fondamentaux³¹ vise les soins de santé de base, l'éducation de base, la nutrition, l'eau et l'assainissement, le logement. La satisfaction des besoins humains fondamentaux est un élément essentiel au développement humain et à la réduction de la pauvreté; elle est souvent au centre des crises humanitaires. En l'absence d'une éducation, de soins de santé, d'une nutrition, de logements, d'installations sanitaires et de systèmes d'approvisionnement en eau adéquats, les populations du tiers monde ne pourront participer pleinement au processus de développement. Les priorités de développement social (voir la section 2.4.4) de l'ACDI renforcent l'engagement de l'Agence à l'égard de quatre priorités de programme, soit la santé et la nutrition, l'éducation de base, la lutte contre le VIH/sida et la protection des enfants, tandis que l'égalité entre les sexes fait partie intégrante de tous les programmes de l'ACDI.

En 2000-2001, l'ACDI a décaissé 608 millions de dollars (37,8 p. 100 des dépenses de programme liées à l'APD) pour les programmes en matière de besoins humains fondamentaux, selon la répartition suivante : Programmes multilatéraux, 341 millions de dollars (56 p. 100); Programmes géographiques, 176 millions de dollars (29 p. 100); Partenariat canadien, 69 millions de dollars (11,4 p. 100); Europe centrale et de l'Est, 20 millions de dollars (3,4 p. 100).

³¹ http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/vall/CC8C67F7D82509D48525648400619859?OpenDocument

Figure 4 : Dépenses de programme liées à l'APD en 2000-2001 : Besoins humains fondamentaux



Le but du projet sur les céréales en Afrique de l'Est, une initiative de la **Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient**, est de renforcer les programmes nationaux et de fournir des variétés de maïs et de blé qui sont mieux adaptées aux besoins particuliers des agriculteurs. Les chercheurs effectuent des recherches sur la ferme avec des agriculteurs, des agricultrices, des agents de vulgarisation, des représentants du gouvernement ou d'ONG, dans le but d'aider les agriculteurs à accroître leurs récoltes et à améliorer leurs pratiques de gestion des cultures. Au total, 28 variétés de maïs et de blé ont été fournies aux agriculteurs; par ailleurs, un comité directeur régional a été mis sur pied.

À la suite de graves inondations au Mozambique et au Zimbabwe, la **Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient** a fourni une aide d'urgence afin de reconstruire les écoles, les latrines et les systèmes de drainage. Au total, l'ACDI a consenti 383 000 \$ sous forme d'aide d'urgence afin d'aider à construire 30 maisons (135 autres maisons sont en voie d'être construites), 128 latrines (installations sanitaires) et quatre trous de forage (11 autres sont en voie d'être remis en état). Ces initiatives ont eu des retombées positives sur quelque 2 380 familles dans les districts de Chipinge, de Matobo et d'Insiza.

Le projet de Développement rural intégré de Hazara au Pakistan, une initiative de la **Direction générale de l'Asie**, permet d'apporter un soutien dans les domaines de la santé, de la nutrition, de la planification familiale, de l'assainissement et de l'accès à l'eau potable. Dans le domaine de la planification familiale, on a veillé en particulier à ce que la formation offerte aux hommes, dans le contexte du projet, traite des problèmes propres aux femmes, tout en favorisant la communication entre les époux et le partage des décisions en matière de planification familiale. Par ailleurs, le nombre de jeunes enfants vaccinés augmente, et le taux d'incidence des maladies diarrhéiques diminue. Le pourcentage de femmes et d'hommes qui s'adressent aux services de planification familiale et qui adoptent des méthodes dans ce sens est en hausse. Plus de 41 000 familles ont bénéficié de projets axés sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

À Haïti, un projet de la **Direction générale des Amériques** a permis d'améliorer la qualité de l'éducation de base et l'administration dans 30 écoles. Près de 20 000 personnes, surtout en milieu rural, sont directement touchées par le projet. Quelque 16 000 d'entre elles sont des enfants, presque autant de filles que de garçons.

À la suite de l'ouragan Mitch (automne de 1998), un projet de la **Direction générale des Amériques** au Nicaragua a permis d'améliorer les conditions de vie des collectivités locales; en effet, on a rétabli les installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et construit des maisons. Au total, 15 systèmes d'approvisionnement en eau et 249 latrines ont été construits, et 24 comités de l'eau ont été créés et ont reçu une formation; 62 maisons ont été remises en état ou améliorées, et 39 ont été érigées; 118 fermes avicoles et 45 fermes porcines ont été mises sur pied; 46 micro-entreprises ont été relancées. Près de 17 000 personnes en milieu rural ont bénéficié de ces initiatives.

La **Direction générale des programmes multilatéraux** a aidé à acheminer l'aide considérable du Canada fournie en réponse à une série de catastrophes naturelles qui sont survenues au cours de l'année écoulée, plus particulièrement la sécheresse dans la Corne de l'Afrique et l'Afrique orientale, et les séismes importants au Salvador et au Gujérat, en Inde. L'aide canadienne a été acheminée par l'intermédiaire de différents organismes multilatéraux et d'ONG canadiennes, avec l'aide d'autres donateurs; quelque 10,8 millions de personnes ont bénéficié des secours fournis. Dans le cas de la sécheresse, l'aide visait tout d'abord l'approvisionnement en eau, l'assainissement, les soins de santé et la coordination. Dans le cas des séismes, l'aide était axée sur le logement, la santé, l'approvisionnement en eau et la fourniture d'autres denrées essentielles. En Afrique orientale, les programmes ultérieurs visaient à fournir les semences et les outils nécessaires pour relancer la production agricole.

La coopération internationale et les besoins humains fondamentaux

Les partenaires de l'Initiative globale sur la vitamine A³² (l'ACDI, l'Initiative sur les micronutriments financée par l'ACDI, l'Organisation mondiale de la santé, l'UNICEF, le Department for International Development (Royaume-Uni) et l'USAID) collaborent avec des gouvernements dans le but d'intégrer la distribution de suppléments de vitamine A aux campagnes de vaccination et d'autres campagnes de santé publique. Cette façon de faire s'est révélée très efficace du point de vue de la portée et des coûts de l'intervention. La vitamine A joue un rôle vital dans le fonctionnement du système immunitaire chez l'humain; la carence en vitamine A est responsable du quart des décès chez les enfants dans nombre de pays en développement. Depuis 1998, l'ACDI a fourni plus d'un milliard de capsules de vitamine A destinées aux campagnes de distribution de suppléments de l'UNICEF, ce qui a permis de sauver la vie d'un million d'enfants. Comme l'a signalé Carol Bellamy, la directrice générale de l'UNICEF, dans une lettre adressée en mai 2001 au premier ministre Jean Chrétien, le Canada, en fournissant des capsules et en participant à des initiatives visant à promouvoir l'élimination durable de la carence en vitamine A, « est un chef de file dans ce domaine ».

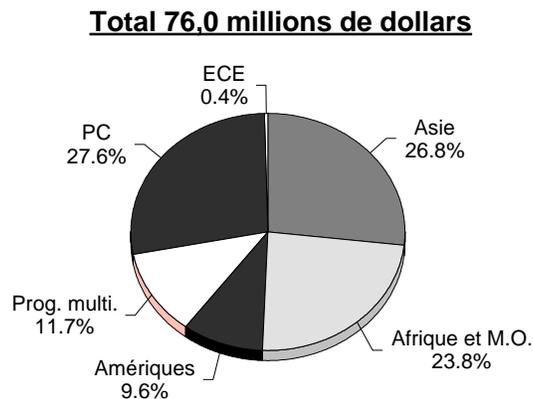
³² <http://www.unicef.org/vitamina/>

Au nombre des projets entrepris par la **Direction générale du partenariat canadien** (DGPC), 9 sur 10 d'entre-eux permettent de renforcer la capacité des partenaires d'appuyer le développement durable; 28,6 p. 100 des décaissements liés à ces projets étaient consacrés aux besoins humains fondamentaux. En Afrique, un projet de trois ans mené par l'Organisation canadienne pour l'éducation au service du développement, et qui doit prendre fin cette année, a permis de fournir à 780 000 enfants des manuels scolaires et des livres dans leurs langues vernaculaires. Au Sénégal, un projet mené par l'organisme Vision Mondiale, un partenaire de la DGPC, a entraîné la création de 40 comités locaux chargés de gérer les puits communaux et les systèmes d'approvisionnement en eau.

Égalité entre les sexes

La *Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes*³³ vise à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes afin de favoriser le développement durable. Elle vise en particulier les réalisations suivantes : faciliter la participation égale des hommes et des femmes aux prises de décisions permettant d'assurer le développement durable de la société; permettre aux femmes et aux jeunes filles de bénéficier pleinement des droits de la personne; diminuer les inégalités entre les hommes et les femmes en ce qui a trait à l'accès aux ressources et à leur contrôle ainsi qu'aux retombées du développement. L'intégration de la problématique hommes-femmes dans toutes les activités de planification et de mise en œuvre demeure une priorité, ainsi qu'un défi, pour l'ACDI.

Figure 5 : Dépenses de programme liées à l'APD en 2000-2001 : Égalité entre les sexes



L'ACDI appuie des activités qui sont directement liées à l'égalité entre les sexes. En 2000-2001, l'ACDI a consacré 76 millions de dollars à des activités visant directement l'égalité hommes-femmes (4,7 p. 100 des dépenses de programme de l'APD), principalement par les voies d'attribution suivantes : Programmes géographiques, 45 millions de dollars (59 p. 100); Partenariat canadien, 21 millions (27,6 p. 100);

³³ http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/vall/04DBF6DD204E51678525672A00589A4C?OpenDocument

Programmes multilatéraux, 8 millions (11,7 p. 100); Europe centrale et de l'Est, 286 000 \$ (0,4 p. 100). En plus de constituer l'un des volets prioritaires de l'ACDI en matière de programmes, l'égalité entre les sexes est considérée comme un thème transversal de l'Agence. Cela signifie qu'on intègre pleinement cette dimension à la totalité des politiques, des programmes et des projets de l'Agence.

Par son soutien à trois coopératives de crédit pour les femmes entrepreneures travaillant dans de petites entreprises, la **Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient** a montré qu'il était possible de financer des mécanismes destinés à répondre aux besoins des femmes entrepreneures, ce qui constitue une première au Cameroun. La collaboration avec ces institutions financières a permis d'accroître l'accès des femmes démunies à des ressources financières productives et leur a permis d'occuper des postes comportant plus de responsabilités et de pouvoirs décisionnels au sein de ces institutions. Quelque 4 500 femmes au Cameroun ont été touchées par le projet.

À la **Direction générale de l'Asie**, deux projets financés par le programme du Bangladesh, soit le programme de développement rural du BRAC et la phase III du programme d'entretien des routes rurales, ont permis, ensemble, de sortir des femmes démunies de la pauvreté, d'accroître l'accès des femmes à l'éducation et de faire évoluer les mentalités au sujet des normes dans les rapports sociaux entre les hommes et les femmes. Les deux programmes, auxquels participent 40 000 femmes sur une période de quatre ans, ont fait progresser les relations entre hommes et femmes, à une échelle plus étendue de la société, en faisant appel aux femmes en tant qu'agents de changement. Au total, 79 p. 100 des participantes se sont sorties de l'extrême pauvreté dans laquelle elles vivaient; 98 p. 100 possèdent leur propre maison, et 87 p. 100 font maintenant appel aux banques et aux bureaux gouvernementaux pour obtenir les services dont elles ont besoin. Ces programmes permettent de s'assurer que la presque totalité des enseignantes dans les écoles primaires non formelles sont des femmes démunies de villages locaux. C'est ainsi que l'ACDI a fourni à des milliers de femmes au Bangladesh les principaux outils dont elles avaient besoin pour renforcer leur autonomie — emploi, visibilité, prestige, mobilité — et a donc réussi à élever leur statut au sein de leur collectivité. Grâce à des programmes comme le fonds d'initiatives pour les femmes en Malaisie, la Direction générale de l'Asie a obtenu confirmation d'un enseignement important : pour apporter des changements durables dans les rapports hommes-femmes et en matière d'égalité entre les sexes, les projets dans ce domaine doivent viser les hommes autant que les femmes en tant que groupes cibles et bénéficiaires, surtout lorsqu'il s'agit de sensibiliser les gens à la problématique hommes-femmes et d'intégrer cette question dans les mentalités.

L'égalité entre les sexes en Amérique centrale

Un projet de la Direction générale des Amériques mis en œuvre en Amérique centrale a contribué à l'égalité hommes-femmes. Représentant des dépenses de 1,1 million de dollars de l'ACDI, le projet a permis d'accroître les capacités institutionnelles de 46 ONG et de 3 organismes gouvernementaux dont l'objectif est d'institutionnaliser l'égalité entre les sexes dans les 5 pays en cause. De plus, il a permis de sensibiliser les femmes à leurs droits et d'accroître le leadership et la participation politique de femmes autochtones et non autochtones dans les milieux ruraux et urbains. Au Honduras, au Nicaragua et au Salvador, un soutien initial a été apporté pour intégrer la problématique à une grande échelle, au sein d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Au Costa Rica, on a intégré le programme Violence faite aux femmes (VAW) dans l'enseignement primaire et secondaire avec le concours d'élèves, de parents et de collectivités et par l'intermédiaire du ministère de l'Éducation; au Honduras et au Nicaragua, l'intégration de la problématique a été renforcée au sein d'ONG nationales mixtes. Enfin, cette activité a également permis d'intégrer des projets productifs et rentables qui tiennent compte des points de vue des femmes dans les coopératives agricoles et de commercialisation, et d'accroître le nombre de femmes qui ont accès au microcrédit et à l'assistance technique pour améliorer les activités productives.

Au Burkina Faso, un projet appuyé par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), un partenaire de la **Direction générale des programmes multilatéraux**, et visant les femmes des milieux ruraux œuvrant à la production de beurre de karité, a permis d'accroître la quantité et la qualité du beurre et de renforcer les capacités des productrices. Jusqu'ici, 25 associations et 300 femmes ont été formées aux techniques de production améliorée afin de satisfaire les normes de qualité imposées par les marchés internationaux. Les productrices ont négocié des contrats de vente de 50 à 60 tonnes de beurre de karité.

Dans le contexte d'un projet financé par la **Direction générale du partenariat canadien**, auquel participe le International Centre of Worker Solidarity et un partenaire mexicain, on a formé des centaines de travailleuses en matière de droits des travailleurs et de participation de la société civile. Les femmes qui ont reçu cette formation souhaiteraient maintenant se constituer en coopératives.

Au cours de l'année écoulée, le directeur de la Direction de l'égalité entre les sexes et de la protection des enfants de la **Direction générale des politiques** a été réélu à titre de président du Groupe de travail sur l'égalité homme-femme³⁴ du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Ce type d'activité a pour effet de permettre aux partenaires et aux autres pays donateurs de tirer profit de l'expérience du Canada en matière de politiques et de programmes dans ce secteur. La Direction de l'égalité entre les sexes et de la protection des enfants a également participé aux préparatifs de l'examen quinquennal de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes de 1995 (Beijing) et de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat.

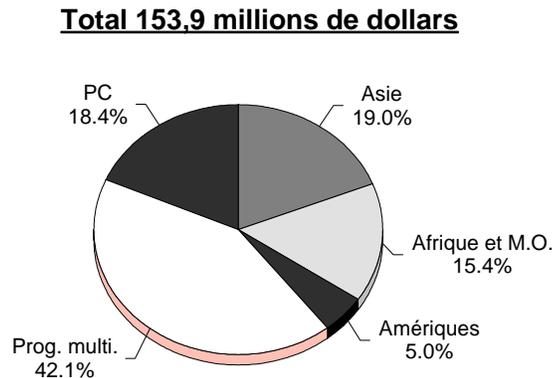
³⁴ <http://www.oecd.org/dac/Gender/index.htm>

Le Canada est le seul pays donateur qui s'intéresse de façon particulière à la question de l'égalité entre les sexes en Russie. Grâce au Fonds pour la promotion de l'égalité des sexes, lancé en 1999 par la **Direction générale de l'Europe centrale et de l'Est**, plus de 7 000 personnes ont été sensibilisées à la problématique hommes-femmes en participant à des ateliers, à des conférences et à des cliniques d'aide juridique. Le financement a facilité le réseautage et la collaboration entre les organismes locaux et a amené la création de comités de femmes au sein de syndicats et d'organismes dans les secteurs de l'éducation, des affaires juridiques et des communications. La couverture médiatique (radio, télévision, presse écrite) s'est accrue. Dans certaines régions, les autorités gouvernementales fédérale et régionales commencent à financer des projets sur les questions relatives aux femmes. Un fonds semblable consacré à l'avancement de l'égalité entre les sexes a été récemment créé en Ukraine.

Services d'infrastructure

La politique de l'ACDI est d'aider les pays en développement à instaurer des services d'infrastructure respectueux de l'environnement, en mettant l'accent sur les groupes les plus démunis et sur le renforcement des capacités. L'Agence concentre son attention sur les services offerts par les infrastructures matérielles, à savoir les transports, l'énergie, l'information et les télécommunications, et l'accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement qui soient abordables et sûrs.

Figure 6 : Dépenses de programme liées à l'APD en 2000-2001 : Services d'infrastructure



L'ACDI a consacré 153,9 millions de dollars à des projets et programmes d'appui aux services d'infrastructure, soit 9,6 p. 100 des dépenses de programme liées à l'APD. Ces dépenses ont été engagées selon la répartition suivante: Programmes multilatéraux, 65 millions de dollars (42 p. 100); Programmes géographiques, 60 millions (39 p. 100); Partenariat canadien, 28 millions (18 p. 100); Europe centrale et de l'Est, 18 529 \$.

En Inde, le projet d'amélioration des systèmes du Kerela State Electricity Board (KSEB) a permis d'accroître considérablement la sécurité, l'efficacité, le contrôle de la pollution et la capacité d'entretien des systèmes du KSEB. Ce projet de la **Direction générale de l'Asie** a eu pour effet notamment d'augmenter de 25 p. 100 l'approvisionnement énergétique dans la région et d'accroître la tension. Ces progrès ont contribué à réduire le nombre de pannes de courant et ont rendu l'éclairage aux tubes fluorescents beaucoup plus fiable, ce qui permet aux élèves d'étudier plus facilement le soir.

Les services d'infrastructure ont également bénéficié du soutien de la **Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient** grâce au projet d'entretien des locomotives en Tanzanie, lequel visait à permettre aux démunis, et surtout aux femmes pauvres, d'avoir accès aux transports. Le projet a permis d'améliorer considérablement l'état du parc de trains du pays et, ainsi, d'augmenter le trafic. Le nombre de tonnes de fret a augmenté de 50 p. 100 dans la région et est passé de 800 000 tonnes à 1 200 000 tonnes. En outre, l'amélioration du service résultant de la disponibilité et de la fiabilité accrues des locomotives a facilité les mouvements de marchandises et de personnes — notamment les femmes, qui sont les principales marchandes de produits alimentaires et d'autres marchandises — entre les villes et les villages dans tout le pays.

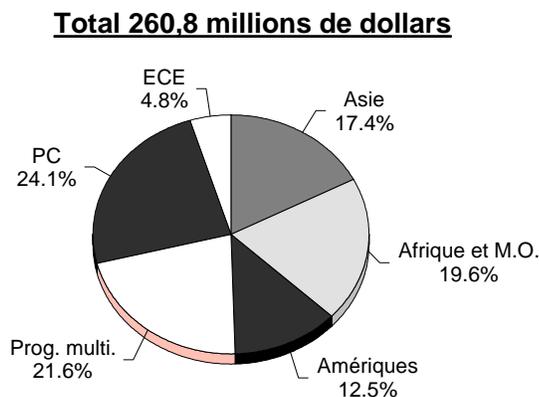
Le programme de l'Institut national de la recherche scientifique, programme que soutient la **Direction générale du partenariat canadien**, vise à offrir une formation en développement urbain qui soit adaptée aux besoins des collectivités d'Amérique centrale et des Antilles. Il est impossible de remettre en état, de développer et d'entretenir les infrastructures si on ne possède pas les ressources locales voulues pour le faire. À ce jour, 214 étudiants de pays en développement ont reçu une formation. Parmi ces étudiants, 94 sont des femmes, soit 44 p. 100. Par ailleurs, 97 étudiants ont effectué des recherches dans le contexte de leur formation (38 provenant de pays industrialisés, 59, de pays en développement) et 24 documents faisant état des résultats de ces travaux de recherche ont été publiés.

La **Direction générale de l'examen du rendement** achèvera bientôt l'examen se rapportant aux services d'infrastructure, qui compte 22 sous-études englobant 39 investissements d'une valeur totale de 660 millions de dollars dans les secteurs des transports, de l'énergie, des télécommunications et de l'eau, dans 14 pays. Selon les premières constatations de ces sous-études, une infrastructure durable a été mise sur pied, la capacité des institutions a été renforcée, et les démunis (qui comptent un nombre élevé de femmes) ont bénéficié des retombées de projets qui ont amélioré l'accès à l'eau potable, à l'électricité, au téléphone et aux services d'éducation et de santé. Les recommandations issues de ces examens contribueront à améliorer la conception et la mise en œuvre des programmes de l'ACDI dans ces secteurs. Les constatations doivent également servir à favoriser l'apprentissage grâce à la diffusion des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience.

Droits de la personne, démocratie et bon gouvernement

La politique³⁵ de l'ACDI dans ce domaine vise à renforcer la volonté et la capacité des pays en développement de respecter les droits des enfants, des femmes et des hommes, et de gouverner de façon efficace et démocratique. Ses objectifs sont les suivants : aider à renforcer le rôle et les capacités de la société civile; accroître la participation populaire au processus décisionnel; renforcer les institutions démocratiques; accroître les compétences du secteur public et la capacité des organismes de protection et de défense des droits de la personne. Ces objectifs soutiennent les trois priorités de la politique étrangère du Canada : paix et sécurité; emploi et prospérité; valeurs canadiennes.

Figure 7 : Dépenses de programme liées à l'APD en 2000-2001 : Droits de la personne, démocratie et bon gouvernement



En 2000-2001, les dépenses de l'ACDI consacrées au volet prioritaire des droits de la personne, de la démocratie et du bon gouvernement, ont totalisé 260,8 millions de dollars, soit 16,2 p. 100 des dépenses de programme liées à l'APD. Ces dépenses se répartissent ainsi : Programmes géographiques, 129 millions de dollars (49,5 p. 100); Partenariat canadien, 65,7 millions de dollars (24,1 p. 100); Programmes multilatéraux, 56 millions de dollars (21,6 p. 100); Europe centrale et de l'Est, 12 millions de dollars (4,8 p. 100).

Au Rwanda, la **Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient** a réussi à renforcer les capacités institutionnelles des ONG et des organismes gouvernementaux qui travaillent à protéger les droits de la personne, afin de promouvoir un système judiciaire plus efficace et plus indépendant et de donner à la société civile la possibilité de participer activement à la démocratisation et à la saine gestion des affaires publiques. Les projets ont également permis de former les élus, les juges, les avocats et la population en général aux droits de la personne, de les sensibiliser aux violations actuelles de ces droits chez les femmes, et de leur faire connaître les moyens de recours.

³⁵ http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/vall/F55096FEB3EF5992852563FF0063A649?OpenDocument

Le Canada appuie la réforme des droits de la personne en Afrique du Sud

Le Canada est reconnu comme un des chefs de file en matière de réforme juridique et constitutionnelle; les programmes dans le domaine de la gestion publique continue donc d'être un des grands axes du programme de l'Afrique du Sud. La phase II du projet d'élaboration de la Constitution et des lois (Constitutional and Legal Development project) en Afrique du Sud permet d'aider le Legal Resources Centre dans ce pays à continuer de promouvoir une culture de respect des droits de la personne en Afrique australe — de façon directe en Afrique du Sud, et indirecte, dans d'autres pays de la région —, et ce, en renforçant la capacité des ONG régionales de sensibiliser leurs pays respectifs à la Constitution et aux pratiques constitutionnelles. Parmi les résultats de ce projet de la Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient, mentionnons des modifications législatives et un certain nombre d'interprétations relatives à des questions constitutionnelles qui ont créé des précédents en faveur des droits des minorités, des défavorisés et des pauvres. Une affaire qui a fait date à cet égard, par exemple, est l'affaire Grootboom, qui portait sur le droit au logement. Le tribunal a ordonné au gouvernement de fournir un logis aux enfants et indirectement à leurs parents; était visé par ce jugement un groupe de 900 adultes et enfants sans logis qui avaient été chassés de terrains municipaux. Cette affaire est désormais le point de référence pour les prochaines affaires touchant l'application des droits socioéconomiques.

Amorcé en 1998 et mis en œuvre aux Philippines par la **Direction générale de l'Asie**, le Programme d'élaboration de politiques, de formation et d'assistance technique, phase II (Policy, Training and Technical Assistance Facility, Phase II) a favorisé la mise en place de plusieurs mesures pour assurer la responsabilisation et la transparence, et ce, pour accroître l'efficacité du gouvernement. Un conseil de coordination interinstitutionnelle de lutte contre la corruption a été mis sur pied. Désormais, toutes les entreprises publiques doivent utiliser le système d'approvisionnement électronique (conçu avec l'aide du Canada) qui est le portail du gouvernement pour l'ensemble des soumissions et achats. On a constaté une amélioration sensible du processus d'approvisionnement pour les biens et services, le délai étant passé de 82 jours à 11 jours. En outre, la responsabilité des emprunts internationaux a été transférée du ministère des Finances au Bureau du Trésor, qui contrôle également les emprunts nationaux, ce qui permet une gestion de la dette plus efficiente et plus efficace.

Plusieurs projets de la **Direction générale des Amériques** ont trait à l'appui aux élections et ont permis de fournir une assistance technique en vue de renforcer les structures législatives et les procédures de vote en Guyana, à Haïti et au Pérou. En Guyana, par exemple, l'ACDI a financé la fourniture de matériel électoral (papier pour les listes d'électeurs, boîtes de scrutin, papier et services d'impression canadiens pour produire les bulletins de vote). La Guyana Electoral Commission (commission électorale de la Guyana) a obtenu les services à court terme de conseillers canadiens en relations avec les médias. Une mission d'observation des élections de l'Organisation des États américains (OEA) a été envoyée sur place grâce à l'appui de l'ACDI. Un groupe externe de surveillance des médias a été créé.

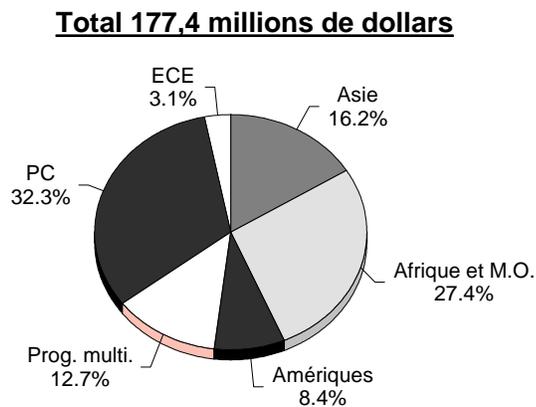
Partenaire de la **Direction générale du partenariat canadien**, le Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle aide le Centre pour le

droit pénal et la justice criminelle de l'Université des sciences politiques et du droit de la Chine à préparer des recommandations pour la ratification et la mise en œuvre en Chine de deux conventions internationales touchant les droits de la personne. Les résultats obtenus à ce jour dans le contexte de ce projet de trois ans (qui prendra fin en mars 2002) comprennent la publication de six articles et d'un recueil de 480 pages sur les instruments internationaux en matière de droits de la personne. De plus, trois séminaires à l'intention de plus de 500 fonctionnaires, avocats et étudiants en droit ont eu lieu.

Développement du secteur privé

L'appui apporté par l'ACDI au développement du secteur privé vise à élargir l'accès des pays en développement au capital d'investissement et à renforcer leurs capacités en mettant à leur disposition le savoir-faire canadien en matière de technologie, de gestion, de création d'entreprises et de technique. Cela comprend l'appui à des projets de microfinancement qui permettent aux démunis d'avoir accès au capital et qui ciblent souvent les femmes. Les activités de l'ACDI dans ce domaine, qu'elles soient de petite ou de grande envergure, contribuent à ouvrir les marchés à l'économie mondiale.

Figure 8 : Dépenses de programme liées à l'APD en 2000-2001 : Développement du secteur privé



En 2000-2001, l'ACDI a consacré 177,4 millions de dollars au développement du secteur privé (11 p. 100 des dépenses totales du programme d'APD), selon la répartition suivante : Programmes géographiques, 92 millions de dollars (52 p. 100); Partenariat canadien, 57 millions (32,3 p. 100); Programmes multilatéraux, 22 millions (12,7 p. 100); Europe centrale et de l'Est, 5 millions (3,1 p. 100).

Financé par la **Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient**, le projet de développement des micro-entreprises en Tanzanie a appuyé plus de 3 000 clients actifs et contribué à la création de 704 emplois. Grâce à ce projet, la Tanzanie possède désormais la capacité de gestion nécessaire pour gérer des mécanismes de microfinancement qui

appuient le développement et la croissance de micro-entreprises et de petites entreprises dans deux régions. En outre, un projet visant à renforcer la capacité du Ghana de conseiller les petites et moyennes entreprises locales a remporté un franc succès; il a permis d'accroître les ventes de 22 entreprises et les bénéfices nets de 11 entreprises, de créer 330 emplois et d'offrir une formation à 82 consultants locaux en affaires et à 494 clients. Ce projet servira de modèle à des projets dans d'autres régions de l'Afrique. Il a montré aux entreprises ghanéennes l'utilité des services de conseils aux entreprises; leurs dirigeants ont ainsi compris l'avantage de payer pour de tels services.

Le projet de microfinancement SFLC (Small Farmers and Landless Credit) de la **Direction générale de l'Asie** a contribué à améliorer le bien-être général des ménages ruraux au Sri Lanka en permettant le développement de systèmes de crédit rural viables du point de vue financier et adaptés aux besoins des démunis. Avec l'aide des sociétés villageoises du mouvement Sarvodaya, le projet a créé plus de 7 000 possibilités de travail autonome au cours des 10 dernières années.

La **Direction générale des Amériques** a été associée à une trentaine de projets qui ont permis d'améliorer les capacités du secteur privé. Au Pérou, des coopératives d'épargne et de crédit reçoivent une aide sous diverses formes. Grâce à la formation qu'elles ont reçue en gestion financière, huit coopératives sont maintenant mieux administrées, ce qui se traduit par la croissance des produits financiers, la mobilisation de l'épargne, et une hausse du nombre de membres. Des outils de gestion, y compris un guide d'opérations et des systèmes informatiques nouvellement installés, ont été conçus et mis en exploitation. À Haïti, un projet visant à renforcer une soixantaine de coopératives d'épargne et de crédit a bénéficié directement à 100 000 membres (56 p. 100 d'hommes et 44 p. 100 de femmes).

Au Costa Rica, le partenaire de la **Direction générale des programme multilatéraux**, le Fonds pour l'environnement mondial³⁶, a appuyé un projet d'énergie éolienne qui a favorisé l'élimination des obstacles non financiers grâce à la création d'un cadre réglementaire approprié, qui a débouché à son tour sur la création d'un marché privé pour l'électricité éolienne.

De concert avec d'autres directions générales de l'Agence et d'autres ministères, la **Direction générale des politiques** a été en mesure d'obtenir l'accession d'un représentant canadien à l'Organisation mondiale du commerce (OMC)³⁷, permettant ainsi au Canada d'exercer une influence accrue dans les domaines du commerce international et du développement. En 2001, une entente a été négociée avec le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE afin d'augmenter la portion de l'aide non liée du programme d'aide publique au développement qui est accordée aux pays les moins avancés (PMA). Cette modification aidera à renforcer l'efficacité de l'aide fournie par tous les pays de l'OCDE aux PMA en permettant à ces derniers d'acquérir des biens et services aux plus faibles coûts. Le groupe de travail qui a examiné cette question était présidé par l'ACDI.

³⁶ www.gefweb.org/

³⁷ <http://www.wto.org/indexfr.htm>

Partenaires dans le développement du secteur privé

Développement international Desjardins (DID) est un important partenaire de la Direction générale du partenariat canadien de l'ACDI depuis 1980. Ces trois dernières années, les décaissements annuels de l'ACDI versés à DID ont totalisé environ 14 millions de dollars, dont quatre millions provenaient de la Direction générale du partenariat canadien.

Contribuant activement au développement du secteur du financement communautaire, DID concentre ses efforts dans le secteur financier, principalement les coopératives d'épargne et de crédit à l'échelle locale, régionale et nationale, et s'intéresse notamment au microfinancement, au développement des institutions financières communautaires et aux cadres réglementaires et juridiques pour les exploitants d'établissement financier.

Ces deux dernières années, DID a vu la majorité des institutions et réseaux de coopératives financières partenaires accroître leur indépendance financière et leur autonomie. Le nombre de membres des réseaux partenaires augmente en moyenne de près de 50 p. 100 par année. En ce qui a trait à l'égalité entre les sexes, compte tenu de son secteur d'activité, DID répond à la fois à des besoins pratiques et à des intérêts stratégiques; 38 p. 100 des clients des réseaux soutenus sont des femmes, 34 p. 100 des gestionnaires de réseau sont des femmes, et 56,5 p. 100 des prêts sont accordés à des femmes.

En outre, au cours des dernières années, DID a joué un rôle stratégique dans la définition du cadre réglementaire et juridique des coopératives financières au Viêt-Nam, aux Philippines, dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, au Mexique, et en Lituanie.

L'expérience de DID a montré l'importance de solides pratiques tant structurelles qu'administratives. Il a été souvent difficile en période d'expansion rapide d'assurer la responsabilité financière et la cohérence organisationnelle, et DID a constaté qu'il était particulièrement important alors d'être assidu dans le suivi des coopératives. De plus, il importe de recruter des employés exceptionnels, leur image étant liée à celle de la coopérative.

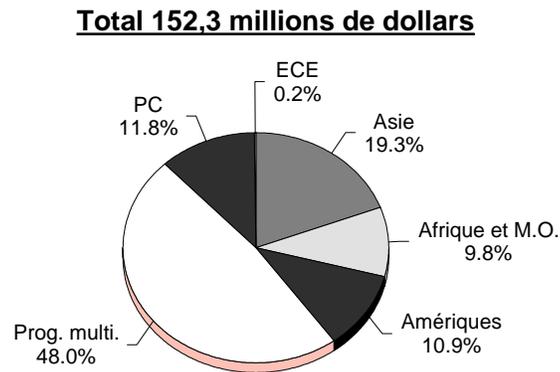
Environnement

L'objectif de l'ACDI³⁸ est d'aider les pays en développement à protéger leur environnement grâce à un mode d'intervention à deux volets. D'une part, tout comme dans le cas de l'égalité entre les sexes, l'environnement est un thème transversal; les considérations environnementales sont donc intégrées à tous les processus décisionnels et activités de l'Agence. D'autre part, l'Agence établit des programmes et élabore des projets visant expressément des questions environnementales.

En 2000-2001, l'ACDI a consacré 152,3 millions de dollars (9,5 p. 100 des dépenses totales du programme d'APD) directement aux activités ayant trait à l'environnement, selon la répartition suivante : Programmes multilatéraux, 73 millions (48 p. 100); Programmes géographiques, 60 millions (40 p. 100); Partenariat canadien, 17,9 millions (11,8 p. 100); Europe centrale et de l'Est, 331 838 \$ (0,2 p. 100).

³⁸ http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/vall/1AF91A64C3408483852565450065C2EC?OpenDocument

Figure 9 : Dépenses de programme liées à l'APD en 2000-2001 : Environnement



L'appui apporté par la **Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient** à la gestion durable des forêts au Cameroun a aidé le gouvernement à mettre en place les systèmes nécessaires pour gérer et contrôler l'exploitation commerciale des ressources forestières de ce pays. Le programme a permis de concrétiser les mesures suivantes : offrir une formation au personnel à l'administration centrale et dans deux provinces; informer la population d'une soixantaine de villages de l'existence des deux dispositions de la loi sur les forêts qui lui sont avantageuses; mettre au point et adopter un plan de gestion pour une forêt communale; mettre à l'essai 44 « jardins de case » pour déterminer s'ils constituaient des pratiques forestières et agroforestières durables. Même si le Cameroun a encore une longue route à parcourir afin d'assurer la viabilité de ses immenses ressources forestières, elle est en avance sur ses voisins pour ce qui est des systèmes de contrôle et de la législation en matière de gestion des forêts.

Développement communautaire pour la viabilité environnementale

Par le truchement du Mécanisme Inde-Canada en matière d'environnement (India-Canada Environment Facility), des mesures de restauration, de reboisement et de régénération ont été prises pour améliorer l'environnement. Tous les projets communautaires ont permis d'établir des organismes communautaires (coopératives de foresterie rurale, comités villageois sur l'environnement, groupes d'utilisateurs de l'eau, etc.). Des initiatives financées par ce programme de la Direction générale de l'Asie ont amené de nombreux villageois et fermiers à reconnaître la nécessité de réaliser des initiatives de développement communautaire respectueuses de l'environnement et à contribuer financièrement à des activités, par exemple, l'introduction de mesures novatrices de récupération de l'eau et la rénovation de réservoirs d'eau. Le modèle de développement communautaire que représente le Mécanisme Inde-Canada en matière d'environnement est transposé ailleurs dans la région du sous-projet et à l'extérieur de celle-ci, et d'autres donateurs se sont montrés intéressés à ce modèle.

Par l'intermédiaire de la **Direction générale des programmes multilatéraux**, le Canada, de concert avec d'autres donateurs, a réussi à faire élargir les responsabilités du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ce qui aidera les pays en développement à dresser l'inventaire des polluants organiques persistants (POP)³⁹ et à mieux gérer ces substances toxiques qui sont transportées dans l'atmosphère à l'échelle planétaire. C'est un excellent exemple de problème environnemental mondial qui ignore les frontières nationales. Le Canada, un des pays subissant les effets néfastes de ces substances, a été l'un des premiers donateurs à engager de nouvelles ressources pour lutter contre les POP l'an dernier (20 millions de dollars). Par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), des plans locaux Action 21 ou plans locaux d'action environnementaux et des plans d'action nationaux sur la biodiversité ont été établis dans 15 pays et sont en cours de préparation dans 32 pays. Ces plans d'action orienteront les mesures de protection de l'environnement prises par les pays en développement.

Au cours de l'année écoulée, la Direction de l'environnement de la **Direction générale des politiques** a été restructurée pour intégrer une nouvelle unité responsable des accords multilatéraux sur l'environnement (Unité des accords multilatéraux en environnement), renforçant ainsi le rôle de l'ACDI dans la négociation et la mise en œuvre de ces accords, y compris la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Le Canada a été le premier pays à signer et à ratifier la Convention lors de la Conférence diplomatique en mai 2001. Cette entente internationale réduira de façon spectaculaire ou éliminera les émissions de 12 substances toxiques dont les PCB, le DDT, les dioxines et les furannes. La Direction générale des politiques abrite également le Secrétariat du Fonds canadien de développement pour le changement climatique. Ce dernier, tout comme d'autres directions générales, a reçu et évalué une centaine de propositions de projets au cours du dernier exercice. L'objectif de ce programme de quatre ans financé à hauteur de 100 millions de dollars est de promouvoir des activités de lutte contre les causes et les effets du changement climatique dans les pays en développement, tout en aidant à réduire la pauvreté et à favoriser le développement durable.

2.4.4 Les priorités de développement social

La vision et les principes qui sous-tendent les priorités de développement social de l'ACDI se traduisent par des plans d'action réalistes.

En septembre 2000, la ministre de la Coopération internationale, l'honorable Maria Minna, a lancé un document intitulé *Les priorités de développement social de l'ACDI : Un cadre d'action*. Ce nouveau cadre stratégique qui met en relief l'utilité de concentrer les investissements dans certains secteurs afin d'intensifier les efforts de réduction de la pauvreté de l'Agence, d'accroître les ressources consacrées à quatre priorités de programme, à savoir la santé et la nutrition, l'éducation de base, la lutte

³⁹ <http://irptc.unep.ch/pops/>

contre le VIH/sida, et la protection des enfants. L'égalité entre les sexes fait partie intégrante de ces secteurs prioritaires. Les priorités de développement social de l'Agence reposent sur le principe suivant : une population en bonne santé, bien nourrie et alphabétisée est la pierre d'assise d'un régime économique prospère et d'une société stable, à défaut de quoi le développement est impossible. Les priorités de développement social de l'ACDI appuient le mandat actuel de l'Agence en matière d'APD. Elles mettent toutefois davantage l'accent sur les quatre secteurs mentionnés, reconnaissant ainsi que par une action dans ces domaines, l'ACDI peut contribuer à améliorer le sort de certains des plus démunis et des plus marginalisés de la planète, de la manière la plus déterminante qui soit. À cette fin, quelque 2,8 milliards de dollars seront affectés sur cinq ans aux priorités de développement social, somme qui sera prélevée sur les budgets de programmes actuels.

La majorité des programmes relevant des directions générales de programmes géographiques sont déjà fortement axés sur les secteurs prioritaires mentionnés comme étant les priorités de développement social de l'Agence. Néanmoins, ces priorités ont été renforcées au cours de l'année écoulée. Par exemple, l'appui apporté par la **Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient** au projet de fourniture de matériel scolaire au Mozambique fait en sorte que le rapport du nombre d'élèves au nombre de livres est 1 à 1 pour 95 p. 100 des écoliers de la première à la septième année, ce qui contribue à élargir l'accès à l'éducation de base et à améliorer la qualité de cette éducation.

La **Direction générale de l'Asie** a participé activement à la lutte contre le VIH/sida, plus particulièrement par le truchement du projet de Vision mondiale sur le VIH/sida au Cambodge, un pays qui a connu une hausse rapide du taux d'infection par VIH au cours des dernières années. Ce projet répond à des besoins importants dans les domaines de l'éducation préventive, du dépistage du VIH, du counselling et particulièrement de la fourniture de soins à domicile, un domaine où le projet introduit de nouvelles méthodes. Le projet permet d'aider directement 250 patients touchés par le VIH/sida, de fournir à 1 590 membres de la collectivité des soins à domicile et des services de counselling, d'informer 8 000 personnes sur la propagation du VIH et de les sensibiliser à ce problème.

Afin d'améliorer la santé de base, la **Direction générale des Amériques** a contribué à un projet de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) dont l'objectif est d'améliorer la capacité de surveillance des maladies pouvant être prévenues par un vaccin et d'éradiquer la rougeole indigène en Amérique centrale et du Sud. Le projet a mené à l'établissement d'un système de surveillance par hôpital-sentinelles pour plusieurs maladies, système auquel tous les pays d'Amérique centrale et du Sud participent à l'heure actuelle. En outre, les méthodes de laboratoire ont été harmonisées et un système de contrôle de la qualité pour les laboratoires a été mis en place.

Le programme Building Bridges est un exemple de projet de la **Direction générale de l'Europe centrale et de l'Est** qui contribue à la protection des enfants. Dans le contexte de la phase I du projet, l'Institut international des enfants, en partenariat avec la Pedagogical Academy de Sarajevo en **Bosnie-Herzégovine**, a conçu des méthodes de

formation et des trousseaux pour les enseignants afin qu'ils puissent renforcer leur capacité d'aider les enfants à surmonter les traumatismes liés à la guerre et à d'autres facteurs. Le programme de formation a été l'aboutissement de vastes consultations menées auprès d'organismes communautaires et de groupes de réflexion, ainsi que de séances pilotes avec 3 500 écoliers. Au cours de la phase II, un centre de formation a été rénové et 144 enseignants de 36 écoles primaires du canton de Sarajevo ont reçu une formation et aident maintenant les écoliers à développer des habiletés d'adaptation.

La prévention du VIH est au cœur de la lutte menée par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) contre cette maladie et est en train d'être intégrée aux programmes de santé génésique partout dans le monde. Au Cambodge, les leaders gouvernementaux et les décideurs ont été ciblés par un projet conjoint du FNUAP et de l'ONUSIDA visant à élargir le programme national de lutte contre le VIH/sida pour les femmes. Par suite de ce projet, le ministère cambodgien de la Condition féminine et des Anciens combattants a joué un rôle clé en 2000 dans la rédaction d'une loi nationale sur le sida. Le Canada, par l'intermédiaire de la **Direction générale des programmes multilatéraux**, soutient les efforts généraux du FNUAP dans sa lutte contre le VIH/sida à l'échelle mondiale, en lui versant 900 000 \$ pour la fourniture de contraceptifs, dont des condoms, aux pays en développement où les besoins sont les plus grands (en sus d'une contribution de 9,1 millions de dollars destinée au financement de base ordinaire).

Dans le domaine de la protection des enfants, le Fonds de consolidation de la paix de la **Direction générale des programmes multilatéraux** a aidé le programme de réintégration des enfants soldats de la Sierra Leone à offrir des programmes d'aide psychosociale et de formation professionnelle à environ 1 000 enfants touchés par la guerre, et une formation professionnelle à quelque 1 000 amputés et blessés de guerre. Par le truchement de ce programme, le gouvernement local et les collectivités ont été sensibilisés aux besoins des blessés et des amputés de guerre et des ex-enfants soldats, ainsi qu'à l'importance d'accepter leur réintégration dans la collectivité.

Un programme d'immunisation contre la rougeole, financé par l'ACDI (**Direction générale des programmes multilatéraux**) et exécuté par l'UNICEF en République démocratique du Congo, un pays ravagé par la guerre, a permis de fournir 4,7 millions de doses de vaccins. Entre 80 et 90 p. 100 des enfants ciblés ont bénéficié de ce programme qui a été mis en œuvre dans 298 des 307 zones sanitaires du pays.

Les activités du Club 2/3 (**Direction générale du partenariat canadien**) à Haïti entre 1999 et 2001 ont permis à des milliers de jeunes Haïtiens d'avoir accès à l'éducation de base. Deux écoles de formation des enseignants ont été ouvertes pour assurer la qualité de cette éducation. Les partenaires de la Direction générale du partenariat canadien ont été informés de cette nouvelle approche en matière de programmes afin que des programmes puissent être élaborés dans ces domaines. Bon nombre de ces partenaires ont indiqué qu'ils appuyaient les quatre priorités de développement social de l'Agence.

La **Direction générale des politiques**, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, a organisé la Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre qui a eu lieu à Winnipeg, au Manitoba, en septembre 2000. La Conférence a réuni des ministres, des jeunes, des ONG, des membres de la société civile, des représentants du système des Nations Unies et d'organismes régionaux, ainsi que des représentants d'entreprises privées. La rencontre a été significative à plusieurs égards. Premièrement, elle a créé un précédent en faisant participer pleinement des jeunes à la réunion des experts et aux rencontres ministérielles, ce qui pourrait servir de modèle de participation des jeunes lors d'autres conférences internationales. Deuxièmement, elle a donné lieu à la rédaction d'un résumé de la réunion des experts, intitulé *Plus jamais sur la ligne de feu : mesures visant les enfants touchés par la guerre*. Ce document présente des recommandations de fond pour mieux protéger les enfants touchés par la guerre. Troisièmement, les 132 gouvernements représentés à cette conférence ont adopté le *Programme pour les enfants touchés par la guerre*, lequel fournit un cadre pour les interventions internationales à cet égard. Quatrièmement, les gouvernements ont convenu d'établir un comité de direction, présidé par le Canada et dont sont membres le Ghana, l'UNICEF et le représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies pour la protection des enfants et les conflits armés. Ce comité vérifiera si les engagements pris à Winnipeg sont respectés et assurera un suivi à cet égard. Cinquièmement, la participation concrète des jeunes a débouché sur une déclaration des jeunes et sur la décision de créer un réseau avec les jeunes touchés par la guerre.

Plan d'action de l'ACDI en matière de lutte contre le VIH/sida

Le Plan d'action de l'ACDI en matière de lutte contre le VIH/sida, élaboré par la Direction générale des politiques, présente les approches du Canada (anciennes, actuelles et à venir) pour lutter contre cette pandémie en pleine expansion. Comme tous les autres plans d'action liés aux priorités de développement social en cours d'élaboration, ce plan permet à l'ACDI de faire connaître ses meilleures pratiques et de concentrer ses efforts sur l'intégration, à l'échelle de l'Agence, des mesures de lutte contre le VIH/sida.

Le sida tue déjà plus de personnes que toute autre maladie infectieuse. Au total, 33 millions de personnes sont infectées, dont 95 p. 100 vivent dans des pays en développement. La mobilisation internationale contre le VIH/sida est essentielle. L'absence d'accès aux services de santé, une réalité dans de nombreux pays qui sont les plus durement frappés par l'épidémie, montre bien les inégalités entre les riches et les pauvres. Cependant, ces pays ne sont pas les seuls à payer le prix. Le virus se propage rapidement dans la majorité des pays en développement réduisant à néant les avantages obtenus à grand-peine grâce au développement. Il diminue en outre l'espérance de vie et se répand rapidement chez les jeunes.

Les Canadiens ont une vaste expérience en formation et en renforcement des capacités dans un grand nombre de domaines et de régions. Le programme de l'ACDI en matière de lutte contre le VIH/sida en Afrique en témoigne : gestion des maladies transmissibles sexuellement, réduction du stigmate social et participation des ONG aux programmes et politiques. Au Kenya, à ce jour, dans deux districts de projet, on a constaté une réduction soutenue de la prévalence de la blennorragie (gonorrhée) et de la syphilis prénatale et la stabilisation, semble-t-il, de la prévalence du VIH. Seulement au Kenya, on prévient chaque année environ 2 500 nouvelles infections par VIH.

2.4.5 Nouveau programme pour une coopération efficace en matière de développement

Les enseignements tirés de la mise en œuvre de nouveaux cadres et modèles de programme qui tiennent compte des priorités des pays en développement et des pays en transition permettent d'améliorer les modèles de programme en vue d'une coopération efficace en matière de développement, et ce, à l'égard de l'ensemble des programmes de l'Agence.

Il existe un consensus de plus en plus généralisé à l'échelle internationale quant aux facteurs favorisant l'efficacité des activités de coopération au développement : les activités doivent être centrées sur les pays visés; les donateurs doivent coordonner leurs efforts; les priorités et stratégies doivent recueillir l'adhésion des pays visés. Les approches sectorielles offrent un modèle intégré en matière de programmes et de politiques de développement portant sur un secteur précis, par exemple, la santé ou l'éducation, dans un pays donné. Les cadres de développement intégré (CDI) aident à préciser la stratégie de développement en mettant l'accent sur l'interdépendance des variables macro-économiques, institutionnelles, humaines, sociales et structurelles à l'intérieur d'un pays. Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) décrivent l'environnement social, structurel et macro-économique d'un pays et définissent des politiques et des programmes destinés à promouvoir la croissance économique et à réduire la pauvreté.

Le cadre d'analyse de la pauvreté, une approche globale permettant d'analyser et de comprendre la pauvreté et de concevoir des projets de réduction de la pauvreté, a été mis à l'essai dans le contexte d'un projet mené en Chine par la **Direction générale de l'Asie**, en juillet 2000. De nombreuses conclusions et enseignements ont pu être tirés grâce à l'étude de cas du projet intégré de réduction de la pauvreté en milieu rural. La principale conclusion est celle-ci : même si une compréhension globale des processus et dynamiques liés à la pauvreté est indispensable pour réduire véritablement la pauvreté, il n'est pas nécessaire d'entreprendre des projets de réduction de la pauvreté intégrés et multisectoriels. Bien que de tels projets puissent être intéressants en raison de leur nature exhaustive, il est extrêmement difficile de les mettre en œuvre de manière efficace. On planifie présentement d'autres études de cas pour tirer d'autres enseignements sur la façon de recourir au cadre d'analyse de la pauvreté pour réaliser des projets de réduction de la pauvreté plus efficaces en Asie et dans d'autres régions.

Un cadre de développement intégré (CDI) est mis en œuvre au Viêt-Nam, avec la participation de la **Direction générale de l'Asie**. Plus précisément, cela se traduit par le partage des enseignements tirés de l'expérience dans divers domaines dans le pays, et ce, par la voie de groupes de travail multilatéraux. L'ACDI participe à l'heure actuelle à 11 des 25 groupes de travail existants et appuie le processus en déléguant un agent qui fait

fonction de coordonnateur du partenariat et de gestionnaire du Vietnam Development Information Centre (centre d'information sur le développement au Viêt-Nam). L'Agence a participé très activement au dialogue multilatéral sur des questions clés et contribue de plus en plus à des programmes conjoints et complémentaires.

La **Direction générale des Amériques** a élaboré une méthode d'évaluation du risque à l'échelle du pays. Cette méthode sert à déterminer les risques pouvant nuire à la réalisation des objectifs du programme-pays de l'ACDI et fournit aux décideurs une information détaillée quant à l'incidence éventuelle de ces risques sur l'exécution du programme de l'Agence. Cette méthode a été utilisée l'an dernier à Haïti, plus précisément dans les secteurs de la gestion publique et des besoins humains fondamentaux et s'est révélée un outil utile pour établir les programmes dans ces secteurs. En Jamaïque, l'évaluation a permis de mieux connaître les conditions locales, ce qui sera d'une grande utilité pour l'élaboration du cadre stratégique du programme-pays.

La **Direction générale de l'Europe centrale et de l'Est** est en train d'élaborer un programme visant à soutenir les efforts des quatre pays du groupe de Visegrad (Pologne, République tchèque, Slovaquie et Hongrie) en vue de mettre sur pied des programmes d'APD à long terme qui soient efficaces et durables, une condition d'adhésion à l'OCDE. Le projet d'aide publique au développement en Europe centrale et du Nord comprendra des projets de coopération trilatérale avec des pays en développement, tant en Europe centrale et de l'Est, dans le Caucase et en Asie centrale que dans d'autres régions. Les activités devraient englober les échanges de parlementaires, l'assistance technique, la formation générale et des voyages d'étude au Canada et dans la région. Cette approche novatrice permettra à l'ACDI d'enrichir ses connaissances; les enseignements tirés de l'expérience serviront au moment d'élaborer des programmes dans d'autres pays où le programme d'assistance technique est sur le point de prendre fin.

L'an dernier, la **Direction générale des programmes multilatéraux** a joué un rôle de premier plan au sein d'un groupe de travail de l'Agence qui avait pour mandat de rationaliser les relations entre l'ACDI et l'UNICEF et d'en améliorer l'efficacité. Désormais, l'Agence accordera une subvention à l'UNICEF plutôt que de faire appel à un accord de contribution, un mécanisme plus lourd. Les rapports annuels seront présentés par programme et non par projet, et la question de l'attribution est en cours d'examen. Ces modifications devraient avoir les répercussions suivantes sur l'Agence : une approche plus intégrée et plus stratégique; une plus large place au dialogue sur les résultats en matière de développement pour les enfants et une moindre importance accordée aux questions administratives; un mode de fonctionnement uniforme à l'échelle de l'Agence, puisqu'on passera de 18 accords avec l'UNICEF pour l'exercice 1999-2000 à un seul projet d'accord type en 2001-2002. On s'attend également à ce que ce mode de financement uniformisé et simplifié et le processus de production des rapports annuels servent de modèle à l'UNICEF, qui cherche à rationaliser le mode de production de ses rapports destinés à plus de 120 donateurs.

En octobre, la **Direction générale des politiques**, de concert avec la Direction générale des programmes multilatéraux et le FNUAP, a organisé à New York un atelier de deux jours sur les approches sectorielles. Le Forum du président sur les approches sectorielles, qui a précédé cet atelier, a permis d'attirer l'attention sur certaines expériences internationales en matière d'approches sectorielles (y compris celles de l'ACDI) et d'examiner les questions touchant les organismes donateurs. Un réseau sur les approches sectorielles a été mis sur pied dans le contexte de l'initiative de gestion du savoir.

Au cours de l'année écoulée, la **Direction générale des politiques** a également produit un document stratégique intitulé, *Pour une aide internationale plus efficace : Les nouvelles approches du programme canadien d'aide internationale*, dans lequel sont examinés d'autres moyens d'accroître l'incidence des programmes en matière de développement. Ce document a pour but de guider les interventions de l'Agence et d'influer sur le processus décisionnel en précisant les principaux changements que l'ACDI doit apporter à ses politiques, à ses programmes et à son organisation pour s'adapter aux nouvelles réalités du développement. *Pour une aide internationale plus efficace* a suscité de nombreuses discussions sur le développement au sein même de l'Agence et devrait en susciter encore plus dans la communauté du développement au Canada avant sa mise au point finale.

Programme de sécurité alimentaire du Ghana

Le Programme de sécurité alimentaire du Ghana de la Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient (une initiative menée dans le contexte d'une approche sectorielle) a permis d'élaborer, en collaboration avec de nombreux acteurs locaux, plusieurs projets destinés à améliorer la recherche sur la sécurité alimentaire afin de perfectionner les mesures concrètes s'y rapportant dans le nord du Ghana. Pour ce faire, on a appuyé les organismes gouvernementaux de recherche et de vulgarisation agricole, ainsi que les associations de fermiers. Le Programme, qui en est encore à ses débuts, permet de transférer rapidement la responsabilité à des gestionnaires ghanéens, et ce pour l'ensemble du processus de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets. L'amélioration du processus de coopération qu'entraîne la prise en charge locale est en soi un résultat positif. Les nouvelles relations de travail entre les Ghanéens et les Canadiens permettront d'accroître la viabilité des résultats. Comme on a voulu assurer la pleine participation de toutes les parties et obtenir leur accord, l'élaboration du nouveau programme a demandé plus de temps que cela n'aurait été le cas autrement. La Stratégie sur la sécurité alimentaire pour le Nord du Ghana, élaborée par l'ACDI, a reçu un accueil enthousiaste du gouvernement du Ghana, car elle appuyait le programme ghanéen d'investissement dans le secteur agricole.

La **Direction générale de l'examen** du rendement a conçu une série d'outils d'évaluation et de gestion axée sur les résultats pour aider les directions générales de programme à améliorer la conception et la mise en œuvre des initiatives de programme et de projet, ainsi que l'évaluation des programmes et projets. En outre, la Direction générale a fourni une assistance technique à un certain nombre d'équipes de projet de l'Agence.

La **Direction générale de la gestion de l'information et de la technologie** a apporté des améliorations au module d'appui à la gestion des projets du système d'information de l'Agence (SIA) à des fins de gestion axée sur les résultats. Grâce à ce module, les agents de programme et de projet peuvent assurer un suivi des résultats à partir d'un seul système, ce qui les aide à gérer les risques et à faire connaître les réalisations. Il facilite aussi l'intégration des données opérationnelles et financières, ce qui permet d'améliorer l'accès à l'information et la cohérence à l'échelle de l'Agence.

2.4.6 Apprentissage et mise en commun des connaissances

L'ACDI met davantage l'accent tant sur l'apprentissage que sur l'exploitation et l'adaptation des enseignements tirés de l'expérience ainsi que sur la mise en commun des connaissances avec les partenaires des pays en développement.

L'ACDI a commencé à se transformer en une organisation intelligente qui encourage la création et l'échange du savoir et des enseignements tirés de l'expérience, tant au sein de l'Agence qu'à l'extérieur de celle-ci. Les équipes et les réseaux du savoir, dont font partie les partenaires de l'ACDI, ont aidé l'Agence à élargir ses capacités et à accroître son efficacité quant à l'exécution de son mandat en matière de développement durable et de réduction de la pauvreté.

Afin de renforcer le secteur public dans les pays membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, un projet de la **Direction générale des Amériques** aide à renforcer la capacité des principales institutions régionales et nationales au chapitre des dépenses publiques, génère des revenus et améliore la politique budgétaire. Au nombre des résultats, on peut mentionner la production d'un manuel de politique financière.

L'application, par les organismes et leurs gestionnaires, de pratiques éprouvées en matière de trésorerie, y compris la préparation d'un manuel de procédures en matière de trésorerie, a été réalisée dans six pays. De plus, une réforme budgétaire a été mise en œuvre dans cinq pays, comprenant le renforcement du cycle budgétaire, l'introduction d'un nouveau plan de comptes, la mise en œuvre d'un nouveau programme d'investissement dans le secteur public et l'introduction de la budgétisation par programme dans les ministères hiérarchiques (généralement ceux de l'éducation et de la santé). La Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont vanté les mérites de ce projet, affirmant qu'il s'agissait d'un projet novateur de développement des capacités. Le projet a été transposé ailleurs.

La **Direction générale du partenariat canadien** a mis sur pied le réseau de la société civile afin de donner à l'ACDI et à ses partenaires une tribune pour discuter du rôle de la société civile dans le développement. La Direction générale administre un secrétariat des conférences. Au cours de l'exercice 2000-2001, le secrétariat a reçu plus d'une centaine de demandes pour la tenue de conférences dont les objectifs venaient à l'appui des

priorités de l'Agence. La Direction générale du partenariat canadien a également revu sa politique en matière de consultations publiques. Cette nouvelle politique permettra de mieux tirer parti des connaissances de la société civile et des pays partenaires. À plus long terme, elle permettra de faire en sorte que les besoins des pays en développement soient mieux pris en compte dans les programmes de l'Agence.

À la **Direction générale des politiques**, l'initiative de gestion du savoir visait à faire de la gestion du savoir une priorité de l'ACDI. Une approche de gestion du savoir a été élaborée et approuvée, ce qui permettra d'avoir un cadre intégré pour orienter les initiatives à venir dans le domaine. Les directions générales ont donné suite à cette initiative en réalisant diverses activités de gestion du savoir, assurant ainsi la participation de l'ensemble de l'Agence. L'initiative a également permis de fournir un appui organisationnel et financier aux réseaux de l'Agence qui servent aux discussions et à la mise en commun des connaissances, tant au sein de l'Agence qu'à l'extérieur de celle-ci. Enfin, elle a permis d'accroître le nombre de membres des réseaux et d'améliorer la gestion des réseaux (grâce, par exemple, à l'adoption de plans de travail).

La **Direction générale de l'examen du rendement** a aidé les réseaux du savoir à établir des objectifs et des systèmes de suivi pour les aider à orienter leur développement. Une série d'outils d'évaluation et de gestion axés sur les résultats ont également été conçus et diffusés pour aider les directions générales de programme à améliorer la conception et la mise en œuvre de leurs activités de programme et de projet, ainsi que leur évaluation. Par exemple, le Cadre des résultats et des facteurs clés de réussite a été révisé pour que les volets « égalité entre les sexes » et « risque » soient mieux pris en compte. En outre, un guide sur l'élaboration des plans de mise en œuvre des projets et un guide sur l'établissement des chaînes de résultats (comprenant 100 exemples) ont été très demandés par le personnel de l'Agence, ainsi que par les partenaires canadiens.

Comblent le fossé numérique

Pour la sixième année consécutive, le Programme de gestion de l'information stratégique (PGIS), parrainé par la Direction générale de la gestion de l'information et de la technologie (DGGIT), a réuni 24 délégués de 17 pays pour un cours de 3 semaines. Les délégués ont présenté leurs plans d'action pour des projets de gestion de l'information précis. Grâce aux ressources fournies par le PGIS — des mentors des secteurs public et privé, de l'information sur l'expérience canadienne et des connaissances fondamentales comme la théorie de la gestion de l'information et de la technologie de l'information (GI/TI) — les délégués sont retournés dans leur pays prêts à mettre en œuvre leurs plans d'action. L'approche a été une réussite. Bon nombre des plans d'action ont déjà porté fruit. Le Programme aide à combler le fossé numérique entre les pays développés et les pays en développement et aide aussi les autres gouvernements à déterminer les voies à suivre et les pièges à éviter quant à la mise en commun des connaissances avec les citoyens.

2.4.7 Processus de planification, de budgétisation et de production de rapports intégrés

Des cadres, des lignes directrices et des outils généraux sont élaborés et mis en œuvre pour faciliter la planification, la budgétisation, le suivi et la production des rapports, et ce, à l'échelle des directions générales, des programmes et des projets.

L'ACDI a entrepris d'intégrer ses processus de planification, de budgétisation et de production de rapports afin d'accroître l'efficacité de l'aide, tant en matière de politiques que d'exécution des programmes. Le perfectionnement des systèmes et structures de gestion de l'ACDI a rendu nécessaire la création et l'utilisation de cadres, de lignes directrices et d'outils qui permettent de lier clairement les activités à la vision stratégique de l'Agence de sorte que les activités appuient cette vision. L'établissement d'un modèle intégré de planification, de budgétisation et de production de rapports est une œuvre en cours pour l'Agence et l'aidera, à long terme, à maintenir une vision d'ensemble de l'amélioration continue.

En 2000, la **Direction générale de l'Europe centrale et de l'Est** a élaboré un cadre sur le changement climatique dont l'objet est d'appuyer les engagements du Canada ayant trait à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC). Entre autres choses, le cadre sur le changement climatique explique comment évaluer les projets pour voir si les considérations liées au changement climatique peuvent être intégrées à la conception des projets. Il complète les projets en cours visant à renforcer la capacité des pays partenaires de respecter les engagements qu'ils ont pris à l'égard de la CNUCC.

La **Direction générale des programmes multilatéraux** a élaboré un cadre des résultats pour consolider l'approche axée sur les résultats en matière de programme, de budgétisation et de production de rapports de la Direction générale. Ce cadre harmonise les initiatives de la Direction générale et l'engagement du Canada de réaliser les objectifs de développement international et de respecter les priorités, les stratégies et les approches générales de l'ACDI qui sont énoncées dans la *Stratégie de développement durable de l'ACDI 2001-2003*. À long terme, cette initiative devrait contribuer à accroître l'efficacité de l'aide. Ce cadre aidera aussi la Direction générale à généraliser l'utilisation de l'approche axée sur les résultats au sein du système multilatéral.

Un plan d'action pour le changement

La Direction générale des politiques a élaboré la Stratégie de développement durable de l'ACDI 2001-2003 : Un plan d'action pour le changement, qui intègre les diverses initiatives de l'Agence dans un cadre qui lui permet d'assurer la cohérence de ses objectifs, stratégies et interventions. Préparée par un groupe de travail réunissant des employés de tous les secteurs de l'Agence, la Stratégie incarne deux principes essentiels : (i) une intégration et une coordination renforcées grâce à de solides partenariats et à l'amélioration des processus et des capacités internes; (ii) l'apprentissage continu fondé sur des méthodes novatrices de mise en commun et de gestion du savoir. La Stratégie est désormais considérée comme le plan d'activités de l'Agence et le fondement d'une consolidation des processus de planification, de budgétisation, d'élaboration de programme, de suivi et de production de rapports de l'ACDI.

La **Direction générale de la gestion de l'information et de la technologie** a entrepris ou mené à terme plusieurs initiatives qui ont contribué à assurer la cohérence organisationnelle des processus de planification, de budgétisation et de production de rapports. Parmi ces initiatives, on peut mentionner les suivantes : l'intégration d'un module de gestion des ressources humaines dans le système SAP; l'établissement d'une structure et d'une stratégie de gestion de la GI/TI au sein de l'Agence; la création du Mécanisme d'accès aux rapports de l'Agence, qui consiste essentiellement en un entrepôt de données où les données historiques sont combinées à des mises à jour régulières provenant du système opérationnel. La Direction générale a aussi dirigé les efforts de l'Agence en ce qui a trait à la réalisation du volet I de l'initiative Gouvernement en direct (GED), qui permettra de fournir informations et services en direct et créera un nouveau mode de prestation des services gouvernementaux. La **Direction générale des communications** a revu le site Web de l'Agence pour qu'il réponde aux exigences de l'initiative GED et pour faire en sorte que les Canadiens aient accès à des sources d'information claires et cohérentes à propos du programme d'aide du Canada.

2.4.8 Responsabilité financière améliorée

Des contrôles internes et opérationnels sont définis et mis en place pour assurer une saine gestion et responsabilisation financière.

En plus d'améliorer la planification, la budgétisation et la production des rapports, tel qu'indiqué plus haut, l'ACDI a pris des mesures pour assurer l'efficacité de ses systèmes de gestion financière et de responsabilité comptable.

La surveillance des contributions au budget général de l'ACDI et des gouvernements partenaires, une question soulevée dans le dernier rapport du Bureau du vérificateur général du Canada, a aussi été un élément central du programme pour la Chine (**Direction générale de l'Asie**) l'an dernier. Dans le contexte de ce programme, des projets sont en

cours d'élaboration, lesquels permettront à l'ACDI d'assurer un meilleur suivi de toutes les contributions liées aux projets, y compris celles du pays hôte. L'exemple le plus récent à cet égard est le projet en matière de satisfaction des besoins humains fondamentaux dans la Région autonome du Tibet, dans le cas duquel on établit un processus budgétaire unifié entièrement transparent qui combine les contributions du Canada et de la Chine. Cela permettra à chacun des deux partenaires de connaître les contributions financières de l'autre. Les décisions concernant le budget général seront prises conjointement par l'intermédiaire d'un comité mixte de direction de projet.

La **Direction générale de l'examen du rendement** a entrepris 10 vérifications de projet dans des domaines comme l'état de préparation à l'an 2000, le développement du secteur privé, la santé communautaire, l'éducation, le Fonds canadien d'initiatives locales, et la mise en application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Parmi les enseignements tirés de ces vérifications, mentionnons les suivants : la gestion du risque pourrait améliorer l'aide à long terme et les ressources pourraient être mieux gérées si l'on introduisait de meilleures pratiques de gestion des coûts.

Modernisation de la fonction de contrôleur : la Stratégie d'information financière (SIF)

Les efforts et les préparatifs de la Direction générale des ressources humaines et des services corporatifs ont permis à l'Agence d'être prête pour la mise en œuvre de la SIF en avril 2001. La mise en œuvre de cette initiative dans l'ensemble de l'administration fédérale modifie le mode de fonctionnement de l'Agence. Elle améliorera le processus décisionnel et la responsabilisation, ainsi que le rendement organisationnel grâce à l'utilisation stratégique d'informations financières et autres sur le rendement. La SIF jouera un rôle important dans le travail des employés de l'Agence qui s'occupent de la gestion des dépenses ou des ressources. À la fin de janvier 2001, le Secrétariat du Conseil du Trésor a jugé que l'ACDI était prête sur tous les plans : employés, systèmes et politiques. Le 1^{er} avril 2001, l'ACDI avait mis en place toutes les infrastructures nécessaires à la SIF.

2.5 Pays en transition

Le programme des pays en transition aide les pays d'Europe centrale et de l'Est (ECE) à opérer les réformes nécessaires au passage à une économie de marché et à un régime politique démocratique. La majorité de ce programme est financée par l'aide publique (hors APD). Le programme est souple et adapté aux besoins; il permet donc au Canada de tenir compte d'un large éventail de situations tout en faisant la promotion des priorités et des intérêts canadiens dans la région. Un profil sur la Pologne est présenté ci-dessous; il porte sur le volet bilatéral des activités de coopération que mène l'ACDI par l'intermédiaire du programme des pays en transition.

Profil de pays : la POLOGNE



*Le Canada apporte une aide à la Pologne depuis 1989⁴⁰.
Population : 38 646 023 (estimation en 2000)⁴¹
PIB par habitant : 7 200 \$US (estimation en 1999)⁴²*

Le programme canadien de coopération technique avec la Pologne a débuté après la chute du mur de Berlin en novembre 1989, lorsque la Pologne est devenue l'un des premiers pays de l'Europe centrale (tout comme la Hongrie) à abandonner le communisme pour un système politique démocratique et une économie de marché. D'abord administré par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international puis transféré à l'ACDI en 1995, le programme a permis de réaliser plus de 220 projets d'une valeur totale de 63 millions de dollars. Depuis plus d'une décennie, ce programme transmet les valeurs et le savoir-faire des secteurs public et privé du Canada au gouvernement, aux entrepreneurs et aux organismes locaux de la Pologne. L'envoi de volontaires (Service d'assistance canadienne aux organismes) et les échanges de jeunes (Jeunesse Canada Monde) ont constitué des volets importants du programme.

Grâce à un financement de l'ACDI, les fonctions publiques fédérale et provinciales du Canada, en collaboration avec l'École nationale d'administration publique et le Bureau de la fonction publique de la Pologne, ont formé des leaders capables de diriger une fonction publique moderne. Le Canada a aidé la Pologne à réformer le service de radiodiffusion publique (par l'intermédiaire de Radio Polskie), plus précisément à accroître la transparence et le professionnalisme, des éléments qui sont indispensables à une société démocratique saine. Des partenariats avec des entreprises canadiennes ont permis l'adoption de technologies environnementales (comme le compostage et le recyclage) et de principes de développement urbain durable, de manière très fructueuse. Les technologies de télédétection ont permis à la Pologne de mieux évaluer les conséquences des catastrophes naturelles (comme les inondations) sur la production agricole et de mieux planifier les stratégies d'atténuation des incidences. En finançant l'établissement d'un plan pluriannuel pour le programme socioéconomique du bassin de l'Oder [fleuve], le Canada a aidé la Pologne à répondre aux critères exigeants des institutions financières internationales en matière de financement de projets.

L'ACDI a appuyé la création de petites et moyennes entreprises en accordant des prêts et en fournissant une assistance technique, par la voie du Fonds Canada-Pologne pour les entreprises. Des coentreprises canado-polonaises ont été mises sur pied, particulièrement dans les secteurs de la construction et du bâtiment et pour la préparation de projets, grâce

⁴⁰ Mémoire centrale de l'ACDI

⁴¹ <http://www.odci.gov/cia/publications/factbook/indexgeo.html>

⁴² <http://www.odci.gov/cia/publications/factbook/indexgeo.html>

aux Fonds canadiens de coopération technique à la Banque mondiale et à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Avec l'appui du Canada et d'autres donateurs, la Pologne a marqué d'énormes progrès, comme en témoigne son entrée à l'OCDE, à l'OMC et, en mars 1999, à l'OTAN. L'adhésion à l'Union européenne devrait suivre dans les prochaines années. Vu ses réalisations et les solides liens que le Canada a pu maintenir et consolider, le programme d'aide bilatérale avec la Pologne a pris fin en mars 2001. Il s'agit là d'une étape vers la transition marquant une relation de plus en plus caractérisée par la diplomatie, le commerce, ainsi que des intérêts sociaux et politiques communs.

L'ACDI élabore présentement un programme d'aide publique au développement en Europe centrale et du Nord, lequel appuiera les efforts de la Pologne et d'autres pays en transition en vue d'établir leur propre programme d'aide en prévision de leur propre accession éventuelle au statut de donateurs. L'ACDI maintient donc ses relations avec la Pologne, le Canada se préparant à accueillir ce pays dans la communauté des donateurs.

2.5.1 Priorités pour les pays en transition

Continuer de concevoir, de modifier au besoin, et de mettre en œuvre des programmes et des projets de développement axés sur les résultats en vue d'appuyer les quatre priorités de l'ACDI pour les pays en transition : favoriser le passage à une économie de marché; encourager la saine gestion des affaires publiques, la démocratie, le pluralisme politique, la primauté du droit et le respect des normes internationales; faciliter l'établissement de liens entre le Canada et la région en matière d'échanges commerciaux et d'investissement; appuyer les efforts internationaux visant à réduire les menaces à la sécurité internationale et canadienne.

2.5.2 Favoriser le passage à une économie de marché

La Schulich School of Business de l'Université York a aidé l'École supérieure d'économie de Russie à élaborer un programme d'études en matière de régime de gestion d'entreprise dans une économie de marché et du matériel pédagogique connexe à l'intention des organismes de réglementation, des chefs d'entreprise et des étudiants. En 2000-2001, 60 universitaires et directeurs ont reçu une formation. Le programme de formation est jugée efficace et adapté au contexte local par les organismes nationaux et internationaux œuvrant dans le domaine du gouvernement d'entreprise et par les institutions gouvernementales russes, comme le ministère du Développement et du Commerce et la Commission fédérale des opérations sur titres.

La phase II du projet de renforcement du réseau des coopératives de crédit en Lituanie a pris fin en mars 2001. Ce projet a appuyé l'établissement d'un réseau de coopératives de crédit en Lituanie, et la création d'une association nationale de coopératives de crédit. Il visait à fournir aux citoyens une source de crédit sûre grâce à la révision du cadre juridique régissant la formation et le fonctionnement des coopératives de crédit. Vingt-huit coopératives de crédit ont été mises sur pied, disposant d'un capital d'un million de dollars et comptant 10 000 membre à Vilnius, la capitale, et dans les régions rurales. Plus de 4 300 spécialistes en finance lituaniens ont reçu une formation en gestion de coopérative de crédit. L'Association des coopératives de crédit est un acteur reconnu par les groupes de travail gouvernementaux sur le microfinancement. Le rétablissement d'un cadre juridique permet une concurrence loyale avec les banques et a accru la confiance du secteur financier. Des projets semblables ont été lancés en Lettonie, en Russie et en Ukraine.

2.5.3 Encourager la saine gestion des affaires publiques, la démocratie, le pluralisme politique, la primauté du droit et le respect des normes internationales

Le programme d'initiatives locales dans les Balkans a été mis en place en 1999-2000 pour permettre à l'ACDI de réagir rapidement et efficacement à l'évolution constante de la situation dans la région. En 2000-2001, plus de cinq millions de dollars ont été consacrés à des projets s'inscrivant dans ce programme. Ces fonds ont servi à appuyer le programme de coopération du gouvernement canadien destiné à promouvoir la paix, la prospérité et la démocratie dans les Balkans. Pour ce qui a trait à la Serbie, le programme a servi à soutenir les efforts locaux pour opérer un changement démocratique (voir l'encadré à la page suivante).

Dans le contexte du projet d'immersion en langue estonienne, le Conseil scolaire du district de Toronto évalue la mise en œuvre d'un programme d'immersion linguistique. Au moins 125 enseignants, formateurs et gestionnaires reçoivent une formation qui leur permettra de planifier et de réaliser des programmes d'immersion. Le projet permet d'assurer l'intégration d'une importante population non estonienne en Estonie. La forte demande de programmes d'immersion par les parents russophones garantit la pertinence de ce projet et renforce la capacité et la volonté de collaboration en matière d'intégration sociale.

Le programme d'initiatives locales en Serbie

En Serbie, le programme d'initiatives locales a appuyé les efforts locaux en vue d'opérer un changement démocratique; les citoyens serbes et les autres donateurs reconnaissent qu'il a considérablement contribué à la destitution pacifique de Slobodan Milosevic en décembre 2000. Le programme a permis de financer quelque 70 projets dans un certain nombre de domaines clés : a) appui aux médias indépendants, la seule source d'information objective (nationale et étrangère) des citoyens de la Yougoslavie; b) programmes locaux d'assistance électorale visant à sensibiliser le public aux principes et pratiques liés aux élections libres et justes, à encourager les gens à exercer leur droit de vote, à surveiller le processus de dénombrement des suffrages et à assurer le respect de la volonté des citoyens exprimée démocratiquement; c) assistance humanitaire aux gens à risque dans la République fédérale de Yougoslave, particulièrement les groupes minoritaire et les victimes de discrimination fondée sur la race et le sexe. Une récente évaluation insiste sur la pertinence et l'efficacité du programme d'initiatives locales du fait qu'il permet de réagir rapidement à une situation post-conflit où les besoins évoluent rapidement. L'évaluation recommandait des améliorations aux modalités et aux procédures de gestion du programme, lesquelles sont en train d'être apportées.

2.5.4 Faciliter l'établissement de liens entre le Canada et la région en matière d'échanges commerciaux et d'investissement

Une entreprise canadienne collaborant avec la Banque mondiale dans le contexte du projet de gestion des déchets solides en Lettonie a accru la capacité d'intervenants stratégiques qui seront responsables de la conception, de l'exploitation et de la gestion de sites d'enfouissement. Les partenaires lettons sont devenus des experts de la gestion des déchets solides dans leur pays. Les gaz produits par les sites d'enfouissement serviront à produire de l'électricité, ce qui générera des revenus et créera des emplois. Le projet aura aussi pour effet de réduire la pollution. La production d'électricité contribuera aux efforts des Lettons pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Le partenaire canadien continue de soutenir le partenaire letton pour ce qui a trait à la coordination générale du projet, de la gestion des contrats, et de la construction.

2.5.5 Appuyer les efforts internationaux visant à réduire les menaces à la sécurité internationale et canadienne

L'importante contribution du Canada au Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl, ainsi que celle des autres donateurs, principalement des pays du G-7 et de l'Europe, a eu un résultat important : la fermeture permanente de la centrale nucléaire de Tchernobyl en décembre 2000. La majorité des fonds de l'ACDI pour la sûreté nucléaire ont été affectés à la fermeture de cette centrale, à la suite d'un accord signé par l'Ukraine, le G-7, et l'Union européenne alors que le Canada présidait le G-7 en 1995. Le Fonds est administré par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, au nom des donateurs. Établi en 1998, il expirera en 2007. Des mesures de stabilisation urgentes ont été prises, et les risques d'effondrement ont été éliminés. L'avant-projet sommaire et une nouvelle structure de confinement ont été approuvés, et la construction débutera en 2001.

Dans le contexte de la phase II du projet de médecine familiale en Bosnie-Herzégovine, l'Université Queen's continue d'aider à faire de la médecine familiale le fondement du système de soins de santé en Bosnie-Herzégovine. La force de ce projet réside dans l'importance accordée à sa viabilité, et sa contribution directe à la consolidation de la paix grâce à la promotion de la coopération inter-entités. Le département de médecine familiale de l'Université Queen's collabore avec les ministères de la Santé de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la République serbe de Bosnie (*Republika Srpska*) pour réformer la politique en matière de santé, ainsi qu'avec les facultés de médecine de quatre universités (Sarajevo, Tuzla, Banja Luka, et Mostar) pour élaborer des programmes pédagogiques en médecine familiale. L'ancien système de soins de santé en Bosnie-Herzégovine reposait sur de grandes institutions et l'emploi systématique de la technologie et de traitements par des spécialistes. Une telle façon de faire n'était pas viable, et les deux gouvernements nationaux ne souhaitaient pas continuer dans cette voie. Par ce projet, l'Université Queen's a donné en exemple le système de soins de santé canadien, en plaçant la médecine familiale au cœur de la stratégie de réforme des soins de santé en Bosnie-Herzégovine. Grâce à ce projet, les programmes de médecine familiale maximiseront les avantages pour les citoyens de la Bosnie-Herzégovine.

Section III : Secteurs d'activités

3.1 Programmes géographiques

Objectif

Soutenir le développement durable et la réduction de la pauvreté au moyen de programmes de développement qui tiennent compte des besoins des pays dans lesquels ils sont mis en œuvre, du but et des priorités du programme d'APD, ainsi que des intérêts du Canada en matière de politique étrangère.

Les trois composantes du secteur d'activités des Programmes géographiques, soit les programmes de pays à pays de la Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient, de celle de l'Asie, et de celle des Amériques, permettent au gouvernement du Canada de planifier et de mettre en œuvre des activités de coopération internationale, dans le contexte de relations directes qu'il entretient avec les gouvernements et les organismes des pays en développement. C'est la voie qu'il privilégie pour investir à long terme dans les secteurs fondamentaux du développement durable. Les Programmes géographiques correspondent à environ un tiers du budget de l'aide internationale du Canada.

Le choix et de la nature des programmes géographiques sont déterminés principalement en fonction des besoins des pays en développement. Les programmes traduisent la capacité du Canada de répondre à ces besoins. La responsabilité première du développement d'un pays repose toutefois sur le pays même et sur ses habitants. C'est pourquoi la consultation et la coopération avec les gouvernements est essentielle à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes.

Sauf quelques rares exceptions, les programmes géographiques consistent en une aide en espèces plutôt qu'en argent. Ils sont mis en œuvre par l'ACDI, grâce à l'appui de fournisseurs et d'agents d'exécution canadiens, des pays en développement ou des régions concernés.

3.1.1 Afrique et Moyen-Orient

La vaste région de l'Afrique et du Moyen-Orient regorge de richesses et de potentiel. Si son sol offre de nombreuses possibilités, il reste qu'elle connaît le taux de croissance démographique le plus élevé de toutes les grandes régions du monde. Bien que la majorité des pays d'Afrique et du Moyen-Orient enregistrent une croissance économique positive depuis le milieu des années 1990 (à la suite des réformes économiques pluriannuelles), il demeure que les écarts dans les revenus quotidiens demeurent importants.

Le contexte du développement en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, ainsi qu'en Afrique australe, est plus favorable que dans le reste de la région subsaharienne; les niveaux de revenu et de développement institutionnel et humain y sont comparativement

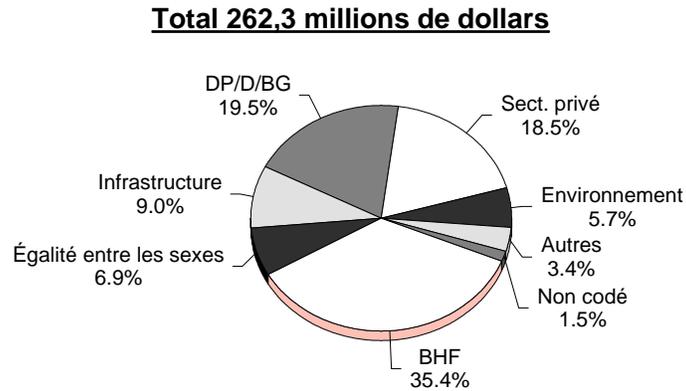
plus avancés. Toutefois, dans l'ensemble de la région, le citoyen moyen vit avec moins de 2 \$ par jour; dans bien des pays subsahariens, le revenu quotidien par personne est inférieur à un dollar. Dans l'ensemble, la région de l'Afrique et du Moyen-Orient continue d'enregistrer un des taux les plus élevés de pauvreté, d'analphabétisme, de problèmes de santé, de mortalité infantile, de soulèvements sociaux, d'incertitudes et de conflits politiques.

Les situations conflictuelles et post-conflictuelles constituent un énorme défi pour la région, notamment au Moyen-Orient, dans la Corne de l'Afrique, en Afrique occidentale, en Afrique centrale et dans la zone des Grands Lacs africains. Les conséquences humaines et économiques graves de l'épidémie du VIH/sida sont aussi une préoccupation croissante. Au mois de décembre 2000, environ 25,7 millions de personnes en Afrique vivaient avec le VIH/sida. Pour la première fois, certains signes indiquent que l'incidence du VIH, c'est-à-dire le nombre de nouveaux cas d'infection dans une année, se serait stabilisée en Afrique subsaharienne. En l'an 2000, on estimait à 3,8 millions le nombre de nouveaux cas d'infection, comparativement à 4 millions en 1999. Environ 16,5 millions d'Africains sont morts des suites de la maladie depuis le début de l'épidémie, dont 2,4 millions en 2000.

L'Afrique est au cœur du dialogue international sur l'amélioration de l'efficacité de l'aide, qui porte principalement sur l'adoption de nouvelles modalités d'aide, les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, les approches sectorielles, la procédure harmonisée des donateurs, l'amélioration de l'efficacité des mécanismes de transfert et la coordination de l'aide. Dans ce contexte, le programme de l'Afrique et du Moyen-Orient vise à élargir le recours aux approches sectorielles, afin de mieux coordonner les efforts de développement entre les parties concernées et d'améliorer l'efficacité de la coopération au développement.

Ainsi, les dimensions régionales de la réduction de la pauvreté, de la coopération et de l'intégration qui y sont liées prennent une nouvelle importance. Dans ce contexte, des initiatives de partenariats africains sont élaborées à l'échelle du continent afin d'accroître la portée des efforts visant à réduire la pauvreté dans la région.

Figure 10 : Dépenses de programme liées à l'APD en 2000-2001 : Afrique et Moyen-Orient



Le programme de la Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient vise deux grands objectifs, soit ceux de réduire la pauvreté et de promouvoir la paix et la sécurité. En 2000-2001, son action a aidé à répondre aux besoins humains fondamentaux (santé, nutrition, éducation, population, eau, logement); à promouvoir les droits de la personne, la démocratie, le bon gouvernement; à soutenir le développement du secteur privé (en accordant une place importante au microfinancement); à promouvoir l'égalité entre les sexes; à protéger l'environnement (par l'entremise notamment d'initiatives liées au changement climatique, à la lutte contre la désertification et à une saine gestion des ressources naturelles). Depuis l'entrée en vigueur du cadre d'action de l'Agence en matière de priorités de développement social en septembre 2000, le programme de l'Afrique et du Moyen-Orient a commencé à se concentrer sur l'éducation de base, la santé, la lutte contre le VIH/sida et la protection de l'enfant. On s'attend à ce que l'équivalent de la moitié du budget de la Direction générale pour 2000-2001 soit alloué à ces priorités d'ici à 2005-2006. Afin de maintenir une forte présence et influence dans ces secteurs du développement, la Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient devra surtout pouvoir s'adapter à tous les changements qui surviennent, tant à l'administration centrale que dans la région.

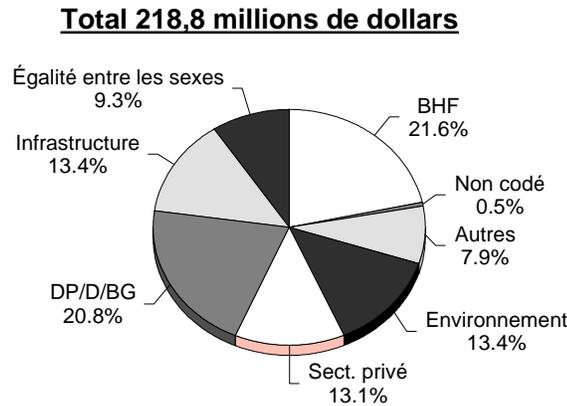
3.1.2 Asie

Durant l'année du Dragon (2000-2001), l'ACDI a participé activement à la lutte contre la pauvreté en Asie, en planifiant et en mettant en œuvre des projets dans le contexte d'une dizaine de grands programmes-pays, auxquels se sont greffés trois programmes régionaux en Asie du Sud, Asie du Sud-Est et dans le Pacifique.

Se remettant encore des effets fragilisants de la récente crise économique (1997-1999) qui l'a frappée, la région a connu une année de croissance économique modérée. Les espoirs de progrès importants aux chapitres de la prospérité économique et des réformes démocratiques dans de nombreux pays restent à réaliser. À l'inverse, dans de nombreuses

régions d'Asie, on a eu beaucoup de mal à conserver les acquis en matière de démocratie et d'équité. Une instabilité politique prolongée (Indonésie, Philippines, Sri Lanka), un niveau élevé de corruption (Bangladesh, Inde, Thaïlande), des violations constantes des droits de la personne (Chine, Sri Lanka, Viêt-Nam) et une course renouvelée aux armements (Chine, Inde, Pakistan) sont autant de facteurs qui ont influé sur les programmes de l'ACDI et en ont frustré plus d'un dans leurs efforts de développement en Asie.

Figure 11 : Dépenses de programme liées à l'APD en 2000-2001 : Asie



La Direction générale de l'Asie a joué un rôle dans le mandat de développement durable de l'ACDI, en groupant ses programmes en une stratégie qui vise une croissance équitable (*Growth with Equity*) pour ses partenaires asiatiques. Cette stratégie s'appuie sur trois objectifs interreliés qui guident le choix des projets pour les divers programmes, à savoir **la contribution à la réduction de la pauvreté, le renforcement des bases de la prospérité, et la promotion de la sécurité contre les menaces intérieures et extérieures**. Dans le contexte de cette stratégie, la Direction générale a effectivement tenu compte des six volets prioritaires de l'Agence en matière d'aide au développement, en accordant toutefois une place particulièrement importante aux droits de la personne, à la démocratie, au bon gouvernement (23 p. 100 de tous les décaissements des projets) et aux besoins humains fondamentaux (18 p. 100 de tous les décaissements). D'un point de vue régional, l'Asie du Sud s'est concentrée sur les besoins humains fondamentaux, l'Asie du Nord sur l'environnement, tandis que l'Asie du Sud-Est a mis l'accent sur les droits de la personne, le démocratie et le bon gouvernement.

Durant l'année écoulée, la Direction générale de l'Asie a pris des mesures visant à traduire les nouveaux engagements de l'Agence à l'égard des priorités de développement social, dans des lignes directrices spécifiques pour l'allocation des budgets et la sélection des projets. Au terme de l'exercice financier, les chiffres portant sur les décaissements indiquent que la Direction générale a atteint son objectif de 20 p. 100 des dépenses globales durant cette première année d'un plan quadriennal. Des quatre secteurs visés par les priorités de développement social de l'Agence, celui de la santé et de la nutrition et

celui de l'éducation de base sont ceux qui ont reçu le plus d'attention durant cette même période. Quant au programme de lutte contre le VIH/sida, il prend de l'ampleur quoique sur une échelle relativement réduite. Pour ce qui est de la composante de protection des enfants, elle est de très faible ampleur. Il faudra intensifier les efforts dans ces deux derniers domaines à l'avenir. Toutefois, l'épreuve décisive consistera à relever de 20 p. 100 à 40 p. 100 globalement, les objectifs de décaissements à l'égard des priorités de développement social, d'ici 2004-2005.

De nombreux enseignements ont été tirés, notamment sur la nécessité de continuer d'axer les interventions sur les projets et les programmes, d'investir dans le développement de capacités locales et de s'attacher à créer des projets durables. La Direction générale devra constamment trouver des manières de mettre ces enseignements en pratique et de les partager efficacement au sein de l'ACDI, et en particulier avec ses partenaires asiatiques. Durant l'année écoulée, beaucoup d'efforts ont également été consacrés à l'élaboration et à la mise à l'essai de nouveaux outils destinés aux fins suivantes : aider le personnel à mieux comprendre la pauvreté et à s'employer plus efficacement à la combattre (p. ex., le cadre de l'analyse de la pauvreté); mettre en commun l'information sur les projets à grande échelle (p.ex., le Centre de documentation de la Direction générale de l'Asie); améliorer la conception et la qualité des projets (p. ex., le processus visant à assurer la Qualité à la source); contrôler les budgets des projets et des programmes (plusieurs initiatives).

L'analyse des difficultés rencontrées durant l'année écoulée attire l'attention sur un certain nombre de facteurs restrictifs. Les résultats de cette analyse aideront la Direction générale de l'Asie à accroître la réussite et l'efficacité de ses projets à venir. Si certains de ces facteurs sont extérieurs à l'ACDI (p. ex., les conflits civils et la guerre), d'autres dépendent de sa volonté (p. ex., la portée du projet ou le manque de perspective) ou du moins de son influence (p. ex., la capacité et l'engagement du gouvernement hôte).

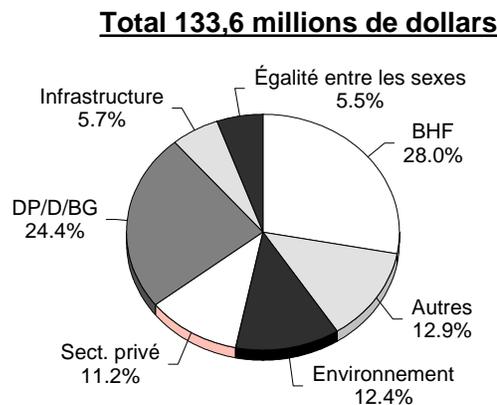
3.1.3 Amériques

L'Amérique latine et les Antilles constituent l'une des régions les plus dynamiques du monde. Quoiqu'encore fragile et imparfaite, la démocratie y a été presque universellement adoptée. Grâce à une nette amélioration de la qualité de son leadership économique, la région est rapidement passée à l'économie de marché et ses taux de croissance n'ont pas tardé à augmenter. Le commerce, l'investissement et les flux d'information ont changé irrévocablement la profondeur et la portée des liens entre la région et le reste du monde. La coopération interaméricaine a été renforcée à la fois au niveau suprarégional (MERCOSUR, Communauté andine, CARICOM, Marché commun d'Amérique centrale, Association des États des Caraïbes) et hémisphérique (Zone de libre-échange des Amériques, processus des Sommets des Amériques).

En dépit de ces progrès remarquables, la pauvreté dans cette région du monde est persistante tandis que les niveaux d'inégalité sont parmi les plus élevés au monde. Les petits États ont de la difficulté à faire face aux changements rapides, en particulier à

l'heure où l'accès préférentiel au marché prend fin et où les pressions de la concurrence se manifestent. Le changement climatique a entraîné une intensification et une multiplication des phénomènes météorologiques violents. Les conflits déclarés et les conflits latents ont aussi des conséquences sur la région et pourraient s'intensifier. Les systèmes d'éducation demeurent médiocres, aussi bien en ce qui a trait à l'étendue de ce qu'ils englobent que du point de vue de la qualité et de l'efficacité. Les institutions fondamentales, telles que les systèmes judiciaire, législatif, les commissions électorales et les partis politiques, demeurent elles aussi faibles. Enfin, la pauvreté, l'inégalité et la marginalisation contribuent à exacerber la violence et le mécontentement populaire dans un grand nombre de pays.

Figure 12 : Dépenses de programme liées à l'APD en 2000-2001 : Amériques



Ce contexte peu favorable n'a toutefois pas empêché la Direction générale des Amériques, dont les dépenses se sont chiffrées à près de 134 millions de dollars pour l'année 2000-2001, de contribuer à réaliser des résultats et des objectifs précis grâce à son programme d'aide. Dans les pays ayant un bas niveau de développement et un taux élevé de pauvreté, les programmes principalement axés sur les besoins humains fondamentaux, ont aidé à rehausser les conditions de vie de la population, en améliorant les systèmes et les services de santé, en élargissant l'accès à l'éducation de base, ainsi qu'à l'eau potable et aux services d'assainissement. À l'autre extrême, dans les pays dotés de systèmes de gouvernance plus structurés, des projets de transfert de technologies et de réforme du secteur public ont été mis en œuvre afin de renforcer les institutions et de développer le capital en ressources humaines. Ces projets ont permis de renforcer la capacité des institutions et administrations locales de maintenir une assise solide sur laquelle s'appuyer pour améliorer leurs niveaux de développement.

La Direction générale des Amériques a coordonné la participation de l'ACDI durant toute l'année préparatoire au Troisième Sommet des Amériques qui s'est tenu à Québec en avril 2001, et dont le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international était le maître d'œuvre. En tant que participante au processus de négociations multilatérales, la Direction générale a veillé à ce que l'on accorde une large place aux questions concernant

la réduction de la pauvreté, la santé et l'éducation, l'égalité entre les sexes, les droits de la personne et les objectifs internationaux de développement. Elle s'est employée, à cette fin, à lier tous les secteurs de l'Agence et à mettre à profit son savoir-faire en matière de politiques, de programmes et de communications, afin de bien montrer la nécessité de soutenir le développement durable dans l'hémisphère. La récente stratégie de l'ACDI pour les Amériques offre un outil permettant à l'Agence d'accorder ses activités en matière de programme avec le rôle important qu'elle doit jouer dans les activités de suivi du Sommet. La mise en œuvre de la stratégie par divers dispositifs et mécanismes reflétera les engagements pris à Québec et dans d'autres forums par les chefs des pays de l'hémisphère et permettra aux différents secteurs de l'ACDI de poursuivre le même but, les mêmes objectifs et d'avoir des perspectives communes pour la région. La Direction générale a produit des résultats qui vont dans le sens des priorités de développement social de l'Agence et, compte tenu de son expérience passée, sera en mesure d'accroître son investissement dans cette région dans les années qui viennent. Elle vient d'adopter de nouvelles approches pour ses programmes et a commencé à modifier sa façon de faire.

<i>Direction générale</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Résultats réels</i>
Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient	Les six volets prioritaires de l'APD, avec une importance particulière accordée aux besoins humains fondamentaux, notamment la santé, l'éducation et la lutte contre le VIH/sida, et aux droits de la personne, à la démocratie et au bon gouvernement (DPDBG), y compris la consolidation de la paix et la résolution des conflits.	Voir Section 2.4.3
Direction générale de l'Asie	Les six priorités de l'APD, avec une importance particulière accordée à la réduction de la pauvreté, à l'égalité entre les sexes et à l'environnement. Dans ses programmes consacrés aux besoins humains fondamentaux, la Direction générale de l'Asie axera ses initiatives principalement sur l'éducation de base, la santé et la protection des enfants.	Voir Section 2.4.3
Direction générale des Amériques	Les six priorités de l'APD, en accordant une place importante aux besoins humains fondamentaux, à l'égalité entre les sexes, au développement du secteur privé et aux droits de la personne, à la démocratie et au bon gouvernement.	Voir Section 2.4.3

3.2 Pays en transition

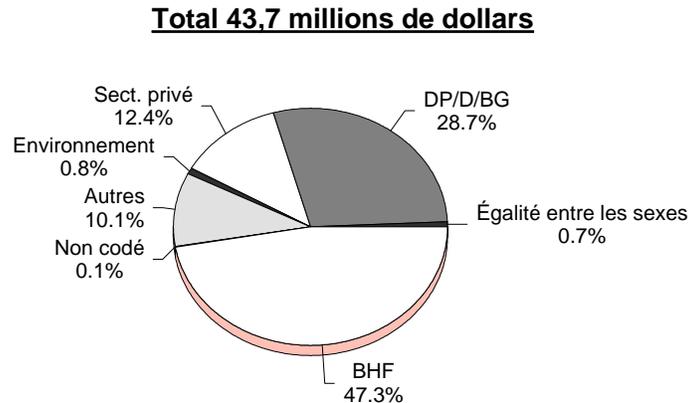
Objectif

Soutenir le développement démocratique et la libéralisation de l'économie en Europe centrale et de l'Est (ECE), afin de favoriser les liens commerciaux et l'investissement canadiens dans la région, et de contribuer aux efforts internationaux visant à réduire les menaces à la sécurité du Canada et des autres pays du monde.

Le programme des Pays en transition (PT) soutient 28 pays d'Europe centrale et de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale dans leur transition politique et économique vers une économie de marché et des processus et systèmes démocratiques. Il se fonde sur la reconnaissance que la prospérité, la stabilité et la paix dans cette région se traduisent par d'importants avantages politiques, sécuritaires et économiques pour le Canada et le reste du monde. Le programme des Pays en transition s'inspire de quatre grandes priorités : i) la transition vers une économie de marché; ii) le bon gouvernement, la démocratie, le pluralisme politique, la primauté du droit et le respect des normes internationales; iii) la création de liens commerciaux et d'investissement avec la région; iv) les intérêts mondiaux et la sécurité du Canada.

Le programme est avant tout adaptable et souple, et permet au Canada de s'adapter à un large éventail de conditions dans les pays de la région, tout en faisant connaître ses valeurs et son savoir-faire. La coopération est le volet principal du programme des Pays en transition. Elle vise avant tout la réforme politique, réglementaire, institutionnelle, professionnelle et juridique dans des secteurs clés, grâce au renforcement de la capacité et du savoir des gouvernements et des organismes des divers pays. Les projets sont proposés et gérés par des entreprises canadiennes, des organisations non gouvernementales (ONG), des associations d'entreprises et de commerce, des ministères fédéraux, des syndicats et des établissements d'enseignement, ainsi que par des organismes internationaux et multilatéraux. Ils sont élaborés en consultation et en partenariat avec les gouvernements et les organismes des pays bénéficiaires. Les organismes d'exécution canadiens participent au coût des projets de coopération technique.

Figure 13 : Dépenses de programme liées à l'APD en 2000-2001 : Europe centrale et de l'Est



En 2000-2001, les dépenses du programme des Pays en transition ont totalisé plus de 128 millions de dollars, dont 43,7 millions en APD, lesquelles dépenses comprenaient d'autres fonds attribués au programme aux fins des efforts de consolidation de la paix dans les Balkans et des initiatives liées au changement climatique. La majorité du financement a servi à la réalisation de projets dans les secteurs de la saine gestion publique et de la transition des économies. La République fédérale de Yougoslavie, la Russie et l'Ukraine reçoivent la plus grande part du financement.

Les progrès vers la transition politique et économique des ex-pays communistes de la région vers une économie de marché demeurent inégaux. L'accession à l'Union européenne constitue à la fois un cadre et un solide incitatif à la réforme. La Hongrie, la Pologne et la République tchèque qui sont dans le peloton de tête, ont obtenu leur attestation de conformité aux exigences de l'aide technique bilatérale de l'ACDI en mars 2001.

Le programme a évolué au fil des ans, et est déterminé par la conjoncture des pays et les enseignements tirés de l'expérience dans cette région. Il met davantage l'accent sur les mesures visant à remédier aux conséquences sociales de la transition, la reconstruction des services sociaux étant primordiale pour l'avenir politique et économique à long terme des pays. L'expérience acquise par l'accession des trois pays en transition à un nouveau statut enrichira la stratégie de l'ACDI visant à préparer d'autres pays à quitter le programme d'aide bilatéral. Dorénavant, on donnera au programme une orientation plus stratégique (un programme plus proactif que réactif, davantage axé sur les pays, les régions et les institutions, comportant un moins grand nombre de projets), en accord avec la Stratégie de développement durable de l'Agence et l'examen à long terme de l'efficacité de l'aide.

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Résultats réels</i>
Transition de l'économie : Améliorations du climat des investissements et des affaires. Capacité accrue des institutions/entreprises publiques et privées de fonctionner dans une économie de marché.	Voir Section 2.5.2
Développement démocratique : Promotion et protection accrues des droits de la personne. Prestation de services plus efficaces, équitables et responsables à tous les paliers de gouvernement. Participation accrue de la population aux prises de décisions dans la société.	Voir Section 2.5.3
Liens commerciaux et investissement : Créations de coentreprises et de perspectives d'investissement. Avantages commerciaux pour le Canada.	Voir Section 2.5.4
Intérêts internationaux et sécurité du Canada : Renforcement de la paix et de la sécurité, plus grande stabilité, prospérité et coopération régionales. Réduction de la souffrance humaine résultant de situations d'urgence.	Voir Section 2.5.5

3.3 Programmes multilatéraux

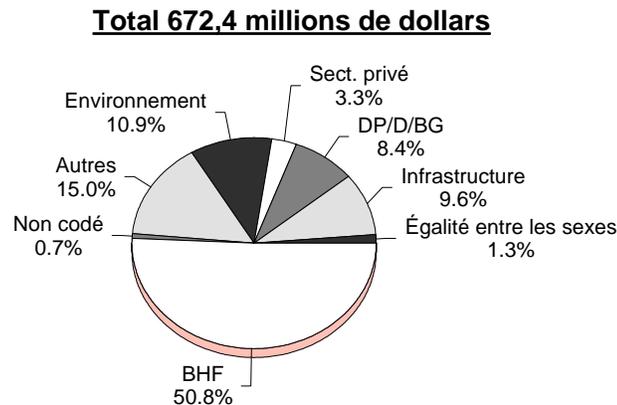
L'appui du Canada à un système de développement multilatéral à l'échelle mondiale est fondé sur la reconnaissance que les pays industrialisés et les pays en développement sont interdépendants et doivent travailler ensemble à la promotion d'un monde exempt de pauvreté, de maladies et de conflits, d'un monde qui répond aux besoins du présent sans épuiser les ressources de l'avenir.

Le système de développement multilatéral est composé notamment des éléments suivants : d'organismes humanitaires internationaux; d'institutions financières internationales; d'organismes de l'ONU et d'autres organismes de développement; de groupes thématiques composés de multiples donateurs, qui axent leur action sur les grands défis du développement tels que la recherche agricole et le micro-crédit; de mécanismes spécialisés, tels que le Fonds pour l'environnement mondial.

Le Canada collabore avec des institutions multilatérales de développement, parce que ce mode de fonctionnement est souvent la meilleure, sinon l'unique, façon de s'attaquer aux grands défis du développement, et parce que ces institutions ont l'autorité morale et la légitimité qui fait défaut aux autres. Les institutions multilatérales sont fondamentales au développement durable. Elles facilitent l'établissement de consensus sur les grands enjeux mondiaux, la coordination des réponses internationales et la mise en commun des enseignements tirés de situations importantes. Elles sont par ailleurs souvent à l'avant-garde dans la formulation et l'application des grands concepts liés au développement à l'échelle mondiale. L'engagement profond des Canadiens à l'égard des solutions multilatérales aux problèmes mondiaux renforce d'autant plus l'approche du Canada.

Le Canada a été une force crédible et influente dans la conception d'un système multilatéral apte à remédier aux problèmes mondiaux affligeant les plus démunis, et qui lui permette de réaliser ses objectifs en matière de politique étrangère dans des secteurs tels que la paix et la prévention des conflits, et ses objectifs stratégiques en matière de développement, lesquels visent notamment la protection des enfants, la santé et la nutrition, la lutte contre le VIH/sida et l'éducation de base. En revanche, la contribution financière réduite du Canada au système multilatéral a néanmoins affaibli sa position au sein du système. En conséquence, il lui est de plus en plus difficile d'exercer le niveau de leadership auquel il est habitué et d'influencer l'orientation des politiques et des programmes.

Figure 14 : Dépenses de programme liées à l'APD en 2000-2001 : Programmes multilatéraux



La Direction générale des programmes multilatéraux (DGPM) est la fenêtre de l'ACDI sur les programmes mondiaux. Elle gère la quote-part que verse le Canada aux institutions multilatérales de développement, laquelle représente généralement de 3 à 5 p. 100 de leurs ressources, et est responsable de fournir une orientation stratégique à ces institutions. Elle est aussi une fenêtre sur le Canada pour ces institutions, et facilite le partage réciproque de l'information et du savoir. Grâce à des programmes directs dans des secteurs tels que l'aide alimentaire et l'assistance humanitaire, la Direction générale, en plus de gérer les fonds de l'Agence affectés à la consolidation de la paix et à l'action antimines, dispose de moyens pour compléter le soutien financier direct consenti aux institutions multilatérales.

Les problèmes auxquels le système multilatéral tente de remédier, et même la manière dont les problèmes sont posés ont changé. De nouveaux partenariats et de nouvelles approches sont mis au point, souvent pour tenter de trouver des solutions à des problèmes qui ne figuraient même pas à l'ordre du jour il y a une décennie. Le contexte canadien est lui aussi en cours d'évolution. De plus en plus de ministères s'occupent désormais de coopération internationale, le secteur privé accroît sa participation, et la société civile joue dorénavant un rôle prépondérant. La distinction entre les objectifs nationaux et les objectifs de politique étrangère s'estompe, ce qui amène une évolution de la raison d'être de l'aide : bien que l'aide demeure profondément ancrée dans une tradition humanitaire, elle est loin d'être entièrement désintéressée. Ces transformations surviennent à un moment où le rôle d'influence qu'a déjà exercé le Canada a été affaibli en raison de compressions budgétaires successives.

Pour faire face à ces nouvelles réalités, la Direction générale modifie son approche stratégique. Elle renforce son action générale, afin d'accroître son influence sur les grandes orientations, tant au sein de l'ACDI qu'au niveau interministériel et dans l'ensemble du système multilatéral. Elle élargit ses partenariats stratégiques, élabore des plans d'action visant des objectifs de développement social bien spécifiques, veille à

promouvoir des initiatives favorisant le partage du savoir, améliorer sa rapidité d'intervention humanitaire, et fait en sorte que les Canadiens prennent une part plus active au système multilatéral.

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Résultats réels</i>
<p>Un système de développement multilatéral à la fois plus efficace et plus efficient.</p>	<p>Des efforts soutenus de manière à améliorer la coordination et la collaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le FMI et la Banque mondiale, par l'entremise d'un comité conjoint, collaborent à la mise en œuvre de cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) et de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. • Protocole d'entente signé entre la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement (BID). • La BID et le Fonds pour l'environnement mondial ont signé une entente de collaboration sur les grands enjeux environnementaux. • Les évaluations communes des pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sont en cours d'élaboration dans 66 pays visés par les programmes du PNUD et sont à l'état d'ébauche pour 24 autres pays. <p>Attention continue aux résultats et à la responsabilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le PNUD a récemment publié son premier rapport annuel axé sur les résultats comportant un cadre de financement pluriannuel officiel. • Transparence améliorée à la Banque mondiale : mise en œuvre du processus de consultation publique; publication de cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP), d'ébauches de CSLP, d'analyses conjointes, ainsi que des sommaires du président sur les CSLP et les ébauches de CSLP, et des discussions du conseil sur les pays pauvres très endettés.
<p>Amélioration du développement durable, réduction de la pauvreté, amélioration de la sécurité humaine, accroissement de la prospérité dans le monde et meilleure répartition de celle-ci.</p>	<p>Voir Section 2.4.3</p>
<p>Augmentation du nombre de vies sauvées et réduction de la souffrance humaine et de la malnutrition, grâce aux secours d'urgence et à une aide alimentaire au développement.</p>	<p>Voir Section 2.4.3</p>

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Résultats réels</i>
<p>Réduction de la souffrance humaine et accroissement de la sécurité humaine et de la prospérité grâce aux initiatives antimines.</p>	<p>La Direction générale des programmes multilatéraux collabore étroitement avec la Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient et le ministère de la Défense nationale, afin de fournir un programme d'assistance polyvalent à l'appui de l'accord de cessez-le-feu signé entre l'Éthiopie et l'Érythrée en 2000, ainsi qu'une aide à la reconstruction. Pour la première fois, un conseiller civil en matière de consolidation de la paix, financé par la Direction générale, a été détaché auprès des casques bleus canadiens (le contingent canadien de 450 soldats fait partie de la force des Nations Unies, dont l'effectif est de 4 000), afin de déterminer les secteurs dans lesquels l'ACDI pourrait intervenir en matière de consolidation de la paix, grâce à des initiatives financées au moyen d'un fonds pour la reconstruction et la réhabilitation mis en place par la Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient. La Direction générale des programmes multilatéraux a complété cet appui par un fonds d'urgence pour l'action antimines (y compris des études, des campagnes de sensibilisation aux mines et au déminage) dans la Zone de sécurité temporaire et dans les régions avoisinantes des deux pays.</p>
<p>Amélioration des perspectives de paix.</p>	<p>Voir ci-dessus, ainsi que la Section 2.4.3</p>

3.4 Partenariat canadien

En 2000-2001, la Direction générale du partenariat canadien a collaboré avec 750 partenaires canadiens qui ont créé, présenté et mis en œuvre plus de 1 300 programmes ou projets qui ont été élaborés avec leurs partenaires dans les pays en développement. Ces partenaires canadiens comprennent des entreprises du secteur privé, des associations d'affaires, des organisations non gouvernementales, des organismes bénévoles, des municipalités, des associations professionnelles, des coopératives et des syndicats. Les projets et programmes auxquels ils ont collaboré avec leurs partenaires locaux ont mis l'accent sur le développement des connaissances et des capacités de la population, des institutions, des organismes civils et des gouvernements des pays en développement afin de soutenir leur propre développement durable. La Direction générale continue d'accorder une attention particulière à la jeunesse dans les activités qu'elle mène : 322 étudiants ont reçu des bourses provenant de différents programmes et 384 jeunes Canadiens ont participé à des stages internationaux (financés en partie par le ministère du Développement des ressources humaines).

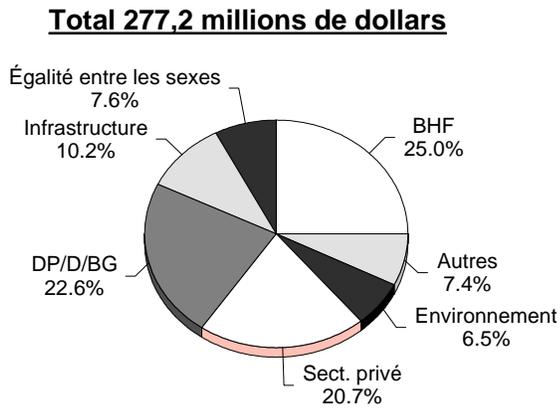
Le programme de la Direction générale du partenariat canadien se caractérise non seulement par le fait qu'il permet aux partenaires canadiens et à leurs contreparties du Sud de mettre à profit leurs connaissances et leur savoir-faire en matière de développement mais aussi par le fait qu'ils doivent eux-mêmes consacrer des ressources financières aux activités qu'ils proposent à la Direction générale. Cet effet de levier auquel s'ajoute la contribution des bénéficiaires des pays en développement, amplifie l'incidence de la contribution de l'ACDI en même temps qu'il mobilise et responsabilise tous ceux qui y participent.

La mise en place des éléments énoncés dans le document intitulé *Les priorités de développement social de l'ACDI : Un cadre d'action* a beaucoup influencé le travail de la Direction générale du partenariat canadien. L'enthousiasme et l'expérience des partenaires dans ces domaines ont amené la Direction générale à dépasser largement les objectifs en ce qui a trait aux déboursés pour l'exercice 2000-2001. Un défi de taille consiste maintenant à veiller à ce que le programme soit enrichi de façon permanente dans ces domaines. Un autre défi sera de donner un accès accru à de nouveaux partenaires qui possèdent un savoir-faire particulier dans l'un ou l'autre domaine lié aux priorités sociales — en particulier la lutte contre le VIH/sida et la protection des enfants — mais qui n'ont pas d'expérience à l'étranger ou qui ne collaborent pas avec l'ACDI présentement. Il faut en outre réserver une place aux interventions liées aux autres priorités les plus susceptibles d'appuyer et de compléter les objectifs de développement social.

Pour y arriver, la Direction générale peut cependant tirer parti de l'affermissement des partenaires du Sud qui sont plus nombreux et plus sûrs d'eux mêmes. D'ailleurs, de plus en plus de partenaires canadiens confient l'exécution et la gestion des activités de développement à leurs partenaires du Sud pour se consacrer plutôt au renforcement des capacités de ces mêmes partenaires de sorte que ces derniers soient aptes à adopter une

démarche plus stratégique, à influencer leur gouvernement et à bien cibler les enjeux et les interventions à entreprendre pour accroître l'efficacité et les retombées de l'aide.

Figure 15 : Dépenses de programme liées à l'APD en 2000-2001 : Partenariat canadien



Devant ce changement de rôle dans le réseau des partenaires et l'importante réflexion que l'ACDI a entreprise sur son orientation stratégique, la Direction générale du partenariat canadien s'interroge aussi sur les façons d'être encore plus efficace, de mieux exploiter les connaissances de son personnel et de ses partenaires et de mieux appuyer les partenaires canadiens dans la réalisation des résultats en matière de développement. La simplification des processus a été l'un des premiers pas dans ce sens et quelques mesures sont d'ailleurs déjà en place, par exemple, l'extension à cinq ans de la durée de certains accords de contribution au lieu de deux ans. La création d'un document sur la société civile, qui explore la place de la société civile et des organismes qui la composent dans le programme d'aide canadien, montre concrètement la volonté de la Direction générale de réfléchir et d'apporter d'importants éléments à l'examen à long terme entrepris par l'ACDI. Enfin, une revue systématique du modèle de programme de la Direction générale est en cours. Il pourrait en découler un modèle mieux adapté au monde fluctuant du développement et à la nouvelle orientation que l'Agence entend prendre.

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Résultats réels</i>
Besoins humains fondamentaux : Renforcement de la capacité des institutions et des organismes partenaires des pays en développement en matière d'élaboration de politiques, de planification et d'exécution des programmes et d'obligation de rendre compte dans des secteurs tels que la santé, la nutrition et l'éducation de base.	Voir Section 2.4.3
Égalité entre les sexes : Accroissement de la capacité des organismes des pays en développement de veiller à l'intégration des principes de l'égalité entre les sexes dans les activités de développement et les prises de décisions.	Voir Section 2.4.3
Services d'infrastructure : Soutien aux services d'infrastructure durables et participation des entreprises canadiennes à l'infrastructure privée des pays en développement.	Voir Section 2.4.3
Droits de la personne, démocratie, bon gouvernement : Capacité accrue des organismes et des institutions des pays en développement d'influencer les processus qui définissent, défendent et protègent les droits de la personne, favorisent les réformes de la démocratie et contribuent à une saine gestion des affaires publiques.	Voir Section 2.4.3
Développement du secteur privé : Investissement durable du secteur privé canadien dans les pays en développement et transfert technologique efficace. Capacité accrue des organismes partenaires des pays en développement de soutenir le développement durable du secteur privé.	Une évaluation sur le terrain de la coentreprise Columbia Chrome en Thaïlande (subventionnée il y a dix ans par la Direction de la coopération industrielle (DCI) de la Direction générale du partenariat canadien) a été effectuée par l'équipe de suivi de la DCI, et a révélé que les normes de sécurité et environnementales avaient été respectées. L'adoption hâtive de telles normes a aidé l'entreprise lorsque la Thaïlande a récemment renforcé sa législation en matière d'environnement.
Environnement : Capacité accrue des organismes et institutions partenaires des pays en développement de planifier, de mettre en œuvre et de gérer des programmes et des projets environnementaux particuliers, et de veiller à ce que tous les projets de développement soient respectueux de l'environnement.	Tous les partenaires de la Direction générale du partenariat canadien sont encouragés à intégrer une perspective environnementale à la planification et la mise en œuvre de leurs projets. Un exemple particulier de ceci est l'organisme Terre sans frontières, qui a élaboré sa politique environnementale avec l'aide de la Direction générale du partenariat canadien. Cette politique favorisera une prise de conscience chez les partenaires des pays en développement de l'organisme.

3.5 Politiques

La Direction générale des politiques est résolue à fournir aux pays en développement une aide régie par des principes d'intervention. Afin de maintenir cet objectif, elle concentre son analyse stratégique et ses efforts d'élaboration des politiques à quatre niveaux : détermination de la stratégie (c.-à-d. la mesure que l'on décide de prendre); politique d'intervention (c.-à-d. le mode d'intervention et le plan d'action utilisé); les opérations (c.-à-d. les modalités de fonctionnement et d'application); les communications (veiller à ce que tout ce qui est fait soit bien compris par tous les publics pertinents).

Au cours de l'exercice financier écoulé, la Direction générale des politiques a mis en œuvre tous les moyens possibles pour renforcer encore sa capacité de planification stratégique au sein de l'Agence. Concrètement, trois nouveaux documents de stratégie ont été élaborés afin de donner une orientation plus méthodique et cohérente à ses politiques et programmes : *Les priorités de développement social de l'ACDI*; la *Stratégie de développement durable de l'ACDI 2001-2003*; et *Pour une aide plus efficace*. Les priorités de développement social renforcent les ressources consacrées à quatre priorités spécifiques en matière de programmes : éducation de base, santé et nutrition, lutte contre le VIH/sida et protection des enfants. La stratégie de développement durable, en revanche, constitue le plan d'activités-cadre de l'Agence, qui détermine une série d'objectifs, de stratégies et d'actions intégrés. Elle jette les bases du travail de renforcement des processus de planification, de budgétisation, d'élaboration de programmes, de suivi et de production de rapports de l'Agence. Enfin, *Pour une aide plus efficace* est un document directif qui examine les solutions possibles pour accroître l'efficacité de l'ACDI en matière de programmes de développement.

Afin de rehausser l'efficacité de l'ACDI à cet égard, on a en outre entrepris l'expansion et la réorganisation de la Direction générale des politiques, en améliorant sa capacité analytique, en accroissant ses liens avec d'autres ministères fédéraux et son influence sur eux, en renforçant sa capacité de mettre en œuvre des initiatives stratégiques dans toutes les directions générales de l'Agence, et en procédant au recentrage et au renforcement de son savoir-faire scientifique et technique. La restructuration de la Direction générale permet à celle-ci de jouer un rôle d'autant plus central que c'est elle qui crée, élabore et précise le cadre stratégique dans les limites duquel les programmes de l'ACDI seront élaborés.

Résultats escomptés	Résultats réels
<p>Conseils et informations : Élaboration, à l'intention du gouvernement, de la ministre, de l'ACDI et d'autres ministères, de conseils et d'informations stratégiques, scientifiques et techniques actuels et exacts concernant des approches intégrantes de questions complexes en matière d'aide internationale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Notes d'information à la ministre et au président • Sommet du millénaire des Nations Unies : La Direction générale des politiques s'est assurée que les vues de l'ACDI sur les enjeux du développement étaient présentés dans les documents d'information et le discours préparé à l'intention du premier ministre. Le vice-président de la Direction générale des politiques a également accompagné le premier ministre lors d'entretiens bilatéraux avec ses homologues d'Indonésie, du Mexique, du Sénégal et du Venezuela et l'a renseigné sur les dossiers pertinents.
<p>Orientation stratégique et gestion efficace : Orientation stratégique de la planification et gestion efficace de l'enveloppe de l'aide internationale, afin d'harmoniser les programmes de l'ACDI avec les lois et les priorités du gouvernement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Priorités de développement social (voir Section 2.4.4) • Stratégie de développement durable (voir Sections 2.3.2 et 2.4.7) • Pour une aide plus efficace (voir Section 2.3.1)
<p>Influence : Les positions du gouvernement du Canada et les politiques de l'ACDI concernant l'aide internationale influencent les plans d'action national et international.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (voir Section 2.4.3) • Création d'une division des accords environnementaux multilatéraux (voir Section 2.4.3)
<p>Rapports : Rapports détaillés et opportuns sur les activités générales menées en vertu de l'enveloppe de l'aide internationale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Production du rapport ministériel sur le rendement; harmonisation des rapports de l'Agence avec la Stratégie de développement durable de l'ACDI et le document <i>Pour une aide plus efficace</i>.
<p>Transfert du savoir et du savoir-faire : Nouvelles formes de programmes basées sur les principes d'une plus grande prise en charge locale et d'une coordination plus efficace, grâce au transfert de principes généraux, de savoir et de savoir-faire aux pays en développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conférence sur les approches sectorielles (voir Section 2.4.5) • Le Development Gateway de la Banque mondiale (voir Section 2.4.3)

3.6 Communications

Les efforts déployés par l'ACDI afin de sensibiliser davantage les Canadiens aux programmes d'aide et de coopération internationale, de les leur mieux faire comprendre et d'obtenir leur appui à leur égard ont continué de donner des résultats appréciables. Le lancement du document énonçant les priorités de développement social de l'Agence durant la période de production des rapports a donné une toute nouvelle orientation aux programmes et aux activités de communication de l'ACDI. Un certain nombre d'événements internationaux de grande envergure s'inscrivant dans une même perspective que ces priorités sont survenues durant l'année, offrant ainsi au Canada l'occasion de faire connaître ses réussites à ce jour et ses intentions futures dans des secteurs tels que la santé, l'éducation, la lutte contre le VIH/sida et la protection des enfants.

D'une manière plus générale, l'ACDI a redoublé d'efforts pour atteindre les jeunes et les familles durant l'année écoulée, en recourant tant à des moyens traditionnels qu'à des approches novatrices et plus interactives.

L'ACDI a été parmi les premiers ministères fédéraux à se conformer à la nouvelle initiative « Gouvernement en direct ». Le site Web de l'Agence a mérité une note excellente pour sa conception et pour son accessibilité aux personnes ayant une déficience visuelle.

Durant la période visée par le présent rapport, des projets du Programme d'information sur le développement (PID), menés en collaboration avec des partenaires, auraient permis d'atteindre quelque 20 millions de Canadiens par l'entremise de la télévision, de la radio, de la presse et d'autres voies. Ces projets sont évalués à plus de 38 millions de dollars, ce qui constitue un important effet multiplicateur, puisque l'investissement initial était de 4,8 millions de dollars. Un des principaux projets de l'année écoulée a été une série d'initiatives relatant la vie du docteur Lucille Teasdale, figure canadienne marquante du monde de la médecine et du développement international.

Les préparatifs en vue du Sommet des Amériques de 2001 ont mobilisé des ressources considérables à la Direction générale des communications, alors que durant les mois qui ont précédé sa tenue, on a redéfini les programmes et les produits de l'Agence, afin de mettre en évidence les résultats des projets financés par l'ACDI dans les Amériques. À terme, ces efforts ont permis au gouvernement du Canada de faire contrepoids à la controverse entourant le Sommet, et, dans un même temps, de faire connaître ses programmes d'action en matière de développement et de politique étrangère dans l'hémisphère.

Le travail de communication a toujours fait appel à la coopération et à la coordination. Afin de s'assurer que les communications de l'ACDI étaient très harmonisées du point de vue stratégique, la Direction générale des communications a continué à engager des discussions avec d'autres partenaires clés au gouvernement et dans le milieu du développement international.

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Résultats réels</i>
<p>Faire mieux comprendre les enjeux du développement et de la coopération à un plus grand nombre d'individus au sein de publics cibles choisis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des projets à la radio, à la télévision, dans les magazines, des vidéos, des expositions et d'autres projets financés par le Programme d'information sur le développement de l'ACDI ont permis d'atteindre plus de 20 millions de Canadiens. • Le nombre d'événements publics très médiatisés a augmenté de 16 p. 100 par rapport à l'an dernier; 140 cahiers d'information ont été préparés et 160 discours présentés. • Le nombre de visiteurs du site web de l'ACDI a atteint 66 000 en janvier 2001 (la moyenne était de 34 000 par mois durant la période précédente); 90 000 demandes de renseignements ont été reçues par le Service des renseignements au public durant la période visée; 4 900 envois postaux, 1 800 trousseaux, et 86 000 exemplaires des publications de l'ACDI ont été distribués.
<p>Réaliser des progrès marqués quant au niveau et à l'ampleur du soutien manifesté par les publics clés à l'égard du programme canadien d'aide au développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Voir Section 2.2 Avantages pour les Canadiens.
<p>Réaliser des progrès marqués pour ce qui est d'amener les publics cibles clés à mieux comprendre le rôle et le programme de l'ACDI et à avoir une opinion favorable de l'Agence quant à son efficacité dans l'exécution de son programme d'aide et de coopération.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les montages vidéos sur les projets de l'ACDI dans les Amériques, préparés en vue de la conférence du Sommet des Amériques (avril 2001) ont été beaucoup repris par les médias.
<p>Voir augmenter le nombre d'« ambassadeurs » qui communiquent avec éloquence et de manière à inciter les publics cibles à s'intéresser activement aux questions liées au développement et à la coopération.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 15 événements régionaux ont eu lieu avec l'appui de députés (une augmentation de 13 p. 100 par rapport à l'an dernier); 5 numéros du bulletin sur le développement ont été rédigés et distribués aux parlementaires, afin qu'ils puissent l'utiliser pour communiquer à leurs électeurs les résultats du programme d'aide du Canada. • Le lieutenant-général à la retraite, Roméo Dallaire, a été nommé conseiller spécial de la ministre sur la question des enfants touchés par la guerre; 200 députés, sénateurs et membres du personnel ont assisté à une conférence sur la colline du Parlement durant la Semaine du développement international, en février 2001. L'événement a eu un franc succès et comprenait une conférence du général Dallaire au sujet de la protection des enfants. • Le photographe Roger LeMoyné⁴³, gagnant d'un prix international, a été interviewé par les médias francophones et anglophones concernant les photographies d'enfants dans des zones de guerre qu'il a réalisées pour l'ACDI, l'UNICEF et d'autres organismes internationaux, dans le cadre de la promotion de la conférence de Winnipeg sur les enfants touchés par la guerre.

⁴³ [http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Publications/\\$file/FALL_FR.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Publications/$file/FALL_FR.pdf)

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Résultats réels</i>
<p>Accroître le nombre d'employés de l'ACDI collaborant aux activités de communication et de participation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • augmentation de 50 p. 100 (de 20 p. 100 l'an dernier à 30 p. 100 cette année) du nombre de gestionnaires de l'ACDI qui ont reçu une formation en tant que porte-parole auprès des médias. • 130 employés se sont inscrits au programme des conférenciers; 75 employés de l'ACDI se sont adressés au public à l'occasion de 150 manifestations.

3.7 Services généraux

3.7.1 Direction générale des ressources humaines et des services corporatifs

Les principaux enjeux de l'Agence en ce qui concerne les ressources humaines continuent d'être notamment le renouvellement de son effectif et la promotion du bien-être de son personnel dans son milieu de travail. La préparation d'une stratégie des ressources humaines pour 2001-2004 va bon train et le recrutement de nouveau personnel s'est poursuivi pendant toute l'année. L'ACDI a également mis en place un certain nombre d'initiatives dans le domaine de l'équité en matière d'emploi et a obtenu de la Commission des droits de la personne un rapport attestant de sa pleine conformité à la Loi sur l'équité en matière d'emploi et à son règlement. Le Programme d'équité en emploi de l'ACDI a joué un rôle important dans les diverses activités de recrutement de l'Agence, alors que celle-ci s'est employée à favoriser la diversité de son effectif, afin de le rendre plus représentatif de la société canadienne. La modernisation du programme d'apprentissage continu et le renouvellement du personnel scientifique et technique ont revêtu une importance particulière pour l'Agence, qui est désormais un organisme axé sur l'apprentissage et le savoir.

La mise sur pied récente d'une équipe pour le projet de la Norme générale de classification (NGC), qui conjugue ses efforts à ceux de l'Unité de classification de la Direction des ressources humaines, a permis de veiller à la mise en œuvre à l'ACDI d'une approche axée sur les résultats et à son application à la NGC. L'ACDI a investi dans le parachèvement du texte des descriptions de travail pour des types d'emploi uniques, et a opté pour une approche générique qui couvrirait 70 p. 100 de ses postes. Des vérifications de relativité interministérielle de postes sont toujours en cours afin d'assurer l'universalité des postes dans l'ensemble de la fonction publique. Un groupe de « champions » a été mis sur pied afin d'épauler l'Agence dans la mise en œuvre de la NGC. Des séances sur la gestion du changement ont également été mises au point afin de préparer le personnel et la direction aux changements culturels et organisationnels qui découleront de la conversion à la NGC. La première série de séances de formation a été donnée aux gestionnaires de niveau EX, et avait pour but de leur fournir les outils nécessaires pour mener ce changement.

La Direction générale des ressources humaines et des services corporatifs continue de s'employer à moderniser la fonction de contrôleur et les pratiques de gestion financière. Elle s'appuiera sur la Stratégie d'information financière (SIF) mise en œuvre le 1^{er} avril 2001, et s'inspirera du module central des rapports financiers du Conseil du Trésor. Après de nombreuses années de travail acharné dans ce sens, de nouveaux pouvoirs financiers et contractuels, ainsi qu'une série de critères et de conditions pour l'aide, ont été approuvés. De nouveaux systèmes de gestion des salaires et de gestion des voyages ont été mis au point et seront intégrés au Système d'information de l'Agence.

À l'heure actuelle, l'Agence met en train des mesures de simplification de divers processus internes. L'élaboration d'un plan renouvelable en permanence, connu sous le nom de Front 3A, a mis en évidence une multitude de questions qui seront examinées au fil des années à venir. La majorité des processus recensés à ce jour, ayant trait à la passation des marchés et à l'administration, ont été examinés et simplifiés. Les initiatives visant à rationaliser l'ensemble du processus de passation des marchés se poursuivent : durant l'année écoulée, l'Agence a collaboré étroitement avec le ministère de la Justice et, en conséquence, l'ACDI sera le premier organisme fédéral à mettre en œuvre un mécanisme de règlement des différends pour les marchés.

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Résultats réels</i>
<p>Processus : Normalisation des documents concernant les processus contractuels. La passation des marchés axée sur les résultats sera liée aux progrès de l'ACDI en matière de gestion axée sur les résultats.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble de modalités propres à l'Agence a été élaboré et la ministre Robillard en a fait mention à titre de pratique exemplaire. • La Politique de l'ACDI sur les unités d'appui aux programmes (UAP) a été mise à jour et la normalisation des procédures comptables a facilité grandement la production du rapport financier de chaque programme sur ses UAP. Cet enjeu constituera une priorité au cours des mois à venir, certaines préoccupations devant être examinées (responsabilité, situation, etc.). • Pour la première fois à l'ACDI, les pouvoirs de sélection et de passation de marchés ont été intégrés dans le nouvel instrument de délégation des pouvoirs financiers. • Une contribution a été faite aux efforts du comité du Conseil du Trésor sur l'harmonisation des normes et pratiques standards ayant trait aux préavis d'adjudication de contrat (PAC). • Un modèle normalisé d'accord de contribution pour les directions générales de programmes géographiques a été conçu en vue de remplacer les nombreux accords existants. • Une nouvelle clause contractuelle a été mise au point pour satisfaire aux exigences du nouveau cadre juridique sur la propriété intellectuelle y compris le droit d'auteur. • Agence a éliminé sa condition d'admissibilité à la propriété pour se conformer aux pratiques des autres ministères fédéraux. • L'ACDI est le premier ministère fédéral à implanter un mécanisme de résolutions des différends en matière contractuelle.
<p>Ressources humaines : Mise en œuvre du Plan d'action visant à améliorer la représentation à l'ACDI des femmes, des minorités visibles, des autochtones et des personnes ayant une déficience. Préparation continue pour faire face aux réalités d'une main-d'œuvre vieillissante, en favorisant le recrutement et la formation d'agents de développement au niveau d'entrée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du taux de représentation des membres de minorités visibles de 6.5 p. 100 à 7.3 p. 100. • Poursuite du plan d'action : des séances de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement sont offertes à tous les employés de l'Agence. • On a élaboré des lignes directrices et prévu un budget pour couvrir les besoins en heures supplémentaires des directions générales de programme. • Les activités de recrutement se sont poursuivies (campagne de recrutement du groupe PM (groupe Administration des programmes), Programme de recrutement et de perfectionnement des agents financiers (RPAF), programme de stagiaires en gestion). Plusieurs concours d'avancement ont été menés et les activités de déploiement (à l'administration centrale et sur le terrain) ont été nombreuses.

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Résultats réels</i>
<p>Gestion de l'information : Mise en œuvre du nouveau Système d'information financière du gouvernement prévue pour 2000-2001. Ce système permettra de répondre aux besoins des utilisateurs internes et externes, notamment aux demandes de renseignements des ministres et des députés, portant surtout sur des informations statistiques et des analyses concernant les marchés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilisation des modules contractuel et financier et normalisation des pratiques dans le Système d'information de l'Agence (SIA) ex : table des codes sectoriels des offres à commandes. • Trois nouveaux produits ont été mis au point dans le contexte du SAP, soit la gestion des ressources humaines, la gestion des prévisions salariales et la gestion des voyages. • L'ACDI s'était entièrement conformée aux exigences à l'égard de la SIF au 1^{er} avril 2001.

3.7.2 Direction générale de l'examen du rendement

La Direction générale de l'examen du rendement aide l'Agence à continuellement tirer des enseignements des efforts et des investissements qu'elle consacre à la réduction de la pauvreté et au développement durable, et à en optimiser l'efficacité. La Direction générale apporte sa contribution en offrant les éléments suivants: des conseils aux directions générales de programmes, sur l'application des principes de la gestion axée sur les résultats; des outils permettant de mesurer le suivi et le rendement; des renseignements indépendants et objectifs sur la pertinence, l'utilité et le rapport coût-efficacité continus des politiques, des programmes, des accords de partenariat et des mécanismes de prestation principaux; des garanties à l'égard du bon rendement du cadre de gestion, de l'intégrité de l'information sur le rendement, de la probité et de la diligence dans l'utilisation des fonds publics; des services de liaison et de coordination lors des vérifications entreprises par le Bureau du vérificateur général du Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Dans l'optique du programme de vérification du Bureau du vérificateur général, la Direction générale a entrepris une auto-évaluation de la première stratégie de développement durable de l'Agence, afin d'évaluer sa mise en œuvre dans le contexte des programmes et des activités de développement de l'ACDI. Les constatations qui en ont découlé ont inspiré l'élaboration de la nouvelle stratégie de développement durable de l'Agence.

À l'heure où l'Agence poursuit son évolution pour devenir de plus en plus un organisme apprenant, les directions générales de programmes doivent savoir intégrer à leurs programmes à venir les enseignements qu'elles tirent de l'expérience. La Direction générale de l'examen du rendement continuera d'offrir des conseils sur la préparation des énoncés de résultats et l'élaboration de mécanismes de suivi. La réussite de ces initiatives dépendra de la mesure dans laquelle les directions générales de programmes sauront mettre en pratique les enseignements tirés, lesquels dépendent pour leur part de la fiabilité et de la validité des données et les renseignements sur lesquels ces enseignements sont fondés. L'ACDI a pris des mesures dans ce sens et continue d'améliorer la qualité et la fiabilité des bases de données de l'Agence.

Pour appuyer la Stratégie de développement durable de l'ACDI, la Direction générale aidera à l'élaboration de cadres de rendement, d'énoncés de résultats et d'indicateurs. Elle donnera également des conseils sur la conception et la mise en œuvre d'un cadre de planification, de budgétisation et de production de rapports intégrés. L'introduction, par le Conseil du Trésor, d'une nouvelle politique pour la vérification et l'évaluation internes, obligera la Direction générale à modifier son mode de fonctionnement.

Dans le contexte de la nouvelle politique, le vérificateur interne devra fournir à la direction de l'ACDI des garanties à l'égard des éléments suivants : la gestion des risques; les stratégies et les pratiques; les cadres et les pratiques de contrôle de la gestion; les informations utiles à la prise de décisions et à la production des rapports.

À l'heure où l'Agence s'emploie à accroître sa participation aux initiatives de concertation, à améliorer la coordination des donateurs et à élaborer un ensemble de programmes novateurs, elle devra s'adapter aux nouvelles tendances de la coopération au développement. Afin de générer plus d'information stratégique pour appuyer ce changement d'orientation, la fonction d'évaluation nécessitera la participation à un plus grand nombre d'évaluations et d'examens conjoints à l'échelle des pays bénéficiaires et des secteurs, en collaboration avec d'autres donateurs, organismes internationaux, gouvernements hôtes et institutions locales.

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Résultats réels</i>
Mise en évidence accrue des enseignements tirés et amélioration de leur diffusion et de leur adoption par le personnel de l'Agence dans des opérations financées par l'ACDI.	Une auto-évaluation de la première stratégie de développement durable de l'ACDI a été réalisée; l'information a servi à l'élaboration de la nouvelle Stratégie de développement durable de 2001-2003. Voir aussi Section 2.4.6.
Amélioration des rapports publics sur le rendement des opérations de l'ACDI, et accès plus facile et plus convivial aux enseignements tirés.	Aucune activité n'a été menée à terme dans ce secteur durant l'exercice financier en cours. Il s'agit là d'un objectif à long terme.
Plus grand consensus sur les techniques de gestion axée sur les résultats utilisées par le personnel de l'ACDI, les partenaires, les agents d'exécution et les bénéficiaires, et une meilleure harmonisation de celles-ci, afin d'accroître la sensibilisation, le savoir et la capacité d'utiliser les approches et les outils de gestion axée sur les résultats dans la planification et la mise en œuvre plus efficaces et efficaces des projets.	Voir Section 2.4.5

3.7.3 Direction générale de la gestion de l'information et de la technologie

La Direction générale de la gestion de l'information et de la technologie a été créée en juin 2000. Elle est sous la responsabilité d'un dirigeant principal de l'information. Sa création a réuni, sous une seule administration, l'ancienne Direction de la gestion de l'information et de la technologie (DGIT), le projet Phénix et le Centre d'information sur le développement international. La Direction générale apporte à l'Agence un appui dans les secteurs de la gestion de l'information, de la technologie de l'information et de la bureautique. Elle aide également l'ACDI à recenser les nouveautés technologiques avantageuses et à les intégrer aux stratégies de gestion de l'information. Comme c'est le cas de la plupart des technologies aujourd'hui, l'informatique constitue un investissement stratégique déterminant dans les opérations internes, nationales et internationales de l'ACDI.

La planification, à la Direction générale, se déroule dans un contexte qui évolue rapidement : i) le processus de renouvellement de l'Agence se poursuit; ii) il faut composer avec des exigences ambitieuses de la part de la direction des organismes centraux, p. ex., l'initiative Gouvernement en direct; iii) des défis de taille se présentent dans le contexte mondial de la prestation de l'APD; iv) la convergence des technologies de l'information s'effectue de manière extrêmement rapide. Chacun de ces facteurs complique la tâche de définir les orientations prospectives et les besoins futurs de l'Agence en matière d'information et de technologie. Lorsque ces facteurs sont réunis, la tâche devient d'autant plus complexe. En outre, on a rappelé à la Direction générale de la gestion de l'information et de la technologie l'importance de fournir plus d'appui (p. ex., la documentation) pour faciliter le partage de l'information sur la GI/TI avec le personnel des directions générales clientes, même si les gestionnaires des directions générales se sentent personnellement mieux informés des changements qui surviennent à l'Agence à cet égard. Parmi les enseignements tirés au cours du dernier exercice financier, notons l'importance pour les utilisateurs d'approuver par écrit les spécifications fonctionnelles, et de mettre les produits à l'essai afin de s'assurer qu'ils répondent aux attentes des clients, c'est-à-dire de tous les intéressés.

Les grandes réalisations de la Direction générale durant l'exercice financier 2000-2001 comprennent ce qui suit :

- la structure de la Direction générale a été établie et approuvée après de longues consultations. La dotation en personnel et le renouvellement du personnel se poursuivent;
- un plan stratégique détaillé sur la GI/TI, intitulé *Faciliter les affaires de l'ACDI*, a été lancé en janvier 2001. Il prévoit une structure de régie de la GI/TI à l'échelle de l'Agence et orientera la gestion de la GI/TI durant les années à venir;

- le Centre de technologie informatique adaptée a été créé en mai 2000. Le Centre réduit considérablement les barrières technologiques auxquels sont confrontées les personnes ayant un handicap temporaire ou chronique;
- le volet 1 de l'initiative Gouvernement en direct a été achevé en décembre 2000. Ce volet comprenait l'accès à des informations en ligne sur des services clés, des formulaires téléchargeables pour les principaux services, l'envoi de réponses automatiques à des demandes de renseignements par courriel, et la conformité avec les lignes directrices de Normalisation des sites Internet;
- le Mécanisme d'accès aux rapports de l'Agence (CRAFT) a été lancé en juillet 2000. Ce mécanisme facilite et améliore de beaucoup la capacité de l'Agence d'accéder aux rapports sur les projets — et de les préparer —, ainsi qu'à des données financières, historiques, à des bons de commande et à d'autres données;
- de nouveaux modules et fonctions pour le Système d'information de l'Agence ont été mis en place, p. ex., le système de gestion axée sur les résultats, le système de gestion des ressources humaines, la centralisation des rapports spéciaux, etc.;
- d'autres améliorations aux systèmes et processus ont été mises en œuvre, p.ex., la mise à niveau de Lotus Notes (version 5), le lancement de *DGGIT en direct* (bulletin électronique mensuel), la révision de la *Politique sur l'accès à distance* et le financement du sixième programme annuel de gestion de l'information stratégique (PGIS) à l'intention des délégués internationaux.

Les grandes orientations de la Direction générale pour l'avenir comprennent notamment les suivantes :

- la pleine mise en œuvre du volet 2 de l'initiative Gouvernement en direct, notamment les services financiers, les propositions, la gestion et les rapports de programmes, l'approvisionnement et la passation des marchés en ligne; les consultations interactives; l'accès à des sources multiples d'information; une collaboration à valeur ajoutée avec des organismes et des réseaux internationaux;
- la mise en œuvre de plusieurs initiatives dans le contexte de la Stratégie GI/TI, notamment l'amélioration de la saisie et de la réutilisation de l'information; l'amélioration de l'accès à l'information pour tout le personnel de l'Agence sans égard à son lieu de travail; la mise en œuvre d'une vaste capacité de gestion des documents; la mise en place d'un portail-thèmes; la mise en place d'un certain nombre d'initiatives concernant l'infrastructure interne;
- le soutien aux objectifs de la Stratégie de développement durable de l'ACDI et la mise en œuvre de son plan d'action.

Annexe I : Rendement financier

Tableaux financiers récapitulatifs

Le sommaire financier présenté dans les tableaux suivants vise à montrer :

- l'état du plan en début d'année;
- les dépenses supplémentaires approuvées par le Parlement par la voie du Budget supplémentaire des dépenses pour refléter les priorités changeantes et les imprévus (autorisations totales);
- les dépenses réelles (dépenses réelles 2000-2001 présentées dans les comptes publics).

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés

Crédits (en milliers de dollars)	Dépenses prévues 2000-2001	Autorisations totales 2000-2001	Dépenses réelles 2000-2001
Agence canadienne de développement international			
Budgétaire			
20a Dépenses de fonctionnement	106 403	147 104	141 428
25a Subventions et contributions	1 537 439	1 569 543	1 568 449
(L) Ministre de la Coopération internationale - Traitement et allocations pour automobile	52	52	52
(L) Paiements aux fonds d'institutions financières internationales	317 600	412 060	412 060
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14 066	15 570	15 570
(L) Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne	0	22	0
(L) Pertes suite aux réévaluations de fin d'année	0	3 040	3 040
Total du budgétaire	1 975 560	2 147 391	2 140 598
Non-budgétaire			
L30a Délivrance de billets aux fonds d'institutions financières internationales	0	148 900	148 900
L35a Paiement et délivrance de billets aux institutions financières internationales - Souscriptions au capital	0	4 451	4 451
(L) Paiements aux institutions financières internationales - Souscriptions au capital	16 735	3 982	3 982
Total du non-budgétaire	16 735	157 333	157 333
Total de l'Agence	1 992 295	2 304 724	2 297 931

Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles en 2000-2001

(en millions de dollars)				Subventions et contributions votées	Sous-total : Dépenses brutes votées	Autres paiements de transfert	Dépenses brutes totales	Moins : Recettes disponibles (1)	Dépenses nettes totales
	ETP	Fonction- nement	Capital						
Secteurs d'activités									
Programmes géographiques	525	44,0	0,0	682,2	726,1	0,0	726,1	0,0	726,1
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>531</i>	<i>48,1</i>	<i>0,0</i>	<i>633,6</i>	<i>681,8</i>	<i>0,0</i>	<i>681,8</i>	<i>0,0</i>	<i>681,8</i>
(Dépenses réelles)	527	48,1	0,0	632,6	680,7	0,0	680,7	0,0	680,7
Programmes multilatéraux	55	5,4	0,0	425,7	431,1	317,6	748,7	0,0	748,7
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>66</i>	<i>9,2</i>	<i>0,0</i>	<i>526,1</i>	<i>535,3</i>	<i>412,1</i>	<i>947,4</i>	<i>0,0</i>	<i>947,4</i>
(Dépenses réelles)	65	9,2	0,0	526,1	535,3	412,1	947,4	0,0	947,4
Partenariat canadien	145	11,4	0,0	261,1	272,5	0,0	272,5	0,0	272,5
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>146</i>	<i>12,0</i>	<i>0,0</i>	<i>277,4</i>	<i>289,4</i>	<i>0,0</i>	<i>289,4</i>	<i>0,0</i>	<i>289,4</i>
(Dépenses réelles)	149	11,9	0,0	277,4	289,3	0,0	289,3	0,0	289,3
Pays en transition	95	8,3	0,0	163,4	171,8	0,0	171,8	0,0	171,8
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>92</i>	<i>9,0</i>	<i>0,0</i>	<i>128,6</i>	<i>137,7</i>	<i>0,0</i>	<i>137,7</i>	<i>0,0</i>	<i>137,7</i>
(Dépenses réelles)	92	8,6	0,0	128,6	137,2	0,0	137,2	0,0	137,2
Communications	38	6,7	0,0	5,0	11,7	0,0	11,7	0,0	11,7
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>39</i>	<i>6,9</i>	<i>0,0</i>	<i>3,8</i>	<i>10,6</i>	<i>0,0</i>	<i>10,6</i>	<i>0,0</i>	<i>10,6</i>
(Dépenses réelles)	39	6,7	0,0	3,8	10,5	0,0	10,5	0,0	10,5
Politiques	83	8,5	0,0	0,0	8,5	0,0	8,5	0,0	8,5
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>101</i>	<i>10,4</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>10,4</i>	<i>0,0</i>	<i>10,4</i>	<i>0,0</i>	<i>10,4</i>
(Dépenses réelles)	102	10,3	0,0	0,0	10,3	0,0	10,3	0,0	10,3
Services généraux	298	36,3	0,0	0,0	36,3	0,0	36,3	0,0	36,3
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>314</i>	<i>70,2</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>70,2</i>	<i>0,0</i>	<i>70,2</i>	<i>0,0</i>	<i>70,2</i>
(Dépenses réelles)	319	65,3	0,0	0,0	65,3	0,0	65,3	0,0	65,3
Total (budgétaire)	1 239	120,5	0,0	1 537,4	1 658,0	317,6	1 975,6	0,0	1 975,6
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>1 289</i>	<i>165,8</i>	<i>0,0</i>	<i>1 569,5</i>	<i>1 735,3</i>	<i>412,1</i>	<i>2 147,4</i>	<i>0,0</i>	<i>2 147,4</i>
(Dépenses réelles)	1 293	160,1	0,0	1 568,5	1 728,5	412,1	2 140,6	0,0	2 140,6
Autres recettes et dépenses									
Recettes non disponibles (2)									0,0
<i>(Autorisations totales)</i>									<i>0,0</i>
(Dépenses réelles)									95,4
Coût des services fournis par d'autres ministères									15,0
<i>(Autorisations totales)</i>									<i>15,8</i>
(Dépenses réelles)									15,8
Coût net du Programme									1 990,6
<i>(Autorisations totales)</i>									<i>2 163,2</i>
(Dépenses réelles)									2 251,8

1. Auparavant appelées « Recettes affectées aux dépenses ».

2. Auparavant appelées « Recettes à valoir sur le trésor ».

Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Autorisations totales 2000-2001	Dépenses réelles 2000-2001
Budgétaire					
Programmes géographiques	715,8	711,1	726,1	681,8	680,7
Programmes multilatéraux	703,0	665,3	748,7	947,4	947,4
Partenariat canadien	272,2	283,9	272,5	289,4	289,3
Pays en transition	96,1	124,3	171,8	137,7	137,2
Communications	9,0	12,0	11,7	10,6	10,5
Politiques	8,2	8,9	8,5	10,4	10,3
Services généraux	53,9	56,9	36,3	70,2	65,3
Total budgétaire	1 858,3	1 862,4	1 975,6	2 147,4	2 140,6
Non-budgétaire					
Programmes multilatéraux (1)	11,8	10,6	16,7	8,4	8,4
Total de l'Agence	1 870,1	1 873,0	1 992,3	2 155,8	2 149,0

1. Incluant seulement les paiements aux institutions financières internationales - Souscriptions au capital.

Tableau 4 : Besoins en ressources par organisation et secteur d'activités en 2000-2001

(en millions de dollars)	Programmes géographiques	Programmes multilatéraux*	Partenariat canadien	Pays en transition	Communications	Politiques	Services généraux	Total
ACDI								
VP Afrique et Moyen-Orient	315,9							315,9
<i>(Autorisations totales)</i>	290,5							290,5
(Dépenses réelles)	290,1							290,1
VP Asie	253,8							253,8
<i>(Autorisations totales)</i>	241,5							241,5
(Dépenses réelles)	241,2							241,2
VP Amériques	156,5							156,5
<i>(Autorisations totales)</i>	149,7							149,7
(Dépenses réelles)	149,4							149,4
VP Programmes multilatéraux		748,7						748,7
<i>(Autorisations totales)</i>		947,4						947,4
(Dépenses réelles)		947,4						947,4
VP Partenariat canadien			272,5					272,5
<i>(Autorisations totales)</i>			289,4					289,4
(Dépenses réelles)			289,3					289,3
VP Europe centrale et de l'Est				171,8				171,8
<i>(Autorisations totales)</i>				137,7				137,7
(Dépenses réelles)				137,2				137,2
DG Communications					11,7			11,7
<i>(Autorisations totales)</i>					10,6			10,6
(Dépenses réelles)					10,5			10,5
VP Politiques						8,5		8,5
<i>(Autorisations totales)</i>						10,4		10,4
(Dépenses réelles)						10,3		10,3
Haute direction							4,1	4,1
<i>(Autorisations totales)</i>							5,0	5,0
(Dépenses réelles)							4,8	4,8
VP Ressources humaines et services corporatifs							30,1	30,1
<i>(Autorisations totales)</i>							42,0	42,0
(Dépenses réelles)							37,5	37,5
D.p. Gestion de l'information et de la technologie							0,0	0,0
<i>(Autorisations totales)</i>							21,0	21,0
(Dépenses réelles)							20,9	20,9
DG Examen du rendement							2,0	2,0
<i>(Autorisations totales)</i>							2,2	2,2
(Dépenses réelles)							2,1	2,1
Total	726,1	748,7	272,5	171,8	11,7	8,5	36,3	1 975,6
<i>(Autorisations totales)</i>	681,8	947,4	289,4	137,7	10,6	10,4	70,2	2 147,4
(Dépenses réelles)	680,7	947,4	289,3	137,2	10,5	10,3	65,3	2 140,6
% du TOTAL (Dépenses réelles)	31,8%	44,3%	13,5%	6,4%	0,5%	0,5%	3,0%	100,0%

* La portion non budgétaire des Programmes multilatéraux n'est pas incluse.

Tableau 5 : Recettes non disponibles⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses réelles 2000-2001
Non prévues	11,7	13,7	95,4

1. Auparavant appelées « Recettes à valoir sur le trésor ».

Tableau 6 : Paiements législatifs

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Autorisations totales 2000-2001	Dépenses réelles 2000-2001
Programmes multilatéraux	238,9	247,4	317,6	412,1	412,1

Tableau 7a : Paiements de transfert par classement de subventions et contributions

Les subventions, les contributions et d'autres paiements de transfert que versent l'ACDI, totalisent 1 980,5 millions de dollars représentant 92,5 p. 100 des dépenses totales de l'ACDI. Le tableau suivant présente des précisions à cet égard.

Détails des paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Autorisations totales 2000-2001	Dépenses réelles 2000-2001
<u>Subventions</u>					
Subventions pour la coopération avec les pays en transition de l'Europe centrale et de l'Est et de l'ancienne Union soviétique.	0	0	250	0	0
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes généraux et des programmes et projets particuliers d'institutions et d'organisations de développement international, et des institutions financières internationales et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	134,268	100,207	124,170	224,912	224,902
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim et la malnutrition par l'entremise des institutions internationales de développement et d'alimentation, des organisations non gouvernementales internationales ou du Centre de recherches pour le développement international, au profit de bénéficiaires dans des pays en développement et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	110,208	77,133	99,100	107,341	107,341
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'activités et de programmes généraux de même que de programmes, projets, activités et appels particuliers, et dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	87,913	122,755	101,361	113,052	113,052
Subventions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets et d'activités, et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	62,231	61,234	77,102	45,193	45,193
Aide au développement pour l'éducation et la formation des particuliers, et dépenses spéciales liées directement à des programmes et à des projets.	8,273	8,451	8,288	7,720	7,720
L'initiative internationale relative à l'an 2000	0	305	0	0	0
Total des subventions	402,893	370,085	410,271	498,218	498,208

Détails des paiements de transfert (suite)

(en milliers de dollars)	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Autorisations totales 2000-2001	Dépenses réelles 2000-2001
<u>Contributions</u>					
Aide au développement, y compris les dépenses pour des ententes de prêt créées par l'autorité décrite dans les lois de crédits antérieures, à des pays en développement et à des organismes et institutions de ces pays, ainsi que des contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux et régionaux, à des gouvernements provinciaux, à leurs organisations et organismes, et à des sociétés canadiennes du secteur privé, à l'appui de projets, de programmes et d'activités visant des pays ou des régions donnés, et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	635,062	642,999	673,422	614,284	613,285
Contributions pour la coopération avec les pays en transition de l'Europe centrale et de l'Est et de l'ancienne Union soviétique.	86,681	113,381	163,173	126,606	126,579
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes généraux et des programmes et projets particuliers d'institutions et d'organisations de développement international, et des institutions financières internationales et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	754	837	100	739	739
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim et la malnutrition par l'entremise des institutions internationales de développement, des organisations non gouvernementales internationales ou du Centre de recherches pour le développement international, au profit de bénéficiaires dans des pays en développement, et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	24,057	35,423	100	37,622	37,622
Contribution à la Banque interaméricaine de développement.	1,857	1,426	1,300	1,233	1,233
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim et la malnutrition par l'entremise des pays en développement, des organismes et des personnes de ces pays, des organisations non gouvernementales canadiennes ou des institutions de développement, au profit de bénéficiaires dans des pays en développement, et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	109,540	79,112	108,243	51,422	51,422
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'activités et de programmes généraux de même que de programmes, projets, activités et appels particuliers, et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	6,884	6,304	100	9,490	9,464

Détails des paiements de transfert (suite)

(en milliers de dollars)	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Autorisations totales 2000-2001	Dépenses réelles 2000-2001
Contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets, et d'activités et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	140,872	155,653	115,653	179,479	179,468
Encouragements à des investisseurs, institutions et organismes canadiens, internationaux et de pays en développement, ainsi qu'à des gouvernements, à l'appui de programmes, de projets et d'activités de coopération industrielle, et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	46,945	43,206	60,096	47,142	47,142
Contributions à l'appui du programme d'information sur le développement versées aux organisations canadiennes ou internationales de communications, à d'autres ministères fédéraux, ou des gouvernements provinciaux ou municipaux, à des radiodiffuseurs, des producteurs et d'autres institutions et gouvernements donateurs concernant la production et la diffusion d'information sur le développement, de matériel éducatif et d'activités connexes.	3,075	4,627	4,981	3,308	3,308
Total des contributions	1,055,727	1,082,968	1,127,168	1,071,325	1,070,262
<u>Autres paiements de transfert</u>					
(L) Encaissement de billets délivrés aux fonds d'aide des institutions financières internationales conformément à la <i>Loi sur l'aide au développement international (institutions financières)</i> .	238,956	247,355	317,600	412,060	412,060
Total des autres paiements de transfert	238,956	247,355	317,600	412,060	412,060
<u>Postes non requis</u>					
Subvention au Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (CIDPDD).	4,359	4,359	0	0	0
Total des postes non requis	4,359	4,359	0	0	0
Total	1,701,935	1,704,767	1,855,039	1,981,603	1,980,530

Tableau 7b : Paiements de transfert par secteur d'activités

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Autorisations totales 2000-2001	Dépenses réelles 2000-2001
Subventions :					
Programmes géographiques	11,3	6,7	8,7	14,4	14,4
Programmes multilatéraux	321,1	293,7	315,9	430,3	430,3
Partenariat canadien	71,5	74,0	85,4	53,3	53,3
Pays en transition	0,0	0,0	0,3	0,3	0,3
Services généraux	4,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des subventions	408,2	374,4	410,3	498,2	498,2
Contributions :					
Programmes géographiques	636,0	645,0	673,4	619,2	618,2
Programmes multilatéraux	137,8	118,7	109,8	95,9	95,9
Partenariat canadien	189,3	197,7	175,7	224,1	224,1
Pays en transition	89,2	116,4	163,2	128,4	128,4
Communications	3,5	5,1	5,0	3,8	3,8
Total des contributions	1 055,7	1 082,9	1 127,2	1 071,3	1 070,3
Autres paiements de transfert :					
(L) Programmes multilatéraux	239,0	247,4	317,6	412,1	412,1
Total des autres paiements de transfert	239,0	247,4	317,6	412,1	412,1
Total des paiements de transfert	1 702,9	1 704,7	1 855,0	1 981,6	1 980,5

Tableau 8 : Dépenses en capital par secteur d'activités

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Autorisations totales 2000-2001	Dépenses réelles 2000-2001
Services généraux :					
Nouveau système informatique (F-AE)	18,1	19,8	0,0	0,0	0,0

Tableau 9 : Prêts, investissements et avances

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Autorisations totales 2000-2001	Dépenses réelles 2000-2001
Programmes multilatéraux :					
Paiements aux institutions financières internationales - Souscriptions au capital (L35)	3,3	4,6	0,0	4,5	4,5

Tableau 10 : Passif éventuel

(en milliers de dollars)	Montant des éléments de passif éventuel		
	Le 31 mars 1999	Le 31 mars 2000	Courant au 31 mars 2001
Demandes d'indemnité concernant des dommages			
- Perera R.	1 300	2 800	3 000
Réclamations contractuelles			
- Amtron Construction International Inc. (El Azab)	50		
- Barber Water Products	325		
Réclamations pour bris de contrat			
- Canadian Ocean Research Associates (CORA)			2 950
- Jangor Corporation			164
Demande d'indemnité pour moyenne générale			
- Prekookeanska Plovidba	749	749	
Demande d'indemnité pour négligence et pour contravention au devoir fiduciaire			
- L. Larose and P. Hurd and D. Pankhurst	1 200	1 200	
Total des éléments du passif éventuel	3 624	4 749	6 114

Annexe II : Consolidation de rapports

Approvisionnement et marchés

1. Rôle joué par l'approvisionnement et les marchés dans la prestation des programmes

L'approvisionnement et les marchés jouent un rôle important dans le mandat de l'ACDI, principale organisme fédéral chargé de la mise en œuvre du programme canadien d'aide publique au développement. L'objectif du mandat est d'appuyer le développement durable dans les pays en développement, afin de réduire la pauvreté et de contribuer à créer un monde sûr, équitable et prospère. Deux grands mécanismes de programme servent à exécuter l'aide : le mécanisme dirigé, mis en œuvre par l'ACDI et le mécanisme de soutien « réactif », mis en œuvre par les partenaires en développement. L'aide est fournie sous la forme de produits livrés aux pays en développement par l'entremise de marchés, et sous la forme de services fournis par l'entremise d'accords de contribution et de subventions ainsi que de marchés.

2. Vérifications internes et évaluation des pratiques de l'Agence en matière de marchés

La Direction de la vérification interne de l'ACDI effectuera une vérification de suivi des marchés concurrentiels, qui est consécutive à l'examen principal réalisé en 2000 par le Bureau du vérificateur général du Canada. La vérification de l'ACDI devrait se terminer à l'été 2002.

3. Progrès et nouvelles initiatives favorisant des pratiques de marchés efficaces et efficaces

- Détermination et formation des groupes de l'Agence qui participeront au projet pilote sur les systèmes de règlement des différends en matière de marchés.
- Participation continue au projet « Chaîne d'approvisionnement électronique » de l'initiative Gouvernement en direct, lequel projet vise à mettre en place un mécanisme électronique d'approvisionnement de produits et services.
- Introduction d'un modèle d'accord de contribution normalisé pour les Programmes géographiques.

4. Liens Internet et/ou d'adresses Web

On peut trouver des renseignements supplémentaires sur le régime d'approvisionnement et de marchés de l'ACDI aux adresses Internet suivantes :

- *Comment faire affaire avec l'ACDI* (<http://www.acdi-cida.gc.ca/infomarches.htm>) : renseigne sur les occasions d'affaires offertes par l'ACDI. On y trouve un aperçu du régime de passation des marchés de l'Agence et des liens utiles, ainsi que des renseignements sur le mécanisme des propositions spontanées de l'ACDI et sur ses programmes de financement, notamment le Programme de coopération industrielle et le programme Renaissance Europe centrale et de l'Est. On peut aussi y trouver des renseignements sur l'accès à des occasions d'affaires avec des organismes multilatéraux. Les liens spécifiques concernant les marchés sont les suivants :
 - i. *Information touchant les marchés* (<http://www.acdi-cida.gc.ca/infomarches.htm>) : sur les politiques et les processus de gestion de l'approvisionnement et des marchés.
 - ii. *Occasions actuelles d'affaires* (<http://www.acdi-cida.gc.ca/occasionsactuelles.htm>) : pour la passation des marchés. Parmi les renseignements présentés :
 - a. les projets au stade de la planification (« pipeline ») : renseignements sur des projets en voie de planification, au stade conceptuel, pour lesquels un appel d'offres pourrait être lancé;
 - b. le lien à MERX, où les occasions de marchés seront affichées;
 - c. le guide des offres à commandes;
 - d. le document annuel, *Marché de services et lignes de crédit* : il comprend une liste et une courte description de projets, de points de contacts d'entrepreneurs et du pourcentage des fonds non décaissés. Ces renseignements visent à faciliter la recherche d'occasions d'affaires en sous-traitance.

Annexe III : Autres renseignements

Site Web et personnes-ressources pour obtenir d'autres renseignements

Pour de plus amples renseignements sur les programmes de l'ACDI, ainsi que sur ses activités et son fonctionnement, veuillez visiter son site Internet à l'adresse suivante : **<http://www.acdi-cida.gc.ca/index.htm>**

ou communiquez avec :

Renseignements au public
Direction générale des communications, 5^e étage
Agence canadienne de développement international
200, promenade du Portage
Hull (Québec)
Canada K1A 0G4

Téléphone : (819) 997-5006

Numéro sans frais : 1-800-230-6349

Ligne pour les malentendants et les personnes ayant des difficultés d'élocution : (819) 953-5023

Numéro sans frais : 1-800-331-5018

Télécopieur : (819) 953-6088

Courrier électronique : info@acdi-cida.gc.ca

Lois appliquées

L'ACDI est désignée comme ministère aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques* par les *Décrets P.C. 1968-923* du 8 mai 1968 et *P.C. 1968-1760* du 12 septembre 1968. Les pouvoirs en ce qui concerne le programme de l'ACDI et les questions connexes sont établis dans la *Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*, dans les lois annuelles de crédits et dans la *Loi sur l'aide au développement international (institutions financières)*. L'ACDI est l'organisme qui assume l'essentiel de la responsabilité à l'égard de l'aide publique au développement (APD) accordée par l'État canadien.